



MÉMOIRE
PRÉSENTÉ À
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE, EN GESTION DES ORGANISATIONS (MGO)

PAR
WIDMAYER JUNIOR FINICE

**LA PROBLÉMATIQUE DU FONCTIONNEMENT DES ORGANISATIONS NON
GOUVERNEMENTALES (ONG) EN HAÏTI : ANALYSES ET PERSPECTIVES**

JANVIER 2025

RÉSUMÉ

À la fin du XXe siècle, les Organisations non gouvernementales jouent un rôle important dans le développement et les interventions d'urgence de la République d'Haïti. Après chaque catastrophe, les acteurs majeurs se déferlent massivement en Haïti, apportant aide et soutien au peuple haïtien. La plus grande démonstration a eu lieu après le tremblement de terre dévastateur du 12 janvier 2010, qui a causé d'énormes dégâts et de morts et nécessite une réponse humanitaire rapide et sans précédent. Malgré leur nombre croissant et les fonds alloués, les interventions de ces organisations n'ont pas eu d'impact escompté pour améliorer les conditions de vie de la population haïtiennes. Or, seules les interventions touchant les causes profondes de la pauvreté pourraient réellement contribuer au développement durable de la République d'Haïti, comme les ONG le préconisent. De vives critiques émergent désormais autour de leur présence et aussi de leur efficacité en Haïti.

Notre travail s'inscrit dans le contexte des interventions des organisations non gouvernementales en Haïti. Cette démarche essaie d'aborder l'ensemble des réflexions et des questions relatives à leur mode de fonctionnement. Nous allons analyser les causes de l'afflux des ONG, leur type de fonctionnement, leur mode d'intervention et les types d'activités qu'elles mènent. Notre travail mesure également l'impact des interventions urgentes des grandes ONG après plusieurs événements, ainsi que l'impact des programmes d'aide au développement de ces organisations.

Pour effectuer ce travail, nous comptons utiliser la méthode qualitative basée sur la recherche documentaire, ce qui nous permettra, dans une certaine mesure, de rendre intelligibles les données dudit travail. À ne pas oublier que ce dernier consiste à problématiser les fonctionnements des organisations non gouvernementale en Haïti : Analyse et perspectives. Pour cela, nous allons faire tout ce qui est de notre pouvoir pour avoir accès aux différents documents desdites organisations afin d'analyser et/ou interpréter de manière objective les données en question.

En somme, l'étude a mis en évidence plusieurs facteurs expliquant les problématiques liées au fonctionnement des ONG en Haïti. Parmi ces facteurs, nous relevons les circonstances de leur évolution, la priorité donnée aux actions d'urgence au détriment du programmes de développement, le manque de transparence, l'imposition des conditions par les bailleurs de fonds, et la faiblesse de l'État haïtien.

ABSTRACT

At the end of the 20th century, non-governmental organizations played an important role in the development and emergency response of the Republic of Haiti. After each disaster, major players flooded into Haiti in large numbers, providing aid and support to the Haitian people. The greatest demonstration took place after the devastating earthquake of January 12, 2010, which caused enormous damage and deaths and required a rapid and unprecedented humanitarian response. Despite their growing number and the funds allocated, the interventions of these organizations did not have the expected impact on improving the living conditions of the Haitian population. However, only interventions addressing the root causes of poverty could truly contribute to the sustainable development of the Republic of Haiti, as NGOs advocate. Strong criticism is now emerging around their presence and their effectiveness in Haiti.

Our work is part of the context of the interventions of non-governmental organizations in Haiti, this approach tries to address all the reflections and questions relating to their mode of operation. We will analyze the causes of the influx of NGOs, their type of operation, their mode of intervention and the types of activities they carry out. It also measures the impact of the urgent interventions of large NGOs after several events, as well as the impact of the development aid programs of these organizations.

To carry out this work, we intend to use the qualitative method based on documentary research, which will allow us, to a certain extent, to make the data of said work intelligible. It should not be forgotten that the latter consists of problematizing the operations of non-governmental organizations in Haiti: Analysis and perspectives. To do this, we will do everything in our power to have access to the various documents of said organizations to analyze and / or interpret the data in question objectively.

In summary, the study highlighted several factors explaining the problems related to the functioning of NGOs in Haiti. Among these factors, we note the circumstances of their evolution, the priority given to emergency actions to the detriment of development programs, the lack of transparency, the imposition of conditions by donors, and the weakness of the Haitian State.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	ii
ABSTRACT.....	iii
TABLE DES MATIÈRES	iv
LISTE DES TABLEAUX.....	vi
LISTE DES FIGURES	vii
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1	6
1.1- Problématique	6
1.2- Justification	10
1.3- Justification et pertinence de l'étude	11
1.3.1- Raison d'ordre intellectuel	12
1.3.2- Raisons d'ordre social et économique	12
1.3.3- Hypothèse de recherche :	14
1.3.4- Hypothèse principale :.....	14
1.3.5- Hypothèses secondaires	14
1.2- Objectifs de l'étude	15
1.4- Importance.....	15
1.5- Audience	16
1.6- Recensions des écrits.....	16
1.6.1- Définitions de termes et concept clé	16
1.6.2- Organisation non gouvernementale (ONG)	16
1.6.3- Sous-développement :.....	18
1.6.4- LE DÉVELOPPEMENT.....	20
1.6.5- Pays en développement :	21
1.6.6- Spécification du but de l'étude	21
CHAPITRE 2	22
2- Cadre théorique et conceptuel	22
2.1- Cadre théorique.....	22
2.2- Théorie libérale du sous-développement	22
2.3- Le Néolibéralisme (le libéralisme dans ses idées novatrices).	26
2.4- Théorie de dépendance	29
2.5- Cadre conceptuel	32
2.5.1- Organisation non gouvernementale (ONG)	32
2.5.2- Le développement au regard de certains chercheurs occidentaux	37
2.5.3- Le Sous-développement : Un concept à mettre à nu.....	39
2.6- La typologie des ONG	40
2.6.1- Les ONG humanitaires	41
2.6.2- Les ONG de développement :	41
2.6.3- Les ONG environnementalistes :	42

2.6.4- Les ONG de défense des droits de l'homme :	42
2.7- Sur le plan géographique	44
2.7.1- Les ONG du Nord	44
2.7.2- Les ONG du Sud,	44
2.7.3- ONG et États du Nord et du Sud	46
2.7.4- Mode de Fonctionnement des ONG en Haïti	48
2.8- L'aide humanitaire et l'aide au développement	51
2.8.1- L'aide humanitaire	51
2.8.2- L'aide au développement	53
CHAPITRE 3	56
3- Cadre Méthodologique	56
3.1- Devis de recherches et sa justification	56
3.2- Population à l'étude et critères de construction de l'échantillon	57
3.3- Technique documentaire et collecte de données	59
3.4- Méthode d'analyse et des collectes de données	60
CHAPITRE 4	62
4- Collecte des données et analyse des résultats	62
4.1- Le sous-développement Haïti	62
4.2- Éducation	63
4.3- Conditions sanitaires	71
Source : Documentation – Ministère de la Santé Publique et de la Population ..	73
4.4- Typologie des ONG présentes sur le terrain	73
1. ONG d'aide au développement :	75
2. ONG de coopération au développement	76
3. ONG d'assistance humanitaire	76
4.5- Nombre d'ONG en Haïti	77
4.6- Domaines d'intervention et types d'activités des ONG en Haïti	80
4.7- Financement des ONG	82
4.8- Impacts des actions des ONG en Haïti	84
4.9- Impacts des interventions d'urgences en Haïti	86
4.10- Cyclone et Ouragans	88
4.11- Tremblement de terre de 2010 en Haïti	92
4.12- L'État haïtien au lendemain du séisme	95
4.13- Choléra en Haïti	105
4.14- Impact des programmes d'aide au développement	109
4.15- L'État haïtien et les ONG	117
CONCLUSION	119
VI- BIBLIOGRAPHIE OU LISTE DE RÉFÉRENCES	124
ANNEXES OU APPENDICES	137
INDEX	138

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1-PRINCIPALES DONNEES DE POPULATION DE 1990 A 2020 (MENFPP, 2020).....	63
TABLEAU 2- POPULATION TOTALE ET POPULATIONS SCOLARISABLES (MENFPP, 2020).....	65
TABLEAU 3-TAUX NETS DE SCOLARISATION URBAINE ET RURALE.	67
TABLEAU 4-MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION SUR LA PROBLEMATIQUE DU CHOLERA EN HAÏTI.....	72
TABLEAU 5-LISTE DES ONG OPERANT EN HAÏTI DANS DIVERS SECTEURS.	74
TABLEAU 6-ANNEE DE FONDATION.	79
TABLEAU 7-TYPES DE PROGRAMMES.	80
TABLEAU 8-DES BENEFICIAIRES SECTORIELS DES SERVICES FOURNIS PAR LES ONG.	81

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1: OURAGAN ET CYCLONE	89
FIGURE 2: OURAGAN-MATTHEW	91
FIGURE 3:CARTE DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI MENTIONNANT LA REGION METROPOLITAINE DE PORT-AU-PRINCE, LIEU DU DESASTRE DU SEISME DU 12 JANVIER 2010	94
FIGURE 4: UNE IMAGE ILLUSTRANT LA NATURE DU SEISME CAUSANT LA CATASTROPHE ..	96
FIGURE 5: LA CAPITALE DE PORT-AU-PRINCE FRAICHEMENT FRAPPEE PAR LE SEISME DU 12 JANVIER 2010	105

INTRODUCTION

Depuis la vague de la décolonisation, vers la seconde moitié du XXe siècle, un débat s'est fait autour des défaillances de l'État dans les pays fraîchement indépendants qui sont la plupart des pays en développement. Selon l'ancien président américain Harry (2003),

Les bailleurs de fonds ainsi que les organismes internationaux ayant constaté l'échec de l'État dans les années 1970, ainsi que celui des marchés dans les années 1980, vont alors se tourner vers d'autres obédiences, dont les ONG (organisations non gouvernementales) qu'ils vont ériger en acteurs de développement (visions, 2011, p. s. p.,).

En effet, selon Kenmogne B. (2011), les Organisations non gouvernementales (ONG) et le développement participatif affirment à ce sujet que :

Les ONG seraient ainsi héritières d'un double échec : échec de l'appareil de l'État à garantir le bien-être de tous et à satisfaire tous les désidératas des populations ; incapacité du secteur privé commercial qui échoue dans sa prétention à assurer, par les seules vertus du marché, une redistribution équitable des biens et services (visions, 2011, p. s. p.,).

Et selon le directeur de recherche honoraire Anthropologue de l'Institut de Recherche pour le Développement et chercheur scientifique, « c'est face à l'échec

relatif des grands projets étatiques de développement dans les années 70 que se sont popularisées les ONG » (Hours & Selim, 2011, pp. 97). Trouvant leur place dans le vide laissé par l'État dans les services publics, elles portent l'idée que la société civile internationale doit prendre en main le destin des miséreux de la planète.

Curieusement, c'est à partir des années 80 et de la mise en place des programmes d'ajustements structurels du Fonds monétaire international (FMI) que le nombre d'ONG se met à augmenter effectivement dans les pays du tiers monde. Toutefois, l'origine des premières ONG remonte au XIXe siècle, un point qui sera développé plus en détail dans la suite de notre travail.

Tel que citer Deler et Roca (2011, p.5) :

En effet, les ONG longtemps agi discrètement, que ce soit dans l'urgence humanitaire ou en réponse à des situations ponctuelles de détresse, elles s'impliquent désormais de plus en plus dans les champs du développement et de la gouvernance et revendiquent, à ce titre, leur identité et leurs conceptions propres dans le monde des acteurs du développement et des bailleurs de fonds. Leur nombre s'est multiplié, sous la forme de petites ONG, tandis que les plus importantes se développaient jusqu'à devenir d'énormes entreprises de solidarité ou de moralité (Hours & Selim, 2011 pp. 97-108).

Qualifiées de tiers-mondistes, développementalistes, charitables, militantes, selon Bernard, (2011), les ONG sont de plus en plus nombreuses à travers le monde et dotées de moyens financiers et logistiques immenses et constituent donc, un secteur incontournable dans la coopération au développement. Elles sont actives dans les

débats internationaux les plus sensibles : droits de l'homme, éthique, commerce, prévention des conflits, préservation de l'environnement, aide au développement, désarmement, protection des enfants, statut de la femme, défense des minorités et autres. Des organisations internationales, certaines agences bilatérales de développement, travaillent en étroite collaboration avec elles et leur octroient parfois un statut consultatif (Nations Unies, 1976). C'est ainsi que la Banque Mondiale découvre dans les ONG des institutions plus proches des pauvres, moins chères, moins corrompues et plus efficaces que les canaux gouvernementaux traditionnels (Berthoud & Medicus, 2024). L'aide économique internationale qui transite par les ONG en direction des pays pauvres est désormais plus importante que celle de la Banque mondiale (Boniface, 2021).

Cette montée en puissance des ONG, leur importance institutionnelle grandissante, leur diversification organisationnelle, l'éventail de leurs activités qui ne cessent de s'élargir et de se modifier, ne manquent pas de poser de nombreuses interrogations en termes d'enjeux politiques, économiques et sociologiques, intellectuels (NANA & Paul-Marie, 2023) ;(Olivier, 2012). D'où la remise en question de leur présentation comme étant les institutions de bienfaisance, sans but lucratif. Rappelons que Rafael Correa, le Président de l'Équateur, ironise et joue avec les mots en parlant d'institutions au lucre sans but (Seitenfus, 2015). Et la remise en question de leur objectif principal qu'est de participer à la réduction des inégalités sociales qui sévissent dans les pays sous-développés. Dans la même veine idée,

Boniface eut à dire que les ONG n'ont pas pour objet le sort du monde dans sa globalité, mais la poursuite d'une cause particulière. Elles ne peuvent, de ce fait, être l'incarnation de la globalité de la situation (Boniface, 2021).

De nombreuses études ont pu être effectuées sur le comportement des ONG dans leurs actions pour le développement dans les pays en développement. Car le développement est l'un des thèmes les plus étudiés pendant ses cinquante dernières années. Selon les auteurs haïtiens comme : Raoul Peck, James Darbouze, philosophe et militant haïtien et Kesner Pharel, économiste haïtien pensent que le bilan de leurs actions est nettement négatif, jugeant que ces entités n'apportent pas un appui conséquent aux concernés et que les fonds collectés ne sont pas investis dans des projets viables (Diane. A.H & A., 2020). Elles font donc l'objet de vives critiques, car l'application des projets de développement de ces dernières ne présente aucun résultat efficace dans le processus de développement d'un État alors qu'elles grandissent en grand nombre sur le territoire. D'autres, au contraire, croient que sans l'aide des ONG, la situation générale des gens les plus vulnérables serait encore plus préoccupante. Toutefois, tous sont à reconnaître l'inefficacité relative aux actions des ONG (ibid.).

Haïti, pays le moins développé de l'Amérique, a connu l'émergence de ces nouveaux acteurs des Relations internationales -les ONG au cours des cinq dernières décennies, ils/elles pullulent sur le terrain et sont devenu(e)s incontrôlables sur le territoire. Selon l'ancien envoyé spécial de l'ONU et ancien président des États-Unis, Bill Clinton, Haïti est le deuxième pays au monde possédant le plus d'ONG per capita, après l'Inde. Il existerait en 2016

selon les chiffres de la Banque mondiale qu'il citait, plus de 10000 ONG dans le pays et qui ont toutes pour mission de combattre le sous-développement (Ralph, 2016, p. s. p.,).

Dans ce cas, on peut parler du phénomène d'ONGisation de la République d'Haïti. Terme qui veut dire, selon Julie Godin (2017), l'instauration de la configuration ONG comme vecteur privilégié de l'action collective pour le développement traduisant la multiplication sans précédent des Organisations non gouvernementales (Godin & Julie, 2017). Le terme ONGisation a été repris par Benjamin (2017), dans son article, sur l'ONGisation des mouvements sociaux : dépolitisation de l'engagement ou évitement du social ? Le cas du Salvador publié dans la revue internationale des études de développement, où il interroge la notion d'ONGisation des mouvements sociaux qui d'après lui est la multiplication des associations en Amérique latine ; et par Islah Jad, dans son article sur l'ONGisation des mouvements de femmes arabes, publiés en 2010, où il a voulu montrer l'augmentation du nombre d'ONG de femmes arabes répondant aux besoins des femmes dans divers domaines (Benjamin 2017, Jad, 2010).

Aujourd'hui, en faisant face à l'implication des ONG dans divers secteurs de la vie nationale, on constate qu'on ne peut pas parler de développement en Haïti sans citer les ONG puisqu'elles constituent des acteurs très actifs. De là, il est important de nous questionner sur leur mode d'intervention, leur degré d'implication et leur condition d'évolution d'où la formulation de notre sujet : La problématique du fonctionnement des ONG en Haïti : Analyse et perspectives.

CHAPITRE 1

1.1- Problématique

Les Organisations non gouvernementales apparaissent aujourd'hui comme des acteurs incontournables du développement et, plus encore, de l'aide au développement. Elles sont présentes dans toutes les réunions sur les thèmes au Sud. Leurs voix se résonnent dans toutes les rencontres internationales. La grande majorité des organismes de coopération ou de financement se réfèrent à leurs actions. Les ONG bénéficient auprès des gouvernements, des acteurs internationaux comme auprès d'un large public, d'une réputation à la hauteur des défis et des programmes d'actions qu'elles ont engagées (Colette, 2018a).

Vers les années 1970, des ONG commencent à s'implanter en Haïti, par le regroupement de professionnels haïtiens pour venir en aide à la population à cause de la situation socio-économique dégradante. «Elles interviennent dans divers domaines de la vie nationale à savoir la santé, l'éducation, l'agriculture, l'artisanat, le crédit aux petits commerçants, la défense des Droits de l'homme» (Sauveur, 1997, p. 17). Après le tremblement de terre du 12 janvier 2010 en Haïti ayant occasionné un nombre considérable de pertes en vies humaines, de blessés, de sans-abris ainsi que d'importants dégâts matériels, la générosité des citoyens et des gouvernements à travers le monde a été manifeste face à cette catastrophe sans précédent

(Pélissier, 2013a). À côté des traditionnelles Organisations non gouvernementales transnationales (ONGAT) qui interviennent depuis longtemps en Haïti, des centaines d'autres sont apparues après ce séisme. Pour un grand nombre, Haïti fut leur première expérience sur le terrain.

C'est à partir de là qu'a débuté une lutte pour conquérir l'espace d'un pays transformé en champ de bataille (Seitenfus, 2015). L'invasion brutale des ONG juste après le tremblement de terre a atteint des niveaux insoupçonnés. Il y a eu une augmentation de plus de 4000% dans un laps de temps très court (Minn, 2018).

Pierre Ezer Pélissier (2013, p.22) stipule :

Il est indéniable que la présence des ONG en Haïti a des effets tant positifs que négatifs (Pélissier, 2013, p. 22). Leur intervention a permis de sauver des vies, de soigner les malades et de combler des besoins essentiels (eau, nourriture, médicaments, abris). Cependant, ces organisations ont aussi contribué au phénomène de substitution des capacités locales, à la migration de la main-d'œuvre qualifiée, à l'affaiblissement et à la perte de confiance en l'état haïtiens (Pélissier, 2013a, p. 22).

En effet, la gestion et le fonctionnement des ONG font apparaître certaines difficultés.

Premièrement, on note une certaine opacité dans le financement des acteurs de développement. Il n'est actuellement pas possible de mesurer précisément la part du secteur non lucratif dans l'économie haïtienne. On ne sait pas non plus dans quelle mesure les ONG locales dépendent des financements publics ou des subventions des coopérations occidentales. De fait, elles rendent peu compte de

leurs activités aux services techniques. Le ministère de la Planification et la Coopération externe (MPCE) dispose de données sur lesdites ONG nationales et étrangères qui interviennent dans le pays. Il s'agit en réalité d'un simple registre composé d'informations générales : nom et logo de l'institution, adresse, responsable, zone et région d'actions, nombre d'inscrits, date de reconnaissance et publication dans le journal le moniteur. Rien n'apparaît sur les règles de fonctionnement, les prestations de comptes, une déclaration attestant du reçu et de l'utilisation des ressources financières. Il n'existe pas de contrôle public et pourtant ces organisations bénéficient d'une exonération fiscale et de taxes (Roc, 2012).

Deuxièmement, il convient de souligner aussi que les projets ONG de développement présentent un grave défaut d'articulation, du fait qu'ils ne sont pas intégrés dans une politique globale de développement national. Elles procèdent généralement au coup par coup et, malgré un certain effort de concertation et de coordination, n'arrivent pas à éviter la duplication. Les ONG ne remplissent que des missions de courte durée afin de garantir leur pérennité sur le terrain. Pour reprendre Pélissier (2013) elles traitent les symptômes et non les causes. Pour Lemay-Hébert et Pallage, les agences de l'aide humanitaire pansent les plaies visibles, offrent un palliatif à la douleur, mais ne tiennent pas compte des causes profondément liées à ces événements (Pélissier, 2013, p.23). Ainsi comme le dit Gabriel (2015), vers le développement du sous-développement d'Haïti par la présence des ONG Gabriel (2015) cité par (Ezéchiel, 2020).

Troisièmement, certaines ONG entreprennent sur le terrain des activités qui pourraient être qualifiées d'anti-développements. Ces ONG, qui sont le fer de lance de la politique néolibérale de certains gouvernements occidentaux visant à affaiblir l'État dans les pays du Sud, travaillent au renforcement de la dépendance du pays par rapport aux grands pays capitalistes. Les conditions infrahumaines dans lesquelles vivent les populations défavorisées justifient leurs activités assurancielles, caritatives. Les puissants moyens dont elles disposent et qui proviennent presque exclusivement d'agences bilatérales et parfois multilatérales font d'elles de véritables États dans l'État. Elles n'ont, de ce fait, aucun intérêt dans la construction d'un État responsable (Sauveur, 1997b).

Selon Pellissier (2013) :

Ce qui est démontré par le fait qu'après le séisme de 2010, les bailleurs bilatéraux ont confié approximativement 99% de l'aide de secours et au moins 75% de l'aide à la reconstruction bilatérale aux agences multilatérales et aux fournisseurs de services non étatiques (Sauveur, 2013, p. 26).

Donc le gouvernement haïtien est exclu, car il est qualifié de mauvais gestionnaires, de corrompu, d'inefficace, etc.

Ces inquiétudes nous poussent à une multitude de questionnements et surtout notre question principale à laquelle nous espérons apporter des éléments de réponse. En quoi la problématique du fonctionnement des ONG en Haïti constitue un handicap à son développement ?

Afin de cerner tous les contours de notre thème de réflexion, nous tenterons à partir de cette question centrale de répondre aux questions secondaires suivantes :

- Qu'est-ce qui explique l'afflux des ONG en Haïti ?
- Que visent principalement les ONG dans leurs actions, la survie des secteurs défavorisés ou la contribution au développement d'Haïti ?
- Qu'est ce qui constitue un obstacle pour les ONG de contribuer au développement d'Haïti ?

1.2- Justification

La République d'Haïti, après deux siècles d'indépendance, continue à croupir dans la misère. Des professionnels haïtiens, depuis 1970, ne pouvant rester les bras croisés sans venir en aide à cet État appelé à disparaître et qui perd sa crédibilité auprès des bailleurs, se regroupent en des Associations, en des organisations dénommées ONG. Ces structures, parfois animées des associationnistes ou des missionnaires. Parallèlement, des ONG venues de l'étranger avec comme objectif de contribuer au développement d'Haïti. Jusqu'à 2010, après le séisme dévastateur ayant causé plus de 300 000 morts, où l'on fait face à une invasion brutale des ONG sur le territoire haïtien. Ainsi, Haïti constitue la terre habitable des ONG.

Cependant, malgré la présence massive des ONG et leurs diverses interventions dans de nombreux secteurs nationaux, la situation socio-économique d'Haïti ne cesse de s'aggraver, la misère, le chômage, la promiscuité, les conditions matérielles d'existence de la population deviennent de jour en jour plus précaires (MAUREPAS, 2018). Mais quelles en sont les causes ? La faute incombe à l'État haïtien, car il n'exerce pas un contrôle du nombre d'ONG évoluant sur le terrain, la provenance de leur fonds d'investissement, le type d'actions qu'elles mènent, leur mode d'intervention. Car elles décident quoi faire, quand et comment. Est-ce la méfiance à l'égard de l'État haïtien par les différentes institutions qui coopèrent avec les ONG, surtout les bailleurs et qui débouche sur sa mise de côté ? Ou la conception de développement des ONG ?

En outre, malgré ces difficultés, le nombre des projets ONG en Haïti est en augmentation et la place qu'ils occupent dans la coopération au développement devient chaque jour plus importante. Alors que les ONG sont dans leur utopie de développement en Haïti. Les Organisations non gouvernementales ont certainement un rôle à jouer dans le développement du pays (Sauveur, 1997). Mais comment et à quelle condition ?

1.3- Justification et pertinence de l'étude

1.3.1- Raison d'ordre intellectuel

Dans tous les hémisphères, les organisations non gouvernementales sont à la fois le lieu d'expression des intérêts des populations et un moyen d'atteindre les objectifs qu'elles se fixent (Cyrille, 2011). « Si les ONG intéressent un nombre croissant de personnes, c'est qu'elles sont amenées à jouer un rôle de plus en plus important dans le développement social et économique du pays » (YANKINE ,2011, p.14). En tant qu'étudiant s'intéressant à la coopération au développement, le thème m'interpelle au plus haut degré.

1.3.2- Reasons d'ordre social et économique

Les ONG font partie intégrante de la stratégie de lutte contre la pauvreté, elles jouent un rôle très important dans le développement social et économique des communautés, et des individus (Cyrille, 2011). Certains diront qu'elles sont nombreuses (YANKINE, 2011). Cependant, les organisations non gouvernementales (ONG) ont suscité des débats et des critiques, malgré leur nombre croissant. En Haïti, les réflexions sur leur mode de fonctionnement sont d'une quantité importante et la plupart d'entre elles présentent la face cachée des ONG qui se disent porteuses de changement (Frédéric, 2020). Le mardi 12 janvier 2010, un tremblement de terre de magnitude 7 frappait Haïti, deux mois plus tard, à New York, soixante pays se réunissent, adoptent l'objectif du secrétaire général des Nations unies d'alors, Ban Ki-moon, pour reconstruire en mieux, et rassemblent une

somme de 10 milliards de dollars (autour de 7,2 milliards d'euros) pour porter Haïti vers un nouveau futur (Thomas, 2020). Le pays reste le plus pauvre d'Amérique latine même et l'un des plus inégalitaires, toujours aussi vulnérable aux catastrophes soudaines, tel que l'ouragan Matthew, en 2016, a pu le démontrer (Frédéric, 2020).

Ceci est tellement d'une grande ampleur que l'écrivain Pierre-Etienne (1997, p.13-14), en étudiant l'impact de l'implantation des ONG en Haïti, affirme que :

les ONG haïtiennes en distribuant de la nourriture, des médicaments, des livres, des outils, etc., contribuent à la survie des secteurs défavorisés de la population, mais en même temps, en agissant de la sorte, elles posent des actes « anti-développement », car le développement ne se fait pas au coup par coup, en improvisant (Sauveur1997, pp. 13-14).

De plus, les pays bailleurs de fonds se montrent de plus en plus enclins à faire passer une partie substantielle de l'aide à Haïti par le canal des ONG (Alalouf-Hall, 2020) ;(Etienne, 1997, p. 135). Selon le philosophe et militant haïtien, James Darbouze reprend le terme fort d'haïticide et le réalisateur haïtien, Raoul Peck évoque l'assistance mortelle des ONG dans son documentaire éponyme de 2013 (Alalouf-Hall, 2020). L'État haïtien, jusqu'à présent, n'arrive pas à maîtriser leur champ d'intervention. Elles remplissent les missions de base même de l'État, elles entretiennent des liens privilégiés avec des donateurs privés et publics et prennent leur distance de tout suivi ou contrôle de la comptabilité. Donc, elles s'érigent en de véritables États au sein de l'État.

1.3.3- Hypothèse de recherche :

L'hypothèse c'est la proposition de réponse aux questions que l'on se pose à propos de la recherche formulée, elle permet de sélectionner, dans la réalité observable, ce qui sera effectivement observé (Lièvre, 2016).

1.3.4- Hypothèse principale :

Durant plusieurs décennies, la problématique du fonctionnement des ONG résulterait des circonstances de leur évolution, de la faiblesse de leur intervention et d'un manque de transparence dans leurs actions.

1.3.5- Hypothèses secondaires :

- L'afflux des ONG en Haïti s'expliquerait par la pauvreté extrême sur le plan social, économique ainsi que la mauvaise gouvernance politique.
- Les activités menées par les ONG sont des actions humanitaires plutôt que des actions de développement, ce qui induit la compréhension de leur handicap à la contribution au développement d'Haïti. Les ONG interviennent non pas pour mettre fin à une anomalie, mais plutôt pour alléger les effets collatéraux de celle-ci au lieu d'éradiquer ses causes (Olivier, 2012).

1.2- Objectifs de l'étude

Toute recherche à caractère académique se réalise selon des objectifs clairement définis préalablement. Dans le cadre de ce travail, nous fixons un objectif général et des objectifs spécifiques que nous nous proposons d'atteindre les objectifs suivants :

- Analyser les causes de l'afflux des ONG en Haïti ;
- Identifier les différents modes d'intervention des ONG dans la vie nationale ;
- Faire une évaluation critique du travail des ONG en Haïti ;
- Proposer des éléments de solution pour sortir de cette impasse.

1.4- Importance

Ce travail de recherche revêt d'une importance capitale dans la mesure où il nous permettra en tant qu'étudiant de produire une réflexion scientifique qui se révèlera très bénéfique pour notre pays. En d'autres termes, il nous permettra de nous initier à la recherche en travaillant sur un sujet utile, que les acteurs économiques et politiques d'Haïti pourront utiliser pour l'avancement et le bien-être économique du pays. Ils auront, en ce sens, à leur disposition, ce travail qui mettra l'accent sur la problématique du fonctionnement des organisations non gouvernementales (ONG) en Haïti : analyse et perspectives.

De surcroit, ce travail permettra aux autorités étatiques d'une part, de mieux connaître le mode de fonctionnement des ONG en Haïti et d'autre part, pour apporter des éléments de solutions nécessaires.

1.5- Audience

Les intérêts directs de cette étude vont à l'endroit des responsables et des cadres des projets de développement ; à des groupes de recherche sur le milieu rural haïtien ; à des étudiants s'intéressant à la problématique de développement puisqu'ils sont appelés à exposer les causes du sous-développement d'Haïti ; aux institutions étatiques, régionales et multilatérales ; aux bailleurs de fonds ; aux acteurs de la société civile animés par les problèmes de développement.

1.6- *Recensions des écrits*

Cette partie de notre travail de recherche vise à définir les concepts clés de notre problématique. Nous estimons qu'il est important de les clarifier, car ils constituent des concepts sur lesquels notre travail s'appuie dans le but de rendre intelligible la réalité que nous comptons étudier.

1.6.1- Définitions de termes et concept clé

Définissons les concepts :

1.6.2- Organisation non gouvernementale (ONG)

D'après Perroulaz (2004), le terme ONG, recouvre une très large palette d'organisations de nature différente et il n'existe pas de définition précise et unanimement acceptée de ce que signifie ce terme (Perroulaz, 2004a). « Il n'y a pas de définition juridique uniforme dans les différents pays du Nord, et une étude récente montre qu'il serait très difficile de parvenir à une définition commune, ne

serait-ce que pour les pays de l'Union européenne » Perroulaz (2004, p.9). Les définitions que l'on trouve peuvent être plus ou moins larges, en comprenant l'ensemble des acteurs non gouvernementaux (y compris les organisations professionnelles, le secteur privé), ou en se limitant, comme nous le faisons dans ce dossier, aux organisations à but non lucratif actives dans la solidarité internationale (Perroulaz, 2004b).

D'entrée de jeu, il est important de préciser qu'il est difficile de trouver une définition sur la question d'ONG qui fait l'unanimité. Cependant, cela n'empêche pas de se référer à la tentative de définitions du professeur de l'Université Grenoble Rhône-Alpes, Ludovic Chan-Tung. Pour ce dernier, c'est un groupement indépendant, librement créé par des personnes privées – physiques ou morales – et exerçant des activités à but non lucratif (Chan-Tung, 2014). Ainsi, deux éléments caractérisent les ONG : le caractère privé de leur constitution et la dimension bénévole de leurs activités (Chan-Tung, 2014). Le premier permet de dissocier les ONG des organisations internationales qui sont instituées par les États ou d'autres organisations internationales tandis que le second est le critère de distinction entre les ONG et les entreprises transnationales. Une ONG peut avoir un champ d'action nationale ou internationale. Dans ce dernier cas, elle est dénommée organisation internationale non gouvernementale (Chan-Tung, 2014). Il convient d'entendre, comme l'a suggéré Marcel Merle (2020, p 371), il se définit l'ONG comme, (Merle, p 371), « tout groupement, association ou mouvement constitué de façon durable par

des particuliers appartenant à différents pays en vue de la poursuite d'objectifs non lucratifs».

Ces ONG qui sont dépourvues de la personnalité juridique internationale, opèrent dans tous les secteurs de l'activité sociale. À en croire certains observateurs, les organisations non gouvernementales commencent à se percevoir et à être perçues comme les éléments moteurs du noyau d'une « société civile internationale ». s'ébauchant peu à peu et qui viserait entre autres tâches à remplir progressivement le même rôle vis-à-vis de la Communauté organisée des États que les « sociétés civiles » à l'intérieur de ceux-ci, au moins pour les pays où elle existe ou bien est en voie de constitution (Ryfman, 1993, pp. 163- 171).

1.6.3- Sous-développement :

Le terme se définit comme une situation de blocage de développement qui se traduit par la non-satisfaction de besoins fondamentaux de la population (Nutrition, éducation accès aux soins de santé, logement (couzon,2023). Définition inspirée de l'analyse de l'économie F. Perroux (Couzon, 2003). Cependant, selon Zabangire (2024, P.1) :

Le terme de sous-développement a été utilisé pour la première fois par le président américain Harry Truman en 1949, lors de son discours sur l'état de

l'Union (Zabangire, 2024a). Il y justifie l'aide que doivent apporter les pays riches aux pays pauvres afin de contrer la montée du communisme. C'est donc dans un contexte de guerre froide que se forge le débat sur les appellations des pays les plus pauvres (Zabangire, 2024a, p. 1).

Selon le néoclassique Serge Latouche, le sous-développement est considéré comme un retard qui résulte d'une mauvaise politique économique (zabangire,2024). Pour lui, le sous-développement est une pure hérésie, une absence de développement (Zabangire, 2024a). Ensuite, selon Henri Janne (1966), « Le sous-développement est une notion, ou plutôt un problème qui naît de l'interaction de sociétés situées à des niveaux techniques différents, dans un monde où l'équipement technique des collectivités est au premier plan des préoccupations depuis la révolution industrielle » (Henri Janne & Al., 1966).

Quant à Cardoso & Faletto (1978), ils abordent le sous-développement sous l'angle national quand ils affirment que :

Le sous-développement national exprime une situation de subordination économique objective envers d'autres nations et des tentatives politiques partielles pour défendre les intérêts nationaux faits par l'État et les mouvements sociaux qui tentent de préserver l'autonomie politique (Cardoso & Faletto, 1978, pp.,).

Les composantes idéologiques jouent un certain rôle dans la manière dont sont rationalisées les possibilités de vie d'un État-nation soumis aux intérêts et aux pressions étrangères (Cardoso & Faletto, 1978).

Pour Zantman (2024), il considère le phénomène de sous-développement comme un paquet d'attitudes et de rapports entretenus à divers niveaux dans une société. Il aborde la question sous divers aspects comme l'économique, le social, la technologie, le culturel et l'éducatif. Pour lui, le sous-développement est avant tout un ensemble de structures (déséquilibres entre les différents secteurs économiques, oppositions ethniques, clivages sociaux entretenus par l'ampleur des inégalités de patrimoine, de revenu, de pouvoir, d'éducation, dépendance commerciale, financière, technologique et culturelle vis-à-vis de l'extérieur, mentalités archaïques vis-à-vis du progrès technique, ou des rapports entre les sexes (Zabangire, 2024a).

1.6.4- LE DÉVELOPPEMENT

Nous nous référons souvent à la définition devenue classique proposée par l'économiste français François Perroux (1961) qui le définit comme étant la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire croître cumulativement et durablement son produit réel et global (Zabangire, 2024b). Cette définition implique deux faits principaux : si la croissance peut se réaliser sans forcément entraîner le développement (partage très inégalitaire des richesses, captation des fruits de la croissance par une élite au détriment du reste de la population), il y a tout de même une forte interdépendance entre croissance et développement (le développement est source de croissance et nécessite une accumulation initiale) (Dwight, Steven, & David, 2006) ; (Legouté, 2001).

1.6.5- Pays en développement :

Dans la typologie la plus courante, les pays en développement ou pays du sud sont des pays moins développés économiquement que les pays du nord ou pays du sud ou pays développés économiquement (N. Stromquist, 1998). Les pays en développement sont, selon certains auteurs tels que Walt Whitman Rostow, sont des pays en transition entre modes de vie traditionnels et modes de vie moderne à partir de la révolution industrielle en Angleterre aux_XVIIIe et XIXe siècles (N. Stromquist, 1998) ("Analyse sectorielle : Typologie des pays et appellations," 16 décembre 2013). Nous pensons que le développement ne se résume pas à des indicateurs économiques, mais qu'il implique pareillement des transformations sociales, culturelles et technologiques profondes.

1.6.6-*Spécification du but de l'étude*

Dans le cadre de notre travail de recherche, nous allons étudier les différents modes d'intervention des ONG dans leurs activités en Haïti, identifier leurs impacts dans la vie nationale et faire ressortir leurs principaux handicaps à la contribution au développement et ensuite proposer des éléments de solution.

CHAPITRE 2

2- Cadre théorique et conceptuel

2.1- Cadre théorique

Dans la partie théorique de notre travail de recherche, nous tenons à dire qu'elle est divisée en deux parties. Nous comptons passer en revue tout d'abord la théorie libérale du sous-développement, laquelle développe l'idée selon laquelle le sous-développement est caractérisé par une stagnation économique résultant du bas niveau du revenu national et d'un faible taux d'investissement dans les pays du Tiers Monde.

Nous faisons un survol sur le concept de Néolibéralisme qui est pour sa part une innovation des idées du courant libéral et enfin nous terminons cette partie de notre travail de recherche avec la théorie de dépendance qui consiste à jeter un regard critique sur certains concepts et théories imposés par les Occidentaux. Enfin, nous explorons divers concepts liés au fonctionnement des ONG.

2.2- Théorie libérale du sous-développement

Selon l'approche théorique d'Albertini (1967, p.11), le sous-développement peut être considéré comme étant le plus important problème de notre temps (Lerat, 1968). Ce concept qui a pris naissance au sein des organismes internationaux, au

lendemain de la Seconde Guerre mondiale, désigne une réalité relativement ancienne occultée volontairement par occident. Mais, qui allait occuper une place de choix dans les relations internationales avec l'accession à l'indépendance de nombreux pays africains et asiatiques au début des années 50 (Veyret, 1966). Il allait être étudié par des intellectuels d'horizons idéologiques et de crédos politiques divers. Pour les économistes libéraux, le sous-développement est caractérisé par une stagnation économique résultant du bas niveau du revenu national et d'un faible taux d'investissement dans les pays du Tiers Monde (Valantin, 1962).

La théorie néolibérale est la reformulation de la pensée libérale dans les années 1970 avec Joseph Nye et Robert Keohane (Stival & Stival, 2018). Comme le souligne André Liebich, le terme libéral vient du mot latin *liber* c'est-à-dire libre. Les théoriciens du courant libéral considèrent les rapports sociaux, culturels et politiques comme des dimensions indépendantes les unes des autres et séparées du niveau économique (Thériault, 1986). Les libéraux admettent que la société internationale est constituée d'États indépendants qui rivalisent pour la défense de leurs intérêts propres, comme les individus compétitionnent au sein de chaque État pour la satisfaction de leurs intérêts et besoins (Umontreal, 2013).

Cependant, les relations internationales peuvent être civilisées et pacifiées au même titre que les relations interpersonnelles si elles sont fondées sur le capitalisme, le droit et la démocratie. L'expansion du marché ou des échanges

internationaux rend la guerre plus coûteuse pour les États. Le développement du droit international fondé sur la primauté des intérêts individuels et des organisations internationales contribue au règlement des conflits et au renforcement de la coopération entre États (Umontreal, 2013). L'extension de la démocratie, quant à elle, diminue les risques d'affrontements armés en soumettant les dirigeants politiques au pouvoir des citoyens, qui sont par nature et par intérêts favorables à la paix. La dilution des frontières qu'implique la mondialisation de la démocratie et du capitalisme éliminera ces menaces en favorisant le désarmement et en permettant, sinon l'avènement d'un gouvernement mondial, du moins l'instauration d'un système international fortement intégré (Paquin, 2021).

Pour les libéraux, les relations internationales sont les rapports de toute nature que les États, les organisations gouvernementales et non gouvernementales et les individus entretiennent entre eux dans un cadre bilatéral ou multilatéral, formel ou informel. Ces rapports sont caractérisés par la compétition (Valentin, 2014).

Les continuateurs de la pensée libérale classique au XXe siècle sont peu nombreux, le libéralisme ayant donné naissance à divers développements et reformulations à partir de la seconde moitié du XIXe siècle parce qu'ils ont défendu ardemment la création d'organisations internationales vouées au maintien de la paix

à l'issue des deux guerres mondiales - la Société des Nations (SDN) et l'Organisation des Nations Unies (ONU) – et qu'ils ont soutenu la thèse d'une relation de cause à effet entre l'amélioration de la prospérité grâce au développement du commerce et le maintien de la paix (Malouin, 1986).

Enfin, cette démarche scientifique peut nous aider à comprendre l'importance d'une approche multidisciplinaire dans l'étude du sous-développement. Elle nous permet à cet effet de prendre en compte les multiples facettes de ce phénomène complexe. La théorie libérale à travers cette démarche considère les sphères sociales, culturelles, politiques et économiques comme indépendantes. Cela nous facilitera dans notre démarche scientifique afin de mieux structurer l'analyse et de mieux comprendre comment les changements dans une sphère peuvent ne pas affecter directement les autres.

Dans cette même veine, les libéraux voient les États comme des entités indépendantes qui rivalisent pour leurs propres intérêts, tout comme les individus au sein d'un État. Cependant, ils croient aussi que la coopération est possible et bénéfique. À cet égard, cela participera à la compréhension des dynamiques de conflit et de coopération dans les relations internationales. D'ailleurs, selon ladite théorie, le capitalisme, le droit et la démocratie peuvent pacifier les relations internationales. Et du coup, cela peut fournir un cadre explicatif pour étudier l'impact de ces systèmes sur le développement (Valentin, 2014).

De plus, les libéraux croient que la mondialisation du capitalisme et de la démocratie peut réduire les conflits et favoriser le développement. Cela peut aider à étudier les effets de la globalisation sur le développement. En effet, ils ont souvent soutenu la création d'organisations internationales pour maintenir la paix et promouvoir le développement. Cette approche dans le cadre de notre travail consistera à étudier le rôle de ces organisations dans le développement.

2.3- Le Néolibéralisme (le libéralisme dans ses idées novatrices).

Les présidents américains Thomas Woodrow Wilson (1856-1924) et Franklin Delano Roosevelt (1882-1945) sont souvent considérés comme des représentants du libéralisme classique (André, 2024). En effet, la conception théorique de Lacroix (1985) essaie de dégager une nuance sur le concept de néolibéralisme. Si ce dernier a pour socle l'individu alors la théorie néolibéralisme, dans la conception américaine, se base normalement sur des intérêts de groupe (UM, 2003). Pour corroborer ce que nous disons, nous pouvons dire que le néolibéralisme, d'origine américaine principalement, se fonde lui également sur les intérêts individuels plutôt que ceux étatiques (Umontreal, 2013). Toutefois, contrairement au libéralisme, ce ne sont pas les individus qui sont les acteurs centraux du système international, mais ce sont les groupes d'intérêts nationaux et transnationaux (Mathieu, 2013).

De plus, Viotti et Kauppi (1950-1980), pour leur part, développent une autre approche théorique basant toujours dans la lignée que la précédente. Cette approche estime qu'étant principalement d'origine américaine, le néolibéralisme définit l'État et le système international en fonction du système américain, dans le cadre duquel le jeu politique est dominé par la compétition et la négociation des groupes d'intérêts (Guay, 2013). Il s'inspire davantage des théories centrées sur les acteurs collectifs – celles de Marx, Max Weber et des Américains comme David Truman, Harold Lasswell et Robert Dahl – que des théories libérales pour lesquelles l'acteur individuel constitue la principale unité d'analyse (Guay, 2013).

Compte tenu de leur vision de l'État, les néolibéraux accordent aux acteurs non gouvernementaux des relations internationales une importance plus grande que les libéraux. Selon eux, les États ne sont pas les seuls acteurs majeurs du système international. Les forces transnationales comme les grandes corporations multinationales et les organisations à vocation humanitaire et environnementale constituent également des acteurs de premier plan des relations internationales. Dans la mesure où la politique des États est déterminée par les conflits et les compromis des groupes ou des coalitions d'intérêts, il n'existe pas de différence de nature entre la politique intérieure et la politique étrangère des États, entre les sociétés nationales et la société internationale. L'environnement national est en constante interaction avec l'environnement international (Éthier, 2006).

Selon Mathieu (2013) : « Les motivations des acteurs dans la théorie néolibérale sont sensiblement les mêmes que celles de la théorie libérale classique »(UM, 2003). Elles sont la politique, économique et autre. Les acteurs adoptent un double comportement. La compétition de maximisation de leurs intérêts et la coopération. En effet, un État va préférer la coopération à la compétition selon Ethier (2006, p. 11-12). Lorsqu'il peut coopérer et, par la même occasion, augmenter ses gains relatifs dans un domaine par rapport à un autre État, il opte pour cette solution. Toutefois, s'il ne peut pas augmenter ses gains relatifs, il choisit la compétition.

La stabilité du système international vient, pour les adeptes du libéralisme et du néolibéralisme, des multiples relations entre les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux des différents États. La convergence de leurs intérêts les amène à créer et à adhérer à des régimes internationaux, c'est-à-dire, un ensemble de principes, de normes, règles et procédures de décision implicites ou explicites dans un domaine spécifique. (Ethier, 2003).

En outre, Pierre-Etienne (1997), pour sa part, a une approche théorique critique sur le fonctionnement des ONG en Haïti. Les ONG constituent parfois un instrument de déstabilisation contre les gouvernements qui ne s'alignent pas sur la politique néolibérale des États-Unis d'Amérique. Du coup, cette approche relève pertinente pour la compréhension de notre travail de recherche visant à analyser le mode de

fonctionnement desdites ONG. Il est nécessaire de dire aussi que les institutions internationales développent la notion de la coopération afin de maintenir la présence des ONG dans le pays (Pierre Sauveur, É., 1997).

La coopération gagne de plus en plus d'importance durant ces dernières décennies. Elle est l'un des maîtres-mots de la pensée néolibérale. Les organisations non gouvernementales étant un acteur important des relations internationales favorisent cette pratique de façon à configurer le monde suivant la pensée néolibérale. Donc, dans notre travail de recherche, l'application de cette stratégie de développement fera l'objet d'une approche incitative, qui permet de retrouver les limites des ONG dans le cadre de participation au développement d'un pays. À partir desquelles une autre stratégie de développement sera de mise dans notre travail, c'est donc le développement endogène qui préconise le désengagement sélectif des pays sous-développés du marché mondial : ils doivent compter sur leurs propres forces et promouvoir une forme d'autonomie collective. L'utilisation de cette stratégie de développement, à savoir, le développement endogène, servira à démontrer comment l'État haïtien devrait se comporter face aux ONG.

2.4- Théorie de dépendance

Après avoir analysé la notion de néolibéralisme, la théorie de dépendance devient l'approche critique dont nous ne pouvons pas ne pas en tenir à comprendre

dans le cadre de notre travail si nous voulons bien évidemment comprendre la problématique du fonctionnement des organisations non gouvernementales en Haïti. Cette théorie est représentée par une pléiade d'auteurs comme Samir Amin, Emmanuel Wallerstein, Gunder Frank, Charles Bettelheim ou Rodolfo Stavenhagen (Mathurin, Mathurin et Zugg, 1989). Leurs objectifs consistent à trouver les causes du sous-développement dans les modalités de l'intrusion du système capitaliste dans les sociétés traditionnelles et dans le mode d'insertion des dites sociétés dans le système capitaliste (Etienne, 1997, p.,).

Ces modalités ont revu les formes de la dépendance, de la subordination et de l'exploitation d'un groupe de pays dits sous-développés ou considérés comme des formations sociales périphériques dominées par rapport à un autre groupe de pays dits développés, ou considérés comme des formations sociales autocentrées dominantes. Le contact entre ces deux groupes de pays s'est effectué sur une base asymétrique de subordination d'un groupe par rapport à un autre, et non d'égalité. Cette dépendance a donné lieu à toute une série de déformations et de blocages au niveau des pays dits sous-développés, qui s'opposent à la diffusion du progrès et qui rendent ainsi, au bout du compte, leur développement impossible (S. Étienne, P., 1997).

Il faut dire que cette approche théorique allait engendrer une nouvelle école de pensée économique d'inspiration marxiste qui va remettre en question la théorie

libérale dite classique. Cette école va également dégager une nouvelle approche avec laquelle nous allons nous servir d'ailleurs pour mieux comprendre le fonctionnement des ONG de nos jours en Haïti.

Pour les marxistes, le progrès social et économique des pays dominés et exploités est lié à leur rupture avec le mode capitaliste de production, ce qui signifie :

Premièrement, l'indépendance politique passant par le renversement du pouvoir des classes dominantes qui défendent les intérêts des monopoles capitalistes.

En second lieu, l'indépendance économique qui se réalise par la nationalisation des secteurs-clés de l'économie et la modification des rapports d'échange avec l'extérieur (commerciaux, monétaires) ;

Enfin, de profondes transformations sociales, dont la nécessité d'une révolution démocratique nationale (Alliette et al., 1989).

À partir des considérations antérieures, on peut comprendre que les adeptes de la théorie de dépendance considèrent le sous-développement et le développement comme les revers d'une même médaille ; et en fonction de cette vision des rapports dialectiques existant entre sous-développement et développement, le premier étant le produit de l'accumulation capitaliste à l'échelle mondiale, les théoriciens marxistes proposent la rupture avec le système capitaliste mondial comme unique voie pour les pays sous-développés d'accéder au développement (Veyret, 1966). Et en ce sens, un rôle économique dominant est

attribué à l'État. Les banques, les grands moyens de production, les ressources nationales et les principaux moyens de transport doivent passer sous le contrôle de la collectivité politique ou l'État (Alliette et al., 1989).

Pour les théoriciens en question, ce choix permettrait aux pays actuellement sous-développés d'améliorer les conditions matérielles d'existence de leur population et de mettre en place des structures susceptibles d'assurer la satisfaction des besoins matériels et sociaux croissants de leur peuple et le plein développement des capacités de chaque individu (Alliette et al., 1989).

2.5- Cadre conceptuel

Un concept peut être défini comme une représentation intellectuelle d'un certain aspect de la réalité provenant de l'observation d'un phénomène (Frécon, 2012). En effet, dans la partie concernant le développement du cadre conceptuel de notre travail de recherche, nous tenons à définir les différents concepts clés qui le constituent. Nous faisons ceci, car nous estimons que les diverses théories que nous avons élaborées dans les paragraphes ci-dessus ne définissent pas de manière claire certains concepts faisant partie de notre sujet de recherche. Pour cela, en voici ci-dessous le sens de certains concepts clés qu'on utilise.

2.5.1- Organisation non gouvernementale (ONG)

S'interrogeant sur le concept d'ONG, le Professeur Marcel Merle (1996) a remarqué que c'est l'un des plus difficiles à cerner (Doucin, 2005). Qualifiant cette

quasi-impossibilité de définir l'Organisation Non gouvernementale «d'imbroglio» (*Doucin, 2005, p. 10*). En effet, le terme ONG apparaît pour la première fois en 1946 dans l'article 71 de la charte de l'ONU qui, à propos du rôle du Conseil économique et social (CES), détermine un cadre juridique des relations entre le système de l'ONU et le mouvement associatif venant d'un document de Michel Doucin (2005) plus politique que juridique. Pierre Ezer (2013, p.6) avance pour dire que :« Le Conseil économique et social peut prendre toutes dispositions utiles pour consulter les organisations non gouvernementales qui s'occupent de questions relevant de sa compétence » (Doucin, 2005; p. Pierre, E, 2013). Ces dispositions peuvent s'appliquer à des organisations internationales et, s'il y a lieu, à des organisations nationales après consultation du Membre intéressé de l'Organisation (Doucin, 2005, p. 123).

Le concept ONG supplante l'expression association internationale (AI) couramment utilisée dans les années 1930. Malgré cela, il n'existe pas véritablement de définition et de statut international des ONG, chacune d'entre elles étant rattachée juridiquement à leur pays de naissance (ONU, 1946).

Pour Kathy Mangones (1945), le terme ONG, qui est une définition basée principalement sur la négociation (du gouvernement ou de l'État), est une dénomination qui vient des pays du Nord et qui peut s'appliquer à toutes les structures organisationnelles à but non lucratif qui ne sont pas liées à l'État (Charte

des Nations Unies, 1945). Le terme peut être utilisé pour des associations, des clubs culturels, des associations socioprofessionnelles, etc.

L'Organisation des Nations Unies (ONU) affirme que toute Organisation internationale qui n'est pas établie par un accord intergouvernemental devrait être considérée comme une ONG (Ahmed et Potter, 2006, p. 8). On constate que cette définition présente un certain nombre d'insuffisances dans la mesure où elle ne fait que donner le caractère non gouvernemental d'organisations dont on ne perçoit ni le rôle ni l'objectif visé (Larochelle, 2011).

En France, elles sont régies par la loi de juillet 1901 sur les associations, et l'on retient généralement la définition du spécialiste des relations internationales Marcel Merle (1923-2003) « est considéré comme une ONG tout groupement, association ou mouvement constitué de façon durable par des particuliers appartenant à plusieurs pays en vue de la poursuite d'objectifs non lucratifs » Marcel .M (2023).

Selon l'Union des Associations Internationales, selon Pierre Ezer (2013, p.6) entend par ONG :

Toute association composée de représentants appartenant à un ou plusieurs pays et qui est internationale par ses fonctions, la composition de sa direction et les sources de son financement. Elle n'a pas de but lucratif et bénéficie

d'un statut consultatif auprès d'une organisation intergouvernementale (p. Pierre, E, 2013, p. 6).

La Convention européenne sur la reconnaissance de la personnalité juridique des organisations internationales non gouvernementales a été adoptée le 24 avril 1986 dans le cadre du Conseil de l'Europe (Perroulaz, 2004a). Selon son premier article, cette Convention s'applique aux associations, fondations et autres institutions privées (ci-après dénommées ONG) qui remplissent les conditions suivantes :

- Avoir un but non lucratif d'utilité internationale ;
- Avoir été créées par un acte relevant du droit interne d'un État contractant ;
- Exercer une activité effective dans au moins deux États ;
- Avoir leur siège statutaire sur le territoire d'un État contractant et leur siège réel dans cet État ou dans un autre État contractant (Wiederkehr, 1995).

Par ailleurs, il est important de faire remarquer qu'Haïti, aussi, dispose d'un cadre juridique sur les organisations non gouvernementales (ONG). En effet, suivant l'article premier du décret du 14 septembre 1989 publié dans le Moniteur du jeudi 5 octobre 1989 sont désignées organisations non gouvernementales d'Aide au Développement, et identifiées ci-après sous le sigle d'ONG toutes institutions ou organisations privées, apolitiques, sans but lucratif, poursuivant des objectifs de Développement aux niveaux national, départemental ou communal et disposant de ressources pour les concrétiser (Emmanuel, 2020) (Mark, 2007 pp. 96-119).

Pour Éric Gallibour (1990), l'ONG est une organisation autonome, sans but lucratif, dont les ressources financières proviennent des contributions volontaires du grand public, mais aussi de l'église et des pouvoirs publics. Elle mène des actions directes et/ou indirectes d'information et de sensibilisation de l'opinion publique, d'aide au développement (médical, social, technico-économiques et éducatif) uni sectoriel ou plurisectoriel et /ou de secours. Son fonctionnement et sa participation se font sur un mode associatif : communautaire et/ou collectif (Galibour, 1990).

Rouget, lui affirme qu'une organisation non gouvernementale (ONG) peut se définir comme :

Un groupement qui n'a pas été constitué par une entité publique ou par voie d'accord intergouvernemental, qui exerce une activité nationale ou internationale d'intérêt général, et dont les buts, le rôle et le fonctionnement ont un caractère non gouvernemental et non lucratif (Larochelle, 2011).

Une ONG se distingue donc par le caractère privé de sa constitution, la nature bénévole de ses activités et son indépendance à l'égard des gouvernements et des organisations intergouvernementales. (Rouget, 2000, p. 253).

Bertrand Badie et Marie Claude Smouts (1999), soulignant la conflictualité de celles-ci avec les États, retiennent une définition très large de la notion d'ONG (Doucin, 2005):

Selon Doucin (2005, p.6), Ces organisations peuvent être de nature religieuse et inclure alors autant les Églises que les sectes, rivales de plus en plus marquées de l'État dans les espaces sociaux au sein desquels

l'allégeance à celui-ci est en régression ; elles peuvent être aussi de nature séculière et regrouper des familles politiques ou syndicales, des associations de pensée ou des clubs de réflexion, des associations humanitaires, voire, enfin une infinité de réseaux de solidarité liant, par-delà les frontières, des individus sortis des mêmes universités prestigieuses et dotées d'un rayonnement international ou relevant simplement des mêmes coteries (Doucin, 2005, p. 6).

2.5.2- Le développement au regard de certains chercheurs occidentaux

Le concept de développement, lié dans une opposition pertinente à celui de croissance, apparaît encore avec Georges Canguilhem, comme la transposition métaphorique à l'organisme économique et social d'une conception évolutionniste empruntée à la biologie. La représentation du développement reste marquée de façon indélébile par cette origine (Canguilhem, 1983a).

Pour Guy Rocher, d'abord, le développement ou la modernisation a un sens plus général, plus satisfaisant que le développement économique et l'industrialisation qu'il englobe. Il le définit comme, «la totalité des actions entreprises pour orienter une société vers la réalisation d'un ensemble ordonné de conditions de vie collectives et individuelles, jugées désirables par rapport à certaines valeurs» (Guy, 1968).

Il le considère comme la recherche d'un équilibre jamais atteint, ou encore la solution de tensions toujours renouvelées, entre différents secteurs de la vie sociale et humaine.

En ce qui concerne Celso Furtado, l'idée de développements possède au moins trois dimensions : celle de l'accroissement de l'efficacité du système social de production, celle de la satisfaction des besoins élémentaires de la population et celle des réalisations d'objectifs auxquels aspirent les groupes dominants d'une société et qui rivalisent dans l'utilisation des ressources rares (Guy, 1968).

Pour Edgar Montiel, enfin, représentant de l'UNESCO, le développement n'est plus conçu comme devant être une course au rattrapage, sur le plan économique, des notions plus favorisées, conception qui a prévalu jusqu'à un passé récent, mais bien comme une mise en œuvre des potentialités propres des sociétés en développement en plus d'une exigence de répartition plus juste des richesses au niveau national et l'international(S. P. Étienne, 1997a, p. 41; ZAHoui-DÉGBOU, 2023). C'est par cette double action, en effet, que le développement intégré débouchera sur le droit à l'expression des valeurs de civilisations issues de l'histoire et des situations sociales spécifiques des sociétés émergentes. Sans que soient reniés les apports féconds issus d'autres aires culturelles, certaines formes d'authenticité sont désormais revendiquées comme des facteurs de développement (Coquery-Vidrovitch, 2007).

2.5.3- Le Sous-développement : Un concept à mettre à nu

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, avec la division de la planète en deux blocs, le concept du tiers monde convenait parfaitement pour désigner les pays sous-développés. Il fut utilisé pour la première fois par le démographe français Alfred Sauvy, dans un article publié dans le Numéro 118 du journal l'Observateur, en France, le 14 août 1952, et qui s'intitulait un tiers monde, une planète. Ce concept désignait donc à l'époque le troisième groupe de nations qui n'appartenaient ni au monde riche occidental ni au monde socialiste (Alliette et al., 1989).

En ce qui concerne le géographe haïtien Gerard Pierre-Charles, le sous-développement est un concept qui se réfère à la condition structurelle ainsi qu'aux caractéristiques de la production, de la distribution, de l'échange et de la consommation de certaines sociétés (PIERRE-CHARLES, 1991, p. 45). le sous-développement est un produit de la dépendance, et accompagné de fortes déformations sociales ainsi que de déséquilibres typiques (ville/campagne, modernité / archaïsme) (PIERRE-CHARLES, 1991, p. 45).

Albertini (1967), pour sa part, écrit : On a parfois défini le tiers monde comme un ensemble de pays aux performances économiques différentes de celles des pays développés ; le sous-développement serait alors une question de degré, un seuil à ne pas franchir, par exemple : un revenu inférieur à 500 dollars par habitant et par an. C'est dans cette perspective que l'on a recherché un certain nombre

d'Indicateurs, d'éléments descriptifs qui caractériseraient cet état. C'était là une manière statistique aborder le problème (Albertini, 1967).

À cette approche statistique, avance Albertini, on a superposé une approche structurale dont le principal initiateur fut le professeur François Perroux. Cette approche prend en compte non seulement le degré, mais aussi la nature du phénomène sous-développement et avance que d'un pays développé a un pays sous-développé a un pays sous-développé, l'économie et la société seraient fondamentalement dans leurs structures (Albertini, 1967, pp.). Le sous-développement est un phénomène multidimensionnel qui exige une approche interdisciplinaire.

2.6- *La typologie des ONG*

En fonction des différentes théories qui ont été élaborées sur la problématique des ONG, nous parviendrons dans cette partie de notre travail de recherche à présenter 4 types d'ONG.

Pélissier (2013) présente une typologie des ONG basée sur leurs domaines d'intervention, tandis que Visions (2011) les classe en fonction de leur situation géographique. Il s'agit des ONG humanitaires ; l'ONG de développement ; les ONG

environnementalistes ; les ONG de défense des droits de l'Homme (Pélissier, 2013, p. 16).

2.6.1- Les ONG humanitaires :

Les ONG humanitaires sont basées sur 2 grandes valeurs : la solidarité et l'humanité (humanitaire). La mission principale de ce type d'association est celle d'apporter de l'aide à des populations en danger, que ce soit à l'échelle nationale ou internationale. Lors des conflits armés dans un pays, l'intervention des associations humanitaires est très sollicitée. Ensuite, elles interviennent en cas de catastrophe naturelle ou de crise humanitaire, cependant, elles ne dépendent ni d'un État ni d'une institution internationale. Les ONG humanitaires opèrent à l'échelle nationale et/ou internationale dans des domaines divers tels que l'aide d'urgence, la santé (comme Médecins sans frontières - MSF), l'environnement (comme Greenpeace) et la liberté de la presse (comme Reporters sans frontières - RSF) (Pélissier, 2013c).

2.6.2- Les ONG de développement :

Georges Canguilhem stipule, le concept de développement, lié dans une opposition pertinente à celui de croissance. Il continue pour dire qu'il considère ce concept « comme la transposition métaphorique a l'organisme économique et social d'une conception évolutionniste empruntée à la biologie »(Canguilhem, 1983b). Les ONG de développement travaillent dans la lutte contre la pauvreté et le

développement à long terme. Des exemples sont : le Centre canadien d'études et de coopération internationale (CECI) et la Coopérative pour les envois de fonds américains en Europe (CARE)(Pélissier, 2013a).

2.6.3- Les ONG environnementalistes :

Selon Nelly P. (1998) :

Une organisation non gouvernementale environnementale peut être locale, nationale ou transnationale (N. Stromquist, 1998). Les organisations non gouvernementales environnementales sont des organisations indépendantes des gouvernements dédiées à la connaissance, protection, restauration ou gestion de l'environnement, sur un territoire et des sujets précisés par leurs statuts (N. Stromquist, 1998).

Elles sont devenues un nouveau paradigme de la société civile (N. P. Stromquist, 1998). Les organisations non gouvernementales environnementales sont devenues des partenaires pour de nombreux États et institutions telles que l'ONU. Elles luttent pour la défense et la protection de l'environnement (Lebel & Desforges, 2009). Des exemples : incluent Greenpeace, World Wild Fund (WWF) et les Amis de la terre (Pélissier, 2013b).

2.6.4- Les ONG de défense des droits de l'homme :

Les ONG de défense des droits de l'homme sont sans doute dans la sphère internationale, avec la protection de l'environnement et depuis peu la contestation de la mondialisation, le domaine où le rôle des ONG est le plus important et le plus visible (Collet, 2002). Les ONG de défense des droits de l'homme disposent d'une forte crédibilité auprès du public et des médias, qui accordent souvent plus

d'attention à leurs positions qu'à celles des gouvernements. C'est dans ce domaine que l'association des ONG aux travaux des Nations unies est la plus ancienne et la plus développée, ce qui confronte celles-ci à des problèmes délicats, dont la Conférence de Durban a souligné l'acuité (Collet, 2002). Elles œuvrent dans la promotion et la protection des droits de l'homme. «Leur champ d'action est très étendu, incluant l'assistance juridique aux victimes des conflits armés, la lutte pour l'abolition de la peine de mort et des dispositions discriminatoires existant dans les législations de certains États démocratiques »(Pélissier, 2013c, p. 9).

Prenons le cas d'un pays comme la France, elle est très attachée au rôle des ONG dans le domaine des droits de l'homme (Collet, 2002). C'est dans cet esprit qu'elle exerce son mandat au Comité des ONG et a participé activement à l'élaboration de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme (Collet, 2002).

Nous pouvons dire que c'est tellement important, La France dispose en outre d'une enceinte qui permet un dialogue très suivi avec les ONG et les experts en matière de droits de l'homme : la Commission nationale consultative des droits de l'homme. Placée auprès du premier ministre, cette commission composée d'associations, de personnalités, d'experts et des administrations intéressées, élabore des avis (à l'adoption desquels l'administration ne participe pas) soit proprio motu, soit à la demande de membres du gouvernement. Elle est régulièrement

informée et consultée par le Quai d'Orsay (Collet, 2002). Des exemples sont : la Ligue des droits de l'homme, Amnesty International, et Human Right Watch.

2.7- Sur le plan géographique

2.7.1- Les ONG du Nord

Elles sont présentes et actives dans les pays industrialisés (visions, 2011). Leur rôle principal est de soutenir les ONG nationales et locales, les organisations paysannes, les mouvements associatifs et les initiatives communautaires (visions, 2011). Elles contribuent principalement en fournissant un appui moral, un transfert de techniques et une aide financière aux programmes de développement. Ces programmes impliquent une coopération renforcée avec les pouvoirs publics et les institutions privées, ainsi que la mise en place de nouvelles politiques et des changements structurels basés sur des initiatives privées locales (Tematio, 2011). Les organisations non gouvernementales (ONG) du Nord étaient considérées comme les seules capables de porter des enjeux de développement, de les structurer dans un projet et de les mettre en œuvre (Thioune, 2015). Elles étaient les interlocutrices privilégiées des bailleurs de fonds et des donateurs du Nord.

2.7.2- Les ONG du Sud,

En revanche, les ONG du Sud sont constituées et actives dans les pays en voie de développement (visions, 2011) (Thioune, 2015). Elles fournissent aux ONG du Nord des informations qui sont ensuite diffusées auprès de l'opinion publique

occidentale pour développer une certaine forme de solidarité entre les peuples du Nord et du Sud. Ces ONG du Sud soumettent également des projets aux ONG du Nord (Alliette et al., 1989).

En 2003, l'ONG française Santé Sud, basé à Marseille, pose la question de la nature du nouveau partenariat à construire (Grünewald, 2003). Face à l'ampleur de la tâche, aux échecs des interventions internationales, notamment de l'aide aux pays en voie de développement, à la faiblesse des États, aggravée par les programmes d'ajustement structurel et autres bouleversements politiques internationaux, surgit la question de renforcer les acteurs du Sud tout en posant la question de leur rapport à l'État (Sylvie, 1997).

Il est important de souligner que les organisations non gouvernementales (ONG), qu'elles soient du Nord ou du Sud, ont pris conscience de la nécessité de travailler ensemble pour s'occuper de l'aide humanitaire et de l'aide au développement. Cela est dû à la prise de conscience des limites de leurs actions respectives face aux crises prolongées et à la pertinence du lien entre urgence et développement. Ainsi, les ONG humanitaires et les ONG de développement ont commencé à travailler ensemble pour répondre à ces défis (Grünewald, 2003). Le développement des ONG du Sud s'avère néanmoins irrégulier et inégalement réparti, en ce qu'il suit la carte des crises et des conflits (Thioune, 2015).

Du fait de leur activité liée essentiellement à une question très localisée, ces organisations n'ont souvent aucune activité transnationale, ce qui reste l'apanage des ONG du Nord.

2.7.3- ONG et États du Nord et du Sud

Dans les pays occidentaux comme le Canada, les États-Unis, la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Belgique, etc., l'État a développé des relations étroites avec les ONG, leur accordant des subventions et participant activement à leurs activités. Par exemple, aux États-Unis, l'État a même créé de puissantes ONG. Le soutien de l'État se manifeste de diverses manières, notamment par des contributions financières au budget des ONG, des dons en nature, des exonérations fiscales et des facilités de transport. En 2002, la Confédération suisse a contribué à hauteur de 209 millions de francs aux ONG (Perroulaz, 2004a).

En 2010, le ministère britannique du Développement international a versé 12,9 millions de dollars sur deux ans à 15 organisations humanitaires britanniques pour améliorer l'efficacité et la qualité des interventions humanitaires (Anna, 2013). Cependant, sur les 2,4 milliards de dollars d'aide internationale acheminés par le gouvernement américain, seulement 1% a été destiné au gouvernement haïtien et 0,4% à des ONG haïtiennes, tandis que plus de 486 millions ont été remis à la Croix-Rouge américaine (Célia, 2023).

Selon le Professeur Pierre-Etienne (1997),

Les relations entre ONG et l'État existent dans tous les Pays du Nord. Si les ONG reçoivent de l'État des subventions, en échange, objectivement, elles lui permettent d'être en contact étroit avec les populations du Sud et d'exercer sur elles un certain contrôle. Sauf les très rares exceptions où l'on pourrait parler de relations de partenariat entre ONG et État, les ONG sont généralement des instruments destinés à appliquer la politique du gouvernement de leurs pays d'origine dans le Tiers monde (Pierre-Etienne 1997, pp. 40-41).

En ce sens, on se demande si on peut effectivement parler, d'autonomie, voire d'indépendance, des ONG par rapport à l'État et si, dans certains cas, les ONG ne sont pas plus gouvernementales que les agences bilatérales de leurs pays d'origine.

Samy Cohen (2003) le soutient en disant :

Certains acteurs transnationaux renforcent l'État. C'est, notamment, le cas des grandes ONG internationales dans les États postmodernes. Les hauts responsables de la politique étrangère les considèrent comme un 'multiplicateur' de leur influence sur la scène internationale. Même l'administration française des affaires étrangères, longtemps conservatrice dans ce domaine, a fait son aggiornamento et admet l'utilité des ONGI. (Cohen, 2003, pp.,).

Selon Françoise Bourdarias (2003) : « des auteurs évoquent la complexité des rapports entre ONG et États, leurs formes apparemment contradictoires ». Tensions (conflits), complémentarité, voire division du travail s'articulent dans un contexte de « désengagement » croissant des États, au Nord comme au Sud. Certains, chercheurs ou militants, se demandent si les ONG ne risquent pas d'y perdre leur âme, c'est-à-dire leur rôle de contestation des politiques étatiques, et ne sont pas

désormais vouées à la gestion des dégâts de la mondialisation (Bourdarias, 2003, pp. 23-52).

2.7.4- Mode de Fonctionnement des ONG en Haïti

Comme nous l'avons signalé dans les nombreux paragraphes ci-dessus, l'histoire des ONG en Haïti remonte surtout à partir des années 1980. Dans un contexte où la misère commençait à battre son plein partout à travers le pays, notamment à Port-au-Prince. Cette situation allait donner naissance à plusieurs quartiers précaires où le régime dictatorial des Duvalier aurait été incapable de subvenir aux besoins des habitants desdits quartiers. D'où vient à ce moment crucial la nécessité des ONG qui face à l'incapacité de l'État se mettent en quête des moyens financiers entre les mains des bailleurs de fonds internationaux pour réaliser des projets dits de développement.

Haïti a été au fil de son histoire un lieu d'intérêt principalement pour l'Église catholique. L'ère répressive Duvalier, à partir de la fin des années 1950, a intensifié l'immigration haïtienne, à l'origine d'une grande diaspora à travers le monde, dont le Québec. Cette diaspora s'est battue pour que les gouvernements d'accueil s'engagent dans (Diane. A.H & A., 2020) le soutien au développement du pays d'origine avec qui les liens sociaux n'ont jamais été rompus.(D Alalouf-Hall & A. François, 2020) Quand le président Aristide est renversé en 2004, le gouvernement canadien, dans le sillon des États alliés impliqués, s'est retenu d'avoir une position franche, et ce jusqu'aux discussions sur le nouveau traité de libre-échange de 2007. De grandes puissances telles que les États-Unis ou la France se partagent depuis déjà plusieurs décennies la gouvernance de l'État, pendant que les gouvernements haïtiens se succèdent difficilement (D Alalouf-Hall & A. François, 2020, p. 6).

De jour en jour, les ONG deviennent de plus en plus puissantes dans le pays, car elles parviennent à manifester leur présence dans presque tous les recoins du pays. Chacune d'entre elles agit dans des secteurs différents en vue de demeurer un peu plus près de la population (Diane. A.H & A., 2020). Diane (2020) candidate au doctorat en sociologie à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) sous la codirection de Jean-Marc Fontan et de François Audet, à travers sa thèse, avance sans ambages qu'

Il est important de rappeler que les États-Unis ont occupé Haïti de 1915 à 1934 pour protéger leurs intérêts économiques stratégiques et qu'ils ont longtemps soutenu la dictature Duvalier de 1964 à 1986. Ce partage de gouvernance par les gouvernements et secouristes étrangers ne s'opère donc pas en 2010 en terrain neutre, faisant resurgir d'anciens contentieux coloniaux en Haïti, dont la France et les États-Unis portent une part importante de responsabilité. Au début des années 2000, le président Préval avait fait preuve d'une grande discrétion dans ses mandats, ce qui fit le lit d'une vision consensuelle portée par les politiques internationales qui investissent dans la sécurité et les services policiers (D Alalouf-Hall & A. François, 2020). C'est au printemps 2004 que la MINUSTAH est mise en place avec une force de plus de 9 000 personnels en uniforme. Dans ce contexte de pays fragile, apparaître comme étant en appui à la police peut avoir comme résonance de soutenir une forme de répression. Lorsqu'il survient en 2010, le séisme est donc une catastrophe dans une catastrophe : Haïti est déjà grandement affaiblie et mise sous la tutelle des grandes puissances occidentales. En raison de l'ampleur de l'événement, mais aussi de la complexité et de la fragilité du contexte haïtien, la reconstruction s'est avérée difficile et l'aide internationale, ainsi que les efforts de reconstruction, moins efficaces (D Alalouf-Hall & A. François, 2020).

Cependant, plus de 30 ans plus tard, les conditions socio-économiques de la population se peinent à améliorer. Ces 30 années remettent en question l'objectif de développement caractérisant l'existence des diverses ONG dans le pays (Diane. A.H & A., 2020). La faiblesse de l'État haïtien justifiait alors l'utilisation des organisations internationales (ONG) comme acteurs principaux de la reconstruction (Diane. A.H & A., 2020). Ce flux massif d'aide internationale, aboutissant à ce que certains ont appelé la « république des ONG », souligne le caractère de spectateur forcé du peuple haïtien. Cela n'aura fait qu'éroder davantage les capacités locales et affaiblir l'embryon d'économie locale restant. Pour corroborer ce que nous disons, Pélissier (2013, p. 17), à travers son mémoire de sortie, avance sans ambages que :

Bien que les ONG jouent un rôle indispensable à la survie de la population haïtienne comme le montrent les catastrophes naturelles et la faiblesse de l'État dans l'accomplissement de ses fonctions régaliennes, il existe dans la littérature un discours critique portant sur la pérennité de l'urgence, les effets pervers de l'aide humanitaire et le manque d'efficacité de l'action humanitaire des ONG (Pélissier, 2013a, p. 17).

Du coup, il est clair que la notion de développement sur laquelle se basent les ONG pour mener leurs interventions dans les diverses villes du pays se relève d'un piteux échec.

2.8- L'aide humanitaire et l'aide au développement

2.8.1- L'aide humanitaire

L'aide humanitaire est une assistance neutre et apolitique qui vise à sauver des vies, alléger les souffrances et aider les victimes en détresse, qu'elles soient dans des pays développés ou en développement. Elle s'étend aux victimes de conflits armés, de catastrophes naturelles et de situations de grande pauvreté (Jean 1997). Comme le souligne Brauman (1996), l'action humanitaire est celle qui vise à préserver la vie dans le respect de la dignité et à restaurer dans leurs capacités de choix des hommes qui en sont privés par les circonstances (B. Rony, 1996). Elle est mise en œuvre pacifiquement et sans discrimination par des organismes agissant au nom des principes d'humanité, du droit des gens et des exigences de la conscience publique (Jean, 1997).

Elle se divise en deux volets : l'aide d'urgence et l'aide à la reconstruction. L'aide d'urgence est une assistance rapide et à court terme qui assure l'approvisionnement en eau potable, en nourriture et en soins médicaux d'urgence, ainsi que la fourniture d'abris provisoires. L'aide à la reconstruction intervient lorsque les besoins humanitaires sont maîtrisés et vise à soutenir le développement autonome des populations à moyen et long terme, notamment par la reconstruction des infrastructures de base et la mise en place d'actions préventives (Boinet, 2011).

L'aide humanitaire a évolué au fil du temps, avec une prise en compte croissante de la prévention et du développement, une meilleure coordination, une autorégulation accrue et une défense des droits de l'Homme. L'aide humanitaire a donc pris une importance considérable durant ces dernières années dans les pays occidentaux. Le volume d'aide mis en œuvre a fortement augmenté. Par exemple, en 2008, le montant total de l'aide humanitaire s'est élevé à 16,9 milliards de dollars, contre 12,7 en 2007 et une estimation de 15,1 milliards de dollars en 2009. Les principales sources de financement sont, d'une part, celles des États ; et d'autre part, les ressources privées. Ainsi, en 2008, l'aide des États a été de 12,8 milliards de dollars et l'aide privée s'est élevée à 4,1 milliards de dollars, principalement collectés par les ONG (Boinet, 2011).

En 2008, les canaux de l'aide humanitaire ont été le secteur public (agences gouvernementales, ministères, ambassades, universités, pays destinataires) à hauteur de 15,1 %, les ONG pour 24,7 % et les organisations multilatérales pour 60,3 %, sachant qu'une partie de ces fonds multilatéraux, notamment ceux des agences de l'ONU, sont mis en œuvre ensuite pour une large part via les ONG internationales et nationales (Boinet, 2011). Le volume d'aide a fortement augmenté, atteignant 16,9 milliards de dollars en 2008, financés à la fois par les États et les ressources privées. Les canaux de l'aide humanitaire comprennent le secteur public, les ONG et les organisations multilatérales (Boinet, 2011).

En somme, l'aide humanitaire vise à préserver la vie dans le respect de la dignité, à restaurer les capacités de choix des individus privés de celles-ci par les circonstances, et à améliorer véritablement la situation des personnes en détresse (B. Rony, 1996). Elle est mise en œuvre pacifiquement et sans discrimination par des organismes agissant au nom des principes d'humanité, du droit des gens et des exigences de la conscience publique (B. Rony, 1996).

2.8.2- L'aide au développement

Contrairement à l'aide humanitaire qui est de court terme, l'aide publique au développement est un processus à long terme qui vise au développement des pays pauvres et à l'amélioration du niveau de vie de leur population (Jean-Michel S. & Charnoz O., 2003). L'aide au développement est un ensemble de ressources, publiques ou privées, transférées à l'échelle internationale pour favoriser le progrès économique et social des pays bénéficiaires (OCHA, 2014) (Junior, 2014). Son objectif est de créer un climat propice au développement et à l'élimination de la pauvreté, en partenariat avec les pays en développement et les pays développés (Pélissier, 2013c, pp. 8-9).

Malgré ces critiques, les défenseurs de l'aide soulignent la réussite économique de pays qui ont bénéficié de l'aide dans le passé et ont cessé d'être assistés. Ils croient que l'aide fonctionne dans un environnement politique favorable, c'est-à-dire, dans

les pays qui ont une bonne politique fiscale, monétaire et commercial. En dépit de leurs divergences, les défenseurs et les opposants de l'aide au développement s'accordent sur un point : la nécessité de continuer l'aide au développement, mais sous des formes différentes. Les défenseurs veulent intensifier l'aide pour permettre aux pays en développement de s'intégrer rapidement à l'économie mondiale, tandis que les opposants veulent une aide étrangère qui laisse suffisamment de marge de manœuvre aux pays en développement (Nations Unies, 2000).

Pendant la plus grande partie de son existence, l'aide internationale au développement était fournie par des États bailleurs, et conçue à destination de gouvernements bénéficiaires, au moyen de programmes traditionnels d'aide bilatérale. Une partie des ressources était mise en commun par les pays bailleurs et mise en œuvre au moyen de quelques organismes multilatéraux (Alliette et al., 1989). Mais ce modèle de coopération oligopolistique et de gestion a été rendu caduc ces dernières années par l'intrusion de divers types d'intervenants, publics, privés et hybrides, chacun apportant une gamme croissante de biens publics (Pélissier, 2013a).

Il s'agit des ONG, des organismes régionaux et multilatéraux et autres (Severino* & Ray**, 2012). Non seulement beaucoup plus d'acteurs participent à cette politique d'aide au développement, et ils le font de façon de plus en plus diverse. Chacun d'entre eux a sa propre vision du monde, son corpus de doctrine et

sa stratégie, mobilise des ressources de divers volumes et de genres, les débourse au moyen d'instruments distincts, est équipé de ses propres procédures et répond à ses propres systèmes de comptabilité (Severino* & Ray**, 2012).

L'aide au développement était plutôt orientée vers l'humanitaire et la lutte contre la pauvreté, et très souvent déclenchée par des situations d'urgence. Les sans-frontiéristes, les altermondialistes, les environnementalistes, les droits de l'homme ont densifié cette présence des ONG du Nord au sud, agissant souvent à la place des acteurs locaux. Progressivement, les difficultés d'accéder à leurs bénéficiaires, le souci de légitimation de leurs démarches et la raréfaction des ressources ont poussé les acteurs du Nord à innover dans leurs modalités d'action internationa

CHAPITRE 3

3- Cadre Méthodologique

Dans le cadre de notre travail de recherche, nous comptons utiliser la méthode qualitative optant pour la recherche documentaire qui va nous permettre, dans une certaine mesure, de rendre intelligibles les données dudit travail. À ne pas oublier que ce dernier consiste à problématiser le fonctionnement des organisations non gouvernementales en Haïti : Analyse et perspectives. Pour cela, nous allons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour avoir accès aux différents documents desdites organisations afin d'analyser et/ou interpréter de manière objective les données en question.

3.1- Devis de recherches et sa justification

Il paraît judicieux de faire remarquer que la méthodologie selon Gauthier (1987, p. 13) désigne, une recherche qui englobe à la fois la structure de l'esprit et de la forme de la recherche et les techniques utilisées pour mettre en pratique cet esprit et cette forme –[...]. C'est la raison pour laquelle dans ce travail, nous faisons en sorte que notre analyse soit objective par rapport à la manière dont nous comptons interpréter les données de notre recherche. Et de fait, notre analyse sera basée, sur des données secondaires telles que livres, rapports et articles, mémoires,

sites d'internet que nous allons consulter. Cette démarche impliquera l'ensemble des documents généraux et spécifiques abordant notre thème d'étude.

Par ailleurs, nous avons fait le choix de la recherche documentaire par le fait que cette dernière constitue la source de données enrichissantes qui nous permettra d'une manière ou d'une autre à mieux étudier la problématique du fonctionnement des ONG en Haïti. Autrement dit, les documents auxquels nous nous sommes référés constitueront notre terrain de prédilection qui nous aidera à faire une analyse objective de la réalité à l'étude.

3.2- Population à l'étude et critères de construction de l'échantillon

Dans le but de circonscrire notre travail de recherche, il s'avère nécessaire de mettre en exergue les domaines dans lesquels les ONG que nous comptons analyser évoluent. Dans ce même ordre d'idées, nous sommes normalement intéressés par deux (2) secteurs : santé et éducation. C'est la raison pour laquelle les rapports des ONG qui œuvrent dans les secteurs mentionnés précédemment constitueront les données essentielles que nous allons normalement interpréter dans le cadre de ce travail de recherche.

Normalement, il convient difficile de déchiffrer avec précision le nombre d'ONG qui opère sur le territoire national. Nous avons l'impression que le mécanisme de contrôle du côté de l'État est un peu défaillant en la matière. Car depuis les années

80, les ONG ne cessent de pulluler en Haïti dans le but d'apporter des réponses majeures aux conditions socio-économiques difficiles que vivent les déshérités du sort dans les recoins du pays. C'est la raison pour laquelle Mathurin, Mathurin et Zaugg (1989, p. 52-53) avancent avec raison d'ailleurs qu'

Il est très difficile d'obtenir un chiffre précis sur le nombre d'ONG actives en Haïti. Cependant, différentes estimations sont avancées. Officiellement, au 16 novembre 1987, 104 ONG étaient inscrites au MDP. De son côté, la HAVAS comptait, 82 agences membres en 1986. Dans son rapport annuel 1983-84, sept organisations estimaient toutefois que 203 ONG importantes travaillaient dans le pays. Une étude de l'Institut Nord-Sud faite en 1984 relevait en tout plus de 400 ONG (Mathurin & Zaugg 1989, p. 52-53).

Enfin, dans son rapport sur Haïti en 1987, le BM comptait au moins 250 et probablement plus de 300 ONG en Haïti. Pellissier à travers son mémoire de sortir stipule qu'il est judicieux de dire sans ambages que la liste actualisée des ONG actives en Haïti reconnues pour l'exercice fiscal 2015-2016 qui a été publiée par le ministère de la Planification et de la Coopération externe (MPCE) contenait un effectif de 605 ONG. (MPCE, 2015-2016).

En ce qui a trait aux critères de construction de notre échantillon, nous pouvons dire que ces derniers sont caractérisés par deux (2) éléments. D'une part, nous avons fait le choix de ces deux (2) secteurs parce qu'il est à constater qu'au moment où nous rédigeons notre travail de recherche que ces deux (2) détiennent le plus d'ONG qui œuvrent sous le territoire national.

D'autres parts, les documents des ONG, que l'on veuille ou non, qui travaillent dans ces secteurs, sont beaucoup plus faciles d'accès. De fait, ces ONG proviennent de l'international, en ce sens, elles sont bien obligées de fournir des rapports annuels aux différents bailleurs de fonds internationaux.

3.3- *Technique documentaire et collecte de données*

La technique documentaire que nous allons utiliser va nous permet de recenser tous les écrits existants sur le sujet ou le thème étudié. Nous utilisons cette technique pour mieux faire l'analyse du contenu de notre travail afin d'étudier de façon objective et systématique les matériaux et de les interpréter en relation avec l'objectif de l'étude. Dans un souci de clarté et de compréhension, l'utilisation de certaines techniques s'avère nécessaire. C'est la raison pour laquelle Grawitz définit la technique comme une réponse à un comment. Elle est considérée comme un moyen d'atteindre un objectif, qui se situe au niveau des faits ou des étapes pratiques. Cela signifie que la technique est l'application de méthodes et d'outils spécifiques pour réaliser un objectif donné (Rega, 2014).

En outre, cette technique de recherche consiste à réviser, consulter et synthétiser toute la documentation de 2000 à nos jours, laquelle va nous conduire vers les Bibliothèques de l'UQAC. En effet, cette recherche nous permettrons également d'approfondir la problématique, de préciser les objectifs de recherche, de comprendre les études antérieures, c'est-à-dire les problèmes rencontrés par les

premiers chercheurs et comment ces difficultés ont été surmontées et les résultats auxquels ils ont abouti ; tout cela va être dans le but de clarifier notre hypothèse.

3.4- Méthode d'analyse et des collectes de données

Dans cette partie de notre travail de recherche, nous allons analyser les données que nous avons recueillies sur le terrain par méthode de regroupement par thématique. Nous entendons par méthode de regroupement l'ensemble des grands points qui sont semblables à travers les rapports des différentes ONG que nous allons consulter. Chacun de ces grands points nous permettra de mieux analyser la problématique du fonctionnement des ONG en Haïti. Chaque rapport va être analysé minutieusement et à partir de cela nous n'aurons pas besoin de verbatim, car les documents desdites organisations seront considérés comme tels.

Nous tenons à préciser que les thématiques seront formées en fonction des différents points abordés dans les documents officiels des ONG. Pour cela, il se peut que nous utilisions soit une application dénommée *in vivo*, que nous développions par nous-mêmes une stratégie permettant de regrouper les thèmes qui prédominent dans les différents rapports à l'étude. À ce propos, tout en tenant compte du volume des divers rapports des ONG, nous comptons lire et analyser plusieurs rapports dans le cadre de ce travail de recherche. Nous allons faire cela dans le but de respecter le niveau standard en matière de l'interprétation des données dans le cadre d'un travail scientifique.

En outre, cette méthode d'analyse de données, faisant partie de la méthode qualitative, s'avère être, selon notre compréhension, la méthode la plus appropriée visant à mieux élaborer les différents thèmes que nous compterons relever à travers tous les rapports analysés. Car, il existe toute une pléiade de méthodes d'analyse de données. Cependant, par le fait que nous ne comptons pas nous rendre sur le terrain, la méthode d'analyse documentaire devient quasiment obligatoire.

CHAPITRE 4

4- Collecte des données et analyse des résultats

Dans cette partie de notre travail de recherche, nous allons interpréter les différentes données recueillies dans les documents que nous avons consultés. Puisque nous avons opté pour un regroupement par thématique alors lesdits documents vont nous permettre de mieux catégoriser notre terrain. Autrement dit, les documents auxquels nous nous sommes référés dans le cadre spatial de notre travail constitueront les outils à analyser et interpréter.

4.1- Le sous-développement Haïti

Comme le dit Pierre-Étienne (1997), le sous-développement d'Haïti, dans son livre Haïti : l'invasion des ONG est considérée comme un phénomène complexe, exacerbé par la dépendance aux ONG et l'affaiblissement des institutions étatiques, ce qui empêche le pays de se développer de manière autonome et durable (S. P. Étienne, 1997b). Il souligne que le pays est en proie à un sous-développement chronique, étant le seul Pays Moins Avancé (PMA) du continent américain. Ses structures montrent tous les symptômes et caractéristiques du sous-développement. Les facteurs suivants permettront de mieux comprendre l'ampleur de cette situation dramatique (S. P. Étienne, 1997b).

4.2- *Éducation*

Le niveau éducatif en Haïti est le plus faible de la Caraïbe. En 2000, le taux d'analphabétisme concernant les enfants de 6 à 12 ans était de 49,8%, loin derrière des pays comme la Jamaïque et la République dominicaine où le taux d'alphabétisme dépasse les 80% de la population de 15 ans et plus (respectivement 86.9% et 83.7%)(MENFPP, 2020; MPCE, 1990a). Selon le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (MENFP), plus de 77 % de la population haïtienne est analphabète ; tant dit en milieu rural, ce taux est de 90%. Malgré certains efforts dans ce domaine, jusqu'à présent l'enseignement primaire n'arrive pas à atteindre les 100% (MENFPP, 2020).

Tableau 1-Principales données de population de 1990 à 2020 (MENFPP, 2020)

	1990	2000	2005	2010	2015	2020
Population totale	7 108 201	8 576 214	9 292 282	10 085 214	10 911 819	11 743017
Taux de Croissance Moyen Annuel	1990-2000 : 1,9%	2000-2005 : 1,6%	2005-2010 : 1,7% 2	2010-2015 : 1,6%	2015-2020 : 1,5%	
Répartition par sexe						
Hommes	3 506 163	4 240 862	4 596 593	4 993 731	5 408 465	5 825 352
Femmes	3 602 038	4 335 352	4 695 689	5 091 483	5 503 354	5 917 665

Répartition par grands groupes d'âge et % de la population totale (MENFPP, 2020).						
Moins de 15 ans	3 067 894	3 458 856	3 532 600	3 617 279	3 693 699	3 766 930
En %	43%	40%	38%	36%	34%	32%
15 à 64 ans	3 761 257	4 777 123	5 375 801	76 028 52	6 728 463	7 397 488
En %	53%	56%	58%	60%	62%	63%
Au-delà de 64 ans	279 050	340 235	383 881	439 408	489 657	578 599
En %	4%	4%	4%	4%	4%	5%
Rapport de Dépendance des Jeunes*	82	72	61	60	55	51

*: (population de moins de 15 ans/population de 15 à 64 ans) *100 (MENFPP, 2020).

Source : République d'Haïti, ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (MENFP) Plan décennal d'éducation et de formation (PDEF), Port-au-Prince, Haïti. Décembre 2020, page 18 (MENFP, 2018).

Analysons le tableau 1

Ce tableau présente l'évolution de la population de 1990 à 2020, soulignant certaines tendances et évolutions démographiques significatives :

Le nombre de personnes a continué à augmenter, passant de 7,1 millions en 1990 à 11,7 millions en 2020. Toutefois, le taux de croissance moyen est passé de 1,9% en 1990 à 1,5% en 2015, ce qui témoigne d'un ralentissement.

La composition de la population révèle une proche parité entre les hommes et les femmes. Selon les données présentées dans ce tableau, il est observé pour l'année 2020, le pourcentage d'homme représente 49,6% tandis que celui des femmes est de 50,4%. Une légère supériorité du pourcentage des femmes. On a eu à faire ce même constat dans les années antérieures à 2020.

L'évolution démographique a fait en sorte que les différentes tranches d'âges changent, notamment avec une baisse notable de la part des enfants de moins de 15 ans, passant de 43% à 32% (MENFP,2018). Cette tendance pourrait être liée à des facteurs tels que les évolutions sociales ou des cas de mortalités juvéniles. On observe également que la population des personnes âgées de 15 à 64 ans a augmenté, cette augmentation suggère un renforcement de la population active qui serait un atout pour l'économie. Les personnes âgées de plus de 64 ans accusent une modeste croissance avec une légère augmentation passant de 4 à 5%, ce qui a pour effet d'ajouter de nouveaux défis en termes de soins de santé et des populations actives qui partent à la retraite.

Tableau 2– Population totale et populations scolarisables (MENFPP, 2020).

	1990	2000	2005	2010	2015	2020
Population totale	7 108 201	8 576 214	9 292 282	10 085 214	10 911 819	11 743 017

Taux de croissance moyen annuel	1990-2000	2000-2005 :	2005-2010	2010-2015	2015-2020	
Effectifs des populations scolarisables en % de la population totale (MENFPP, 2020).						
3-5 ans	9.5%	8.3%	7.8%	7.3%	7.0%	6.6 %
6-11 ans	16.8%	15.8%	15.0%	14.1%	13.3%	12.7 %
12-14 ans	6.8%	7.5%	7.1%	6.8%	6.4%	6.1 %
15-18 ans	7.9%	9.5%	10.1%	8.7%	8.4%	7.9 %

Source : République d'Haïti, Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (MENFP) Plan décennal d'éducation et de formation (PDEF), Port-au-Prince, Haïti. Décembre 2020, page 18 (MENFP, 2018).

Analysons le tableau 2

En analysant ce tableau, on peut constater que la population haïtienne accuse un ralentissement de croissance moyen s'étalant sur les années 1990 à 2020. Alors

cette même population a connu une croissance continue dans le temps passant de 7,1 millions à 11,7 millions d'individus. Dans ce même tableau, on peut voir que les effectifs en pourcentage des populations scolarisables de la population totale sont en réduction au fil des années avec des baisses dans les tranches d'âges de 3-5, 6-11,12-14, ce qui indique une tendance à la baisse du nombre d'enfants dans ces différentes tranches d'âge.

La proportion des adolescents entre 15 à 18 ans a connu une variation, elle a d'abord augmenté puis diminué légèrement, ce qui pourrait indiquer qu'il y a eu des changements dans la composition de la population qui serait lié à des tendances démographiques. Cependant, en 2020, une baisse générale des populations scolarisables a été observée dans toutes les tranches d'âge. Cela pourrait être en partie attribué aux multiples crises sociales, sanitaires et politiques qui ont marqué cette dernière année dans le pays.

Tableau 3-Taux nets de scolarisation urbaine et rurale.

	1988-89	1989-90	1990-91	1991-92
Ensemble	37,2 %	40,1 %	42,1 %	44,1 %
Urbain	78,1 %	86,0 %	88,3 %	90,8 %
Rural	19,5 %	20,8 %	22,0 %	23,3 %

Source : UNESCO DPCE/MENJS, Rapport éducation pour tous (septembre 1995, p.26).

La scolarisation des enfants de 6 à 12 ans dans les zones urbaines semble bénéficier d'une dynamique de croissance plus forte par rapport aux zones rurales. L'écart entre Urbain et Rural se creuse, aggravant ainsi la disparité ville-campagne de la société haïtienne contemporaine (MENFP, 2018). Selon le recensement du ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation professionnelle (MENFP), le Taux net de Scolarisation (TNS) des enfants de 6 à 14 ans dans l'école fondamentale a augmenté, passant de 68,10 % en 2010-2011 à 77 % en 2015-2016 (MENFP, 2018) ; (Lamaute-Brisson, 2015). En ce qui a trait à l'enseignement secondaire, les données montrent que le taux net de scolarisation (TNS) pour la même période varie de 11% en 2011 à 15% en 2016 (MENFP, 2018). Aujourd'hui, le taux d'analphabétisme en Haïti est estimé à environ 61 % selon des données récentes de l'UNESCO.

La situation au niveau de l'enseignement supérieur est encore plus dramatique en 1985 sur une population plus de 5 millions d'habitants, nous comptions 5187 étudiants universitaires (92% inscrits à l'université d'États ...) et quelque 600 professeurs (Pierre-Étienne, 2005). Haïti a un faible taux d'alphanétisation. L'État est peu engagé dans l'éducation, 92 % des écoles sont des établissements d'enseignement privés, 72 % de la population a un niveau de scolarité primaire,

seulement 1 % de la population accède à un niveau universitaire (UNESCO,2011). L'indice du classement de développement humain classe Haïti au 154e rang sur 177 pays recensés (Gaspard et al., 2007). Selon une enquête universitaire de la Direction de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (DESRS) pour l'année 2013-2014, l'enseignement supérieur en Haïti compte 219 établissements (MENFPP, 2020). En 2011, environ 42 152 étudiants étaient inscrits (dont 20 481 dans le public), en 2012, ce nombre a augmenté à 53 009 (26 413 dans le public), et en 2013, il a atteint 60 233 étudiants (27 846 dans le public) dans 143 institutions (MENFPP, 2020) ; (DESRS,2023).

Selon le dernier rapport du Fond des Nations Unies (2024) pour l'enfance, seulement 61 % des enfants haïtiens ont accès à l'éducation primaire. Cela signifie que plus de 3 millions d'enfants ne vont pas à l'école (FNU,2024). La situation est encore plus préoccupante pour les filles, seulement 57 % d'entre elles ont accès à l'éducation (FNU,2024). Le manque d'école est un des problèmes majeurs du pays. En effet, selon le rapport de L'UNICEF, l'analphabétisme des adultes représente 56 % de la population totale (FNU,2024). Cela signifie que plus de 8 millions d'adultes ne savent pas lire ou écrire. Parmi eux, 4 millions sont des femmes. Le manque d'écoles est un problème qui a des répercussions directes sur l'avenir du pays (PAD, 2022). Les campagnes d'éradication de l'analphabétisme en Haïti n'arrivent malheureusement pas à apporter des améliorations concrètes en raison de leurs failles. L'analphabétisme élevé et les faibles taux de scolarisation sont des indicateurs majeurs du sous-développement du pays.

Le sociologue Laennec Hurbon (1987) avance, pas de doute possible : le niveau de l'éducation formelle en Haïti est si bas qu'on peut difficilement parvenir à mettre le pays sur les rails du développement » (HURBON, Paris : Les Éditions Karthala, 1987, 174 pp. /1987). En Haïti, la performance au niveau de l'éducation est souvent vue dans le sens de l'amélioration de l'accès aux salles de classe et de l'augmentation du nombre d'années de scolarité. Si l'éducation pouvait se résumer uniquement à cela, on serait fier de dire en ce sens qu'Haïti a progressé. Car, le taux de scolarisation de l'école primaire a atteint aujourd'hui plus de 70 % contre 41% en 1990 (Pilon, 2010). En conséquence, le niveau d'analphabétisme a considérablement baissé pour afficher à un taux inférieur à 30%, contre seulement 50% il a trois décennies (Émile, 2017).

Ce secteur fait face à plusieurs défis majeurs, que nous pouvons regrouper en trois axes principaux (PNUD, 2013): premièrement, garantir l'accès universel et gratuit à l'éducation pour tous les enfants haïtiens ; deuxièmement, améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage ; troisièmement, renforcer la gouvernance du secteur. De plus, il faut noter que l'offre publique est insuffisante sur l'ensemble du territoire et bien inférieure à celle du secteur privé, avec seulement 30 % des élèves fréquentant les écoles publiques. Plus de 78 % de la population vivant sous le seuil de pauvreté et 53,9 % vivant sous un seuil de pauvreté extrême (PNUD, 2007). L'inégalité des revenus est classée comme la plus élevée du monde, 50 % de la population n'a pas accès aux services de santé dont 70 % sont privés et en zone urbaine (*Caribbean Country Management Unit*, 2006) les coûts de scolarisation, en

raison de la pauvreté des familles, constituent également une cause importante de l'exclusion scolaire. En milieu urbain, la population est confrontée à des niveaux extrêmement élevés de criminalité et de violence des gangs armées.

4.3- *Conditions sanitaires*

Le système sanitaire est fortement déficient pour ne pas dire inexistant en Haïti. Les données suivantes (MPCE, 1990b), datant de 1989, témoignent d'une couverture sanitaire excessivement réduite qui ne correspond nullement aux besoins de la population :

- 2 médecins pour 10 000 habitants.
- 0,17 dentiste, 1 infirmière, 3 auxiliaires pour 10 000 habitants ;
- Et 1 lit d'hôpital pour 2000 habitants (MPCE, 1990a).

D'après le dernier recensement officiel de 1990, il n'existe dans tout le pays que 516 centres et services de santé, 348 dispensaires et 42 hôpitaux (Alliette et al., 1989).

Selon le recensement du ministère de la Santé publique et de la Population (MSPP), en 2016, le personnel essentiel (médecins, infirmières et sages-femmes) pour la fourniture des soins maternels et infantiles les plus indispensables est évalué à 7021 employés dans ces catégories professionnelles, soit 30% de l'effectif total recensé (MENFP, 2018) (MSPP, 2016- 2017 & 2017-2018 & 2018-2019). Un pourcentage qui met en évidence une situation de pénurie en main-d'œuvre sanitaire essentielle. Ces professionnels rapportés à la population donnent une densité de 6.3 pour 10 000 habitants. Haïti est donc de loin de la norme minimale de l'OMS de 25 professionnels pour 10 000 habitants (MSPP, 2016- 2017 & 2017-2018 & 2018-2019).

Pour sa part, Pierre-Etienne (1996) avance que : la majorité de la population, n'ayant pas accès aux soins médicaux pour des raisons financières ou ne bénéficiant pas

des services de certaines ONG, se tourne systématiquement vers la médecine traditionnelle, dite « médecin-feuille (Pierre Sauveur, É., 1997). Qui pis est, il est important de noter que, selon certaines estimations, plus de 40 % des Haïtiens formés en Haïti travaillent au Canada, aux États-Unis et dans quelques pays d'Amérique du Sud.

Avec les égouts à ciel ouvert et l'accumulation des déchets dans les villes, combinés au déficit chronique du système de santé et d'hygiène publiques, il est facile de comprendre pourquoi le taux de mortalité infantile et maternelle en Haïti reste très élevé par rapport aux autres pays des Caraïbes et de l'Amérique latine. Sur 1 000 naissances vivantes au cours des cinq dernières années, 59 enfants meurent avant leur premier anniversaire de naissance (dont 32 dans le premier mois de vie). Près d'un enfant sur 12 meurt avant d'atteindre l'âge de cinq ans (81 décès pour 1 000 naissances vivantes), selon les données de l'UNICEF(UNICEF, 2023). Il faut également prendre en compte l'épidémie de choléra qui a ravagé Haïti. Pour avoir une idée de ce que nous avançons, il est important de présenter un tableau réalisé par le MSPP sur la problématique du choléra en Haïti.

Tableau 4-ministère de la Santé publique et de la population sur la problématique du choléra en Haïti.

Année	Population	Cas suspects	Décès institutionnels	Décès communautaires	Total décès	Taux d'incidence par 1000 habitants

2010	10085214	185351	2521	1580	4101	18.38
2011	10248306	352033	1950	977	2927	34.35
2012	10413211	101503	597	311	908	9.75
2013	10579230	58574	403	184	587	5.54
2014	10745665	27392	209	88	297	2.55
2015	10911819	36045	224	98	322	3.30
2016	11078033	41421	307	140	447	3.74
2017	12201437	13681	110	49	159	1.12
2018	12542135	3777	20	21	41	0.30
2019	12893402	308	2	1	2	0.02

Source : Documentation – Ministère de la Santé Publique et de la Population

4.4- Typologie des ONG présentes sur le terrain

Les organisations non gouvernementales (ONG) jouent un rôle crucial dans le développement et l'aide humanitaire à travers le monde. Elles se distinguent par leurs missions, leurs structures et leurs domaines d'intervention. Cette typologie vise à fournir une vue d'ensemble des différentes catégories d'ONG actives sur le terrain, en mettant en lumière leurs spécificités et leurs contributions uniques. Dans la République d'Haïti, on trouve deux types d'organisations non gouvernementales (ONG) : les ONG locales et les ONG internationales.

Les ONG locales : Les ONG fondées en Haïti et ayant leur siège principal dans le pays, indépendamment de la nationalité de leurs membres assurant leur

administration et de leurs sources de financement, reçoivent une autorisation ou un document légal de fonctionnement des autorités nationales compétentes.

Les ONG internationales : Les ONG internationales sont créées, principalement dans les pays capitalistes industrialisés du Nord, qui possèdent des filiales ou des agences bénévoles en dehors du pays. Leur siège central est situé hors du pays, même si leurs employés peuvent être haïtiens ¹.

Tableau 5-Liste des ONG opérant en Haïti dans divers secteurs.

Pays d'Origine	Quantité	% d'ONG d'origine connue	% du total des ONG
Haïtienne	191	71.5	61.8
Américaine	34	12.7	11.0
Canadienne	14	5.2	4.5
Française	7	2.6	2.3
Autres de l'UE	13	4.9	4.2
[Autres] bilatérale*	6	2.2	1.9
Internationale	1	0.4	0.3
Israélienne	1	0.4	0.3
Aucune Info	42	—	13.6
TOTAL	309	99.9	99.9

¹ Pour donner cette définition, j'ai dû me référer à l'ouvrage de Pierre-Etienne. C'est ce qu'on appelle en méthodologie une citation d'idée.

Source : rapport du ministère de la Planification et de la coopération externe (MPCE) 2010-2015

Le tableau montre que près de 3/4 des ONG en Haïti sont haïtiennes. Selon le MPCE, une organisation est considérée haïtienne si elle a été fondée en Haïti. Cependant, il n'existe pas de normes claires pour déterminer si une ONG avec des conseils en Haïti et aux États-Unis est haïtiennes, américaine ou haïtiano-américaine (Schuller, 2007). En raison des démarches complexes pour s'enregistrer en tant qu'ONG étrangère, de nombreux groupes préfèrent s'enregistrer comme ONG haïtiennes.

Qu'elles soient d'origine nationale ou de nationalité étrangère, elles fixent en général le même but consistant - selon ce qu'elles font croire - à œuvrer pour le développement de la communauté ; bien que les réalités du développement, du fait de la forme et le mode du projet imposé par les offreurs, sont contraires au but et aux idées du développement diffusées, propagées par ces derniers (Théus, 2012).

Les ONG en Haïti se distinguent par leurs domaines d'intervention et sont classées en trois catégories par le ministère de la Planification et de la Coopération externe (MPCE) (Pélissier, 2013a, p. 16):

1. **ONG d'aide au développement** : Elles administrent directement leurs activités pour contribuer au développement du pays.

2. **ONG de coopération au développement** : Elles coopèrent aux activités de développement par l’intermédiaire d’autres organisations, associations, fondations, missions ou groupements.

3. **ONG d’assistance humanitaire** : Elles se concentrent sur l’assistance humanitaire.

En 1989, une ONG suisse haïtienne, le Groupe de Recherche et d’Action en Milieu rural (GRAMIR), dans son étude sur les ONG haïtiennes, décrit quatre (4) types, basés sur des idéologies de développement. Le premier type d’ONG se consacre aux services directs ou à l’aide humanitaire. Le second type est engagé dans un certain développement à moyen ou long terme. Le troisième mène un développement participatif à long terme. Et, le quatrième s’efforce de combattre les inégalités en tant que racine du sous-développement. En conservant les deux premiers types, GRAMIR, comme l’a dit Pierre-Etienne (1996), modifie légèrement les classifications. Le troisième et le quatrième type d’ONG, selon lui, fonctionnent avec la conviction que le sous-développement est la cause des inégalités au sein du système mondial. Le troisième type est les groupes réformistes de défense et le quatrième travaille vers une transformation radicale. Connaissant les types d’ONG, nous allons maintenant nous accentuer sur le nombre d’ONG qui pourraient exister en Haïti après cette vague « d’ONGisation».

4.5- Nombre d'ONG en Haïti

En dépit de tout, Haïti n'a pas toujours été la république des ONG. Cette réalité a une histoire. En effet, à la suite du passage du cyclone Hazel dans les années 50 (E. Émile, S., 2017). Les organisations, care et Croix-Rouge sont venues s'établir pour apporter des réponses humanitaires. Toutefois, il a fallu attendre les années 70 pour assister à une vraie émergence des ONG en Haïti dans un contexte où l'État haïtien et les classes dominantes avaient du mal à sortir le pays de la crise économique et sociale dans laquelle il s'enlisait. Quelques années plus tard, après la chute du président Jean-Claude Duvalier, il allait avoir un afflux encore plus important d'ONG, en 1996, gérant une partie des soins à apporter à la population haïtienne dans ce contexte de grande précarité (Daniel & Klamer, 2016).

Si en 1984, HAVA dénombre entre 200 et 302 ONG évoluant dans le pays, l'Institut Nord-Sud, de son côté mentionne, plus de 400 alors en 1990, le ministère de la Planification et de la Coopération externe (MPCE) n'a reconnu que 149 ONG alors que 600 opéraient dans l'inégalité (MPCE, 1990a). Dans un document intitulé : Répertoire des Organisations non gouvernementales reconnues par l'État haïtien , HAVA a mentionné que pour cette même année l'État a reconnu 146 ONG (P Sauveur, É., 2005). En 2009, M. Clinton dans son rôle d'Envoyé spécial de l'ONU a déclaré qu'il existe plus de 10000 ONG en Haïti : « Il y aurait 10 000 ONG travaillant dans le pays, soit le deuxième chiffre le plus élevé par habitant au monde (traduction) »(E. Émile, S., 2017).

Il faut dire que c'est à partir du coup d'État de 1991 qu' on commence à assister à une prolifération de ces organisations, qui s'est amplifiée jusqu'à devenir phénoménale au lendemain du tremblement de terre de 2010. Dans un article du journal The Guardian, Rory Carroll estime le nombre de ces organisations intervenant en Haïti à plus de 9000. Pour la plupart, dit-il, elles ne sont pas enregistrées, ne paient pas d'impôt et n'ont de compte à rendre à personne. Selon lui, elles évitent l'analyse couts-bénéfices et absorbent l'argent de l'aide, créant ainsi un cercle vicieux de la dépendance et de l'infantilisme institutionnel (Émile, 2017).

Haïti est l'un des pays qui regorgent le plus d'ONG à travers le monde. En fait, il est le deuxième pays avec le plus grand nombre d'ONG par habitant au niveau mondial, selon l'ancien Président américain Bill Clinton. À peu près au même moment que Jean Max Bellerive, ministre de la Planification de l'époque, en estimait 3000 (Émile, 2017). En 2012, l'État haïtien a reconnu 595 ONG alors qu'avant le séisme il y en avait 459 selon ce qu'a rapporté la ministre de la Planification et de la coopération externe, Madame Josefa Gauthier. Toutefois, elle est persuadée qu'il en existerait beaucoup plus (Pélissier, 2013a, p. 16). La dernière publication de l'UCAONG sur la quantité d'ONG opérant en Haïti relève de l'exercice fiscal 2015-2016. 605 ONG sont officiellement reconnues par l'État haïtien (Émile, 2017, p.33).

Kathie Klarreich et Linda Polman soulignent que le gouvernement haïtien ne connaît pas le nombre exact d'ONG actives dans le pays (Pierre-Etienne, 2013). Cependant, le ministère de la Planification et de la Coopération externe (MPCE), via l'Unité de Coordination des Activités des ONG (UCAONG), maintient une liste à jour des ONG, incluant leurs coordonnées, zones géographiques couvertes, domaines d'intervention, expertises, nationalités et parfois l'année de fondation (MENFPP,

2020) (Jeff, 2024). Ce tableau suivant donne un aperçu de la quantité des ONG créées entre 1947 et 1994.

Tableau 6-Année de fondation.

Année de Fondation	Nombre	% du Total
Avant 1947	13	9.7
1947—1956	9	6.7
1957—1971	18	13.4
1972—1984	34	25.4
1985—1987	26	19.4
1985	7	5.2
1986	9	6.7
1987	9	6.7
1988—1990	13	9.7
1991—1994 (coup d'état)	22	16.4
TOTAL	134	99.9

Source : Source : HAVA ; ministère de la Planification et de la coopération externe (MPCE) 2016-2017 page 22

Durant la période de trois ans de 1985 à 1987, ainsi que pendant le coup d'État, beaucoup plus d'ONG ont été créées (26 et 22 respectivement) comparées aux trois années intermédiaires et aux périodes plus longues précédentes.

4.6- Domaines d'intervention et types d'activités des ONG en Haïti

Les ONG qui se trouvent dans la République d'Haïti ont des perceptions variées de la pauvreté en Haïti et elles interviennent selon leur propre compréhension du développement. C'est ainsi que souvent, on rencontre des ONG intervenant dans un même milieu dans le même secteur, pourtant leurs approches, leurs stratégies se diffèrent l'une de l'autre (p. Pierre, E, 2013). Selon le ministère de la planification et de la coopération externe (MPCE), les ONG travaillent dans divers domaines tels que la santé, l'éducation, l'agriculture, l'assistance sociale, le développement communautaire, le crédit, les droits humains, les droits des femmes, et l'environnement (MENFPP, 2020) (Bruno et al., 2020/2023). Pour de plus amples détails, consulter les tableaux suivants.

Tableau 7-Types de Programmes.

Secteurs	Quantité	% d'ONG
Santé	156	50.5
Éducation	148	47.9
Agriculture	92	29.8
Assistance Sociale	49	15.9
Développement communautaire	35	11.3
Crédit	11	3.6
Droits Humains	8	2.6

Femme	7	2.3
Environnement	6	1.9
Alphabétisation	5	1.6

Source : HAVA 1995 ; ministère de la Planification et de coopération externe (MPCE) 1998

Tableau 8-Des bénéficiaires sectoriels des services fournis par les ONG.

Secteur	Bénéficiaires	%	Investissement	Emplois générés
Éducation	78352.00	6.60	349453215.18	3.326
Agriculture	285871.00	24.06	104351527.26	387
Assistance sociale	179067.00	15.07	172333112.20	345
Santé	511235.00	43.03	1938301882.70	2614
Autres	133481.00	11.24	1314810830.00	112
Total	1188006.00	100.00	3879250567.34	6784

Source : République d'Haïti, CNNE, MPCE 2010

Suivant notre compréhension, nous constatons dans les deux tableaux montrant les secteurs d'activités des ONG sur deux périodes différentes, nous constatons que c'est dans les domaines de la santé et de l'éducation qu'on a beaucoup plus d'intervention des ONG. Pourtant, la situation sanitaire du pays reste

à son comble et l'analphabétisme s'articule autour de 30% (MPCE, 2010). Pour mener leurs activités, il est important de savoir les sources de leur financement.

4.7- Financement des ONG

Généralement, les ONG sont financées par leurs ressources propres (produit de campagnes de récolte de fonds, cotisations et dons des membres, produits de ventes d'articles divers), par des versements d'autres ONG nationales, par des contributions publiques, par des contributions privées étrangères (autre branche nationale d'une ONG internationale par exemple), par des contributions publiques étrangères (agence de coopération d'un autre pays membre), par l'Union européenne ou par des organisations internationales (Perroulaz, 2004a).

Pellisier (2013, p. 26), à travers son mémoire de sortie, avance que

L'on ne saurait analyser le rôle des ONG en Haïti sans tenir compte des bailleurs de fonds qui assurent une part considérable de leur financement. Depuis le début des années 1980, l'USAID (Agence des États-Unis pour le développement international) et l'ACDI (Agence canadienne de développement international) acheminent leur aide bilatérale par le biais de ces organisations. Le Bureau de l'envoyé spécial des Nations Unies pour Haïti a indiqué en 2011 que la majeure partie de l'aide ne cesse d'être fournie sous la forme de subventions directes aux agences multilatérales internationales et aux fournisseurs de services non étatiques (ONG et contractants privés). À titre illustratif, après le séisme de 2010, les bailleurs bilatéraux ont confié approximativement 99% de l'aide de secours et au moins 75% de l'aide à la reconstruction bilatérale aux agences multilatérales et aux fournisseurs de services non étatiques (Pellissier, 2023.p.26).

Les ONG en Haïti reçoivent des subventions de diverses sources officielles, y compris des agences bilatérales comme l'USAID ou l'Association canadienne pour le développement international (ACDI) ; des organisations multilatérales comme l'Union européenne, ou des entités publiques/privées

comme le Fonds mondial. De plus, via le Fonds d'Assistance économique et sociale (FAES), elles commencent à obtenir des fonds de prêteurs haïtiens en particulier la banque interaméricaine de développement comme la BID, bien que ces prêteurs soient censés financer uniquement les gouvernements (Schuller, 2007, pp.,).

L'écrivain haïtien, Sauveur Pierre Etienne (1997) critique le pouvoir excessif des bailleurs de fonds internationaux, affirmant qu'ils dictent la politique en Haïti, ce qui renforce la dépendance du pays vis-à-vis des ressources extérieures. Il souligne que les ONG sont souvent utilisées par certaines organisations internationales comme des instruments pour appliquer leur propre vision du développement et de la démocratie. Ce qu'il appelle le libéralisme sous sa forme le plus sauvage (Etienne, 2005).

Dans cette même veine, dans son analyse critique sur les ONG en Haïti où il a établi une différence entre les organisations professionnelles et les organisations amateurs [sic], le directeur exécutif de l'Observatoire canadien sur les crises et l'aide humanitaire (OCCAH), François Audet s'est exprimé en ces termes : « ne l'oubliions pas, les organisations, qu'elles soient non gouvernementales ou intergouvernementales, sont toutes liées à des contrats de donateurs, eux-mêmes alignés à leurs politiques étrangères» (Pierre-Etienne, 2013).

Par ailleurs, La Banque Mondiale, grand financeur des ONG, a estimé dans son étude publiée par Alice Morton en 1997, qu'il est nécessaire d'analyser et de renforcer les capacités administratives du secteur des ONG en pleine croissance en

Haïti pour assurer l'efficience, la rentabilité et l'efficacité de la mise en œuvre (Alice, 1997). Enfin, considérant les 20 dernières années, la République d'Haïti a reçu un montant significatif de l'aide étrangère allant jusqu'à 9 milliards de dollars américains selon certaines estimations, et que malgré toute cette aide, il est classé au 161^{er} rang sur 186 pays en termes d'indice de développement humain selon le dernier rapport du PNUD (PNUD, 2013).

4.8- Impacts des actions des ONG en Haïti

La République d'Haïti, comme de nombreux autres pays sous-développés, reçoit de l'aide internationale. Au cours des trois dernières décennies, les Organisations non gouvernementales (ONG) ont pris une part de plus en plus importante dans la distribution de cette aide. Malgré tout, le pays semble davantage s'enfoncer dans le sous-développement. Michel Julien dans son livre : Impacts des interventions des ONG en Haïti : nécessité d'un nouveau cadre de partenariat, il montre que certains compatriotes et même des amis étrangers d'Haïti sont perplexes, quant à la portée des interventions des ONG internationales en Haïti et semblent même vouloir leur attribuer une part de responsabilité dans le blocage du pays (Julien, 2012, p. 80).

Il continue pour dire que la présence continue des ONG et leurs multiples interventions en Haïti depuis des années, dans de nombreux secteurs d'activité, ne s'expliquent que par la mauvaise administration, pour ne pas dire l'absence

chronique de gouvernance du pays. Elles résultent de la fréquence des longues crises sociopolitiques qui ont causé une nette dégradation socio-économique et surtout l'expatriation d'une grande partie des forces vives et des élites du pays. Bien longtemps avant le séisme de janvier 2010, Haïti ne pouvait même pas combler convenablement les besoins primaires de sa population (Julien, 2012).

Cependant, GRAHN décrit un état des lieux alarmant qui date des années 1960. Il avance pour montrer que les dirigeants haïtiens, au cours des cinquante dernières années, n'ont jamais pris réellement les moyens de parvenir à un consensus national, ni sur une vision de développement ni sur une stratégie de développement économique. En outre Pierre (2013) stipule.

Les élites dirigeantes du pays ont tout simplement failli à cette tâche. Il en découle de graves conséquences. L'économie d'Haïti est dépendante et régressive. Le PIB réel en ce début du XXI^e siècle n'atteint que 60 % à 70 % de ce qu'il était au début des années quatre-vingt. Le pays s'enfonce depuis 1982 dans des crises sévères d'ordre politique, économique et social. En terme réel, le PIB par habitant a diminué en moyenne de 1 % par an de 1961 à 2000, ce qui représente une contraction globale de 45 % durant cette période...Soixante à quatre-vingts pour cent (60 à 80 %) de la population sont en situation de chômage et de sous-emploi. Les données sur la pauvreté et les inégalités en Haïti révèlent qu'en 2006, 56 % de la population vivaient en dessous de la ligne de pauvreté extrême de 1 \$ PPA par personne et par jour (Banque mondiale - 2006). L'absence de vision et de conditions favorables au développement a donc fortement entravé tous les secteurs d'activité (S. Pierre, 2010).

Après le séisme de 2010 en Haïti, de nombreux observateurs espéraient que l'aide massive promise améliorerait les conditions de vie de la population haïtienne

et contribuerait au développement durable du pays (Allalouf-Hall, 2020). Cependant, les résultats n'ont pas toujours été à la hauteur des attentes. Qu'en est-il vraiment ? Les interventions des ONG sont-elles bénéfiques pour Haïti ? Quelles sont leurs limites ? Leur mode d'opération actuel leur permet-il de contribuer effectivement au développement du pays ? Connaissant le volume d'aide attribuée à Haïti passant par le canal des organisations non gouvernementales (ONG) pendant les périodes de crise que traverse le pays, il est important d'étudier l'impact de leurs interventions et leurs limites en évaluant leur contribution au développement national. Nous ne comptons pas dresser un tableau exhaustif des ONG qui fournissent de l'aide aux plus démunis durant ces trois dernières décennies. Notre analyse ne remet pas en question l'existence des ONG internationales dans la république d'Haïti, dont leurs actions ont été maintes fois reconnues par des prix prestigieux, comme le prix Nobel attribué à Amnesty International, Handicap international, Médecins sans frontières et Human Right Watch (Julien, 2012).

Notre objectif est plutôt d'évaluer l'impact des interventions des ONG en Haïti et de déterminer comment elles peuvent devenir des acteurs de développement national, nous cherchons à mesurer l'impact global de l'aide en tenant compte de différentes réalisations des ONG dites humanitaires et celles de développement.

4.9- Impacts des interventions d'urgences en Haïti

La république d'Haïti étant placée géographiquement dans une zone à risque tant pour les ouragans que pour les séismes, il n'est pas sûr prenant qu'elle ait fait l'objet de nombreuses interventions urgentes de la part des ONG depuis bien des années. Il suffit de penser aux dégâts causés par le cyclone Hazel en 1954, Jeanne en 2004, puis par les quatre cyclones successifs de 2008 : Fay, Gustave, Hanna et Ike qui ont sévi et causé beaucoup de dégâts durant un mois(Julien, 2012). Ces dernières années, plusieurs cyclones, notamment Jeanne (2004), Fay, Gustav, Hanna, Ike (2008), Sandy (2012), Matthew (octobre 2016), Irma et Maria (2017) ont touché le pays(Diane. A.H & A., 2020). Ils ont été la cause de phénomènes tels que des vents violents, des inondations, des glissements de terrain, à l'origine de nombreux décès, de maladies, de destructions d'habitations et de pertes agricoles.

Julien (2012 p.81) à travers son livre stipule :

Le bilan est d'ailleurs assez révélateur et il serait injuste de ne pas attribuer un certain impact aux interventions des ONG humanitaires qui ont contribué à réduire les difficultés des centaines de milliers de familles logées dans des camps conçus rapidement sans aucune planification et souvent dépourvus des services de base. Certaines de ces organisations ont pris en charge le secteur de la santé et ont soigné beaucoup de blessés et sauvé beaucoup de vies. D'autres ont soutenu les dirigeants du pays dans la construction d'abris d'urgence (Julien, 2012, p. 81).

Le 12 janvier 2010, la capitale de la République d'Haïti a été détruite par un tremblement de terre de forte magnitude. Ces évènements naturels majeurs, combinés aux conditions socio-économiques difficiles de la population, constituent un état de risque permanent et même croissant et contribuent à la détérioration des

conditions de vie et des moyens de subsistance des populations les plus vulnérables (Julien, 2012). Selon Solidarités internationales, au total, près de 2,6 millions de personnes ont été touchées par au moins une crise, que ce soit un ouragan, un tremblement de terre, la sécheresse, les déplacements de population, le choléra ou le paludisme. Après le séisme du 12 janvier, l'épidémie de choléra s'abat sur le territoire dès octobre 2010 (Grünewald & Renaudin, 2010). Dans ce cas, il n'est certainement pas surprenant de constater des interventions urgentes et régulières des ONG dans le pays.

Dans le cadre de notre analyse, nous allons examiner plusieurs événements majeurs qui ont récemment touché le pays.

4.10- Cyclone et Ouragans

En l'espace d'un mois, Haïti a été frappée par quatre cyclones : une tempête tropicale, Fay, puis trois ouragans Gustav, Hanna et Ike. Fay. Plusieurs villes ont été durement touchées – Cabaret, Les Cayes, Mirebalais, Port à Piment. En effet, c'est aux Gonaïves que les dommages ont été les plus considérables (George, 2010). Au 1^{er} octobre 2008, on comptabilisait 165.337 familles affectées, et parmi elles 548 blessés, 793 morts et 310 disparus (Grünewald & Renaudin, 2010).

Par ailleurs, nous avons compté 27.702 maisons détruites et 84.625 partiellement endommagées. Au total, 7,8% de la population soit près de 800.000 personnes ont été affectées directement par les ouragans (George, 2010). Au 18

octobre, 40.000 personnes vivent encore dans des abris provisoires sur les 100.000 qui s'y trouvaient initialement début septembre selon les estimations (Joffroy et al., 2018).

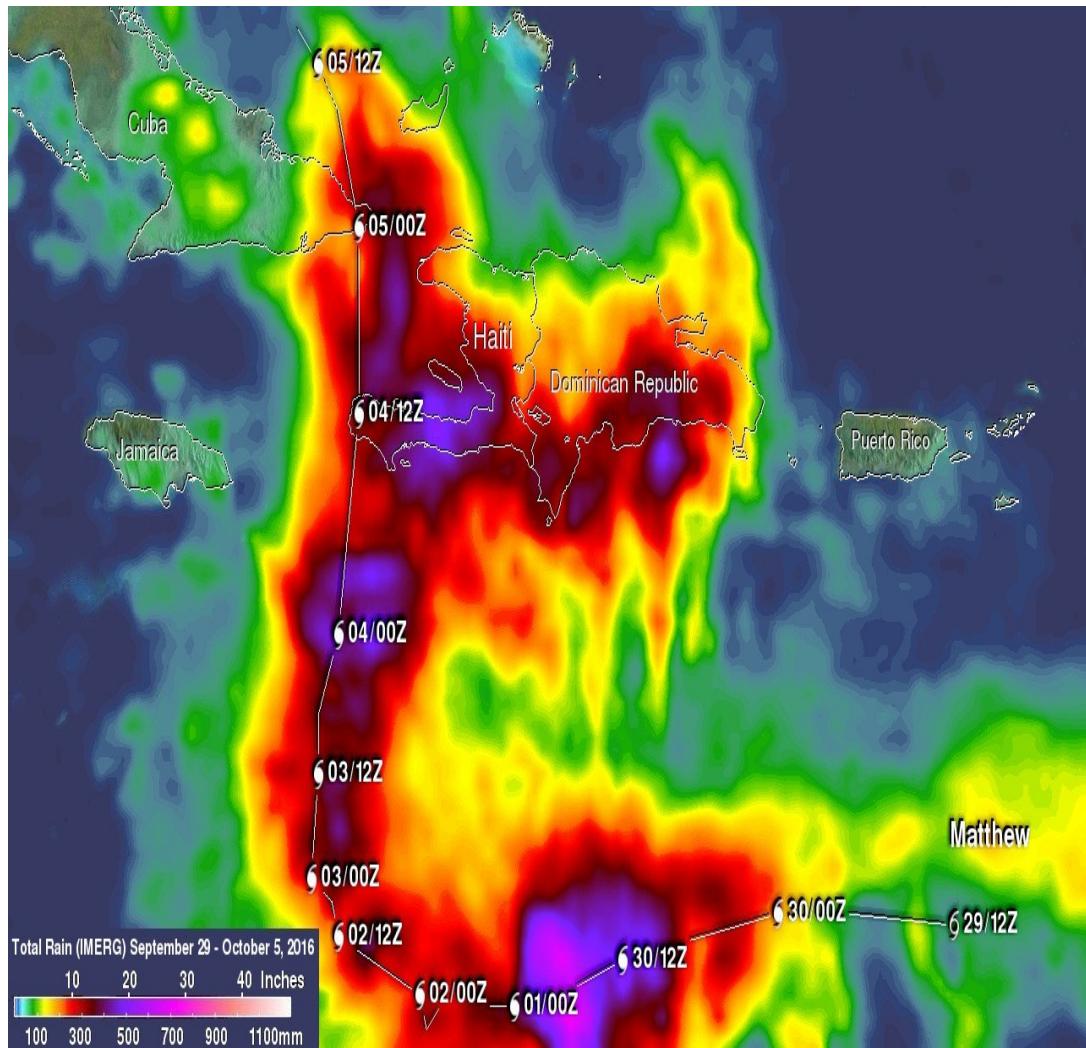


Figure 1: Ouragan et Cyclone

Source :https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/2/22/Rainfall_of_Matthew_in_the_Caribbean.jpg

D'après les informations disponibles dans leur rapport, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires ([OCHA](#)) a lancé un appel auprès des donateurs pour qu'ils fournissent 107,7 millions de dollars US destinés à aider pendant six mois les survivants de la série de cyclones qui a frappé Haïti. Au 07 novembre, 30.448.637 dollars US ont été reçus, soit seulement 29% de la somme demandée (Jouffroy, 2018). L'appel de près de 108 millions de dollars lancé par l'OCHA, avec des agences des Nations Unies et leurs partenaires et sous la direction du gouvernement d'Haïti, comprend 34 millions de dollars pour l'assistance alimentaire, 19 millions de dollars pour la reconstruction, 18 millions de dollars pour la logistique, 14 millions de dollars pour les abris et les biens non alimentaires, 11 millions de dollars pour l'agriculture, 4 millions de dollars pour la santé, 3 millions de dollars pour l'eau et l'assainissement, 2 millions de dollars pour la coordination, 1 million de dollars pour la protection et 1 million de dollars pour l'éducation (OCHA,2018).

Plusieurs pays de l'Union européenne et des agences de l'ONU se sont mobilisés pour acheminer de l'aide aux victimes, et la Commission européenne a débloqué 2 millions d'euros. Les États-Unis, le Canada, l'Espagne et d'autres pays ont déjà envoyé d'aide humanitaire et la Croix Rouge française a lancé un appel de fonds d'urgence de 2,3 millions d'euros pour financer l'aide pendant six mois pour 10.000 familles. L'ONG Médecins du Monde envoie une équipe médicale et logistique de six personnes dans diverses régions du pays afin d'évaluer les besoins

médicaux des zones (Louis Herns Marcellin, 2017). Le PAM a distribué plus d'un million de rations alimentaires à 572 119 bénéficiaires dans neuf départements du pays.



Figure 2: Ouragan-Matthew

Sources : [Ouragan-Matthew-plus-de-1.000-morts-en-Haiti-17-aux-Etats-Unis.jpg \(1280x640\)](#)

La Croix-Rouge norvégienne a fait don de camions au PAM pour renforcer sa capacité logistique. Au total, 46 camions ont été mis à la disposition de PAM (Gauvreau & Martelle, 2016).

D'après notre analyse des actions de l'ONG CARE, durant cette phase d'urgence, l'ensemble des actions entreprises après l'annonce du cyclone étaient évidentes pour limiter les pertes humaines et matérielles, et éviter au maximum la détérioration critique des conditions de vie de la population affectée. C'est ainsi que le chargé d'études au Centre tricontinentale, Frédéric Thomas a reconnu que : l'aide internationale d'urgence a été nécessaire et a sauvé des vies, elle fut indispensable et précieuse (Frédéric, 2020). Cependant il nous est impossible de faire une évaluation considérable des actions de CARE durant cette catastrophe, car des données sur le financement reçu de la part des bailleurs de fonds sont en manque. On ne sait pas à quel niveau les donateurs ont répondu à l'alerte de CARE pour répondre à la situation. Ce qui signifie qu'il y a un manque de transparence autour de leurs actions. Il devrait y avoir des informations sur les dons (financiers ou matériels) reçus et comment sont répartis ces derniers.

4.11- Tremblement de terre de 2010 en Haïti

Il convient, tout d'abord, de rappeler l'ampleur du drame causé par le tremblement de terre du 12 janvier 2010 : entre 250 000 et 300 000 morts et

disparus, 300 000 blessés dont un grand nombre restent handicapés, près de 2 millions de personnes déplacées, dont 1,3 million hébergés dans des camps d'urgence immédiatement après le séisme (Diane. A.H & A., 2020) (Grünewald & Renaudin, 2010) (Geneviève et al., 2012). Les trente-cinq secondes de secousse ont entraîné des dégâts considérables qui sont encore visibles aujourd'hui (D Alalouf-Hall & A. François, 2020). C'est la plus grave crise humanitaire depuis des décennies, selon les mots du secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-Moon, juste avant de partir pour Port-au-Prince (AFP, 2010) (E. S. Émile, 2017).

Comme le décrit Jean-Jacques (2011), la tâche est immense :

Plus de, 227 000 personnes ont été enterrées dans des fosses communes laissant des millions de parents et de proches presque dans l'impossibilité de faire le deuil ; nous avons un peu plus de 40 000 amputés qui exigeront dans les prochains mois et années des soins appropriés à leur nouvelle situation ; plus d'un million de personnes sont sans domicile et le resteront pendant longtemps encore ; la question de la santé mentale devient une priorité nationale à côté de toutes les autres pour les prochaines dix à vingt années à venir (Jean-Jacques, 2018) (E. Émile, S., 2017).

L'État haïtien, la société civile haïtienne, les organismes de coopération et de solidarité avec Haïti, les pays amis et la communauté internationale en général devront tout faire afin de mettre en place un véritable plan national de santé mentale (Diane. A.H & A., 2020). Près de 300 000 personnes sont décédées, dont 60 % des fonctionnaires du pays, et autant de blessés, des milliers restent handicapés, sur les 3,5 millions

d'Haïtiens et d'Haïtiennes vivant dans les zones frappées (Diane. A.H & A., 2020). Des chiffres qui ne seront probablement jamais connus, car de nombreuses familles ont inhumé leurs morts elles-mêmes, et les plus de 2 millions de sans-abris complexifient davantage le compte. Ces chiffres font de ce séisme, au rang du tsunami de l'Asie du Sud-Est en 2004 et du séisme qui a affecté le nord de la Chine en 1976, l'une des plus importantes catastrophes naturelles connues, et la plus meurtrière dans une zone géographique restreinte.



Figure 3:Carte de la république d'Haïti mentionnant la région métropolitaine de Port-au-Prince, lieu du désastre du séisme du 12 janvier 2010

Source : <http://astrometeo76.centerblog.net/6524544-tremblement-de-terre-haiti-de-2010>

Selon l'OCHA, le nombre de personnes déplacées à la suite du tremblement de terre s'élèverait à 1,9 million (Jabouin, 2012) : environ 1,3 million de sinistrés hébergés dans des camps ou campements improvisés dans les zones affectées par le séisme, et plus de 600 000 autres qui auraient trouvé refuge en province. L'ensemble des dégâts matériels et des pertes économiques est évalué à 7,8 Md USD, soit 120 % du PIB haïtien (des Comptes, 2013).

4.12- L'État haïtien au lendemain du séisme

Au lendemain du séisme, les besoins de la population étaient considérables et très variés. Parmi les plus urgents, retenons les besoins en soins médicaux de tout genre pour des centaines de milliers de personnes, les besoins en services d'hygiène pour la population, les besoins alimentaires pour environ deux à trois millions de sinistrés, les besoins en logements pour un très grand nombre de victimes, sans compter les besoins en d'autres services divers comme l'inhumation des milliers de morts, les travaux urgents de réfection d'infrastructures essentielles, le nettoyage des rues (Etienne, 2013). Pelissier (2013, p.36) à travers de son mémoire avance, « ce serait une erreur de prendre uniquement en considération les limites de l'action humanitaire des ONG pour analyser la persistance de l'extrême pauvreté en Haïti» (Pélissier, 2013a, p. 36).



Figure 4: Une image illustrant la nature du séisme causant la catastrophe
 Source :<https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/desautels-le-dimanche/segments/entrevue/149653/haiti-seisme-deception-akli-ait-abdallah>

Selon plusieurs auteurs (Corten, Pierre-Étienne, Cadet, Hector et Hurbon, et Holly), la détérioration de la situation économique et sociale peut aussi s'expliquer par la faiblesse de l'État haïtien (tel que cité dans Etienne, 2013). Bien que depuis plusieurs décennies, Haïti se trouvât déjà dans un état d'effondrement, le séisme dévastateur du 12 janvier 2010 a mis à nu l'extrême vulnérabilité de ce pays. Gouverner, c'est prévoir. L'État par l'entremise du gouvernement a pour mission

d'adopter de bonnes politiques publiques afin de bien gérer le destin de la nation.

Un État responsable ne se laisse pas prendre au dépourvu, mais il planifie ses projets et il entreprend des actions préventives afin de ne pas tomber dans des impasses dont il serait difficile de pouvoir s'en sortir (Bellerive, 2010) .

D'après Ban Ki-Moon, trois priorités s'imposent : sauver le plus de monde possible, apporter d'urgence l'aide humanitaire, l'eau, la nourriture et les médicaments nécessaires et coordonner l'aide extérieure (AFP, 2010) ; (S.L. & L.D, 2010).

Bref, d'immenses besoins devraient être comblés quotidiennement (Diane. A.H & A., 2020). Les Haïtiens, à la fois victimes et premiers aidants, leur réponse fut immédiate malgré la douleur et le chaos (Diane. A.H & A., 2020). La réponse internationale ne se fit pas attendre non plus pour faire face aux besoins urgents des sinistrés qui représentaient plus de 15 % de la population haïtienne à l'époque (D. Alalouf-Hall & A. François, 2020).

Les ressources financières reçues au cours de l'année d'après le séisme étaient sans commune mesure comparativement à l'aide humanitaire qui lui avait été destinée par le passé. Le 31 mars 2010, 60 pays s'étaient rassemblés à New York, pour une conférence internationale, vers un nouveau futur pour Haïti, sous l'égide des Nations Unies. En ce sens, une aide de 10 milliards de dollars est annoncée dont 1 milliard d'allègements de dette. De cette somme prévue, 6,5 milliards devaient être décaissés en 2010 et 2011. Au 30 juin 2012, les bailleurs avaient déboursé 2,48 milliards, soit moins de la moitié de la somme annoncée (OCHA,2012, P.24-35).

En avril 2011, La Commission intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti (CIRH), présidée par Bill Clinton, qui devait canaliser les fonds promis par 55 bailleurs bilatéraux à New York faisait le bilan : sur les 4,6 milliards, seuls 37,2 % avaient été déboursés, et 1,58 milliard était en cours d'allocation (Rainhorn, 2013a). Les États-Unis et les donateurs privés représentent plus de la moitié des fonds mobilisés (François, 2012).

Quant aux acteurs humanitaires sur le terrain, il faut inclure des organisations multilatérales et bilatérales traditionnelles, des organisations non gouvernementales d'envergure très variable, voire des individus issus du monde entier – dont certains se rendirent en Haïti, alors que d'autres agissaient à distance, en exploitant l'univers digital, y compris les nouveaux médias (Ky. Luu & Henry, 2011). Du nombre des ONG, certaines étaient déjà sur place et prenaient en charge bien avant le séisme, selon la Banque Mondiale, 92 % des écoles et 70 % des soins de santé (E. Émile, S., 2017). D'après plusieurs études, des milliers d'ONG étaient sur le terrain. Or, sur sa liste officielle, le MPCE ne reconnaissait à peine que quelques centaines. On peut ainsi conclure que la majorité de ces ONG intervenaient dans la quasi-clandestinité. Dans le cadre de notre analyse sur l'impact des interventions des ONG dans la phase d'urgence durant le séisme, le rapport de diverses ONG intervenant dans des secteurs variés sera le pilier de nos considérations (OCHA, 2012, P.23).

Dans le rapport de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge il est écrit que la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge se sont rapidement mobilisés et associés à la Croix-Rouge haïtienne pour distribuer des articles de secours et assurer des services vitaux dès le lendemain du séisme. Dès le lancement de l'opération, la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge ont jeté des bases pour répondre aux besoins complexes des populations touchées et renforcer les capacités de la Croix-Rouge haïtienne. Pour répondre à l'opération de relèvement consécutive au séisme, le logement a été considéré comme le besoin le plus crucial de la population touchée (Bellerive, 2010).

Les dommages de ce secteur sont élevés à 2,3 milliards de dollars. C'est dans la fourniture de logements que les ressources financières et humaines de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et d'autres organisations humanitaires ont été les mieux employées (Gauvreau & Martelle, 2016). La Croix-Rouge et le Croissant-Rouge ont œuvré par l'intermédiaire de mécanismes officiels, tels que les groupes sectoriels des Nations Unies, dans le cadre de relations bilatérales moins formelles, et en coopération avec le gouvernement d'Haïti et des organisations humanitaires de premier plan, afin que les activités relatives au logement soient conduites de manière coordonnée et conformément au plan d'action du gouvernement pour le relèvement et le développement d'Haïti (Gauvreau & Martelle, 2016).

Au terme de l'année 2014, 30% de la totalité des fonds reçus par la Croix-Rouge pour l'opération en Haïti a été affecté à la fourniture d'un logement sûr et amélioré à plus de 44000 ménages dans les zones d'activité de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Parmi eux 24 609 ménages ont bénéficié d'un logement de transition ou susceptible d'être amélioré, 14 183 ont bénéficié de subventions à l'installation ou à la réinstallation et 4936 ont bénéficié d'un logement permanent. Pour mener ses opérations, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a réuni un total de 1251,3 millions de francs suisses (FAUD, 2018). Au 30 septembre 2014, un montant de 1067,7 millions de francs suisses, soit 85,3% des recettes totales, a été dépensé pour les opérations de secours et de relèvement en Haïti (Ytrehus, 2016).

L'ONG CARE, de son côté, s'était concentrée sur cinq secteurs-clés durant l'aide d'urgence : les abris d'urgence, la santé sexuelle et reproductive, l'assainissement de l'eau et l'hygiène, l'éducation, et la sécurité alimentaire. Suivant leur rapport de 2010-2015, ils ont déployé la majorité de leurs efforts dans les zones fortement touchées de Carrefour et de Léogâne dans le département de l'Ouest. Dans les quatre premiers mois après le séisme, CARE a immédiatement distribué des produits de premier secours, dont 26.056 bâches, 17.411 matelas, 22.638 trousse d'hygiène et 29.819 couvertures. Elle a fourni de la nourriture, de l'eau potable, des abris temporaires et d'autres services à plus de 300.000 personnes (CARE, 2010-2015).

En ce qui a trait à l'aspect financier, environ cinq ans après le tremblement dévastateur qui a frappé Haïti, CARE a pu recueillir 113 millions de dollars américains comme fonds dédiés à l'urgence et à la récupération, dont 39 millions de dollars américains alimentant les précieux travaux de réponse d'urgence de CARE sur le terrain, et 74 millions de dollars américains de la part des gouvernements, fondations et autres bailleurs institutionnels, pour supporter les efforts à long terme de CARE (CARE, 2010-2015).

Pour sa part, l'ONG Médecins sans Frontières, présentes en Haïti depuis 1991, inscrite dans son rapport sur 10 ans après le séisme, après avoir traité plus de 358 000 personnes, a assisté à plus de 15 000 accouchements et a recouru à plus de 16500 chirurgies. À la fin de 2010, ils ont reçu plus de 138 millions de dollars pour leurs interventions des donateurs (MSF, 2011).

Dans les rapports étudiés de ces deux ONG mis à la disposition du public, on a cru comprendre « qu'il est clair que l'aide humanitaire (l'aide d'urgence) a permis de sauver des vies et d'alléger les souffrances de la population haïtienne»(Pélissier, 2013b).

À titre illustratif, Salignon a écrit au sujet du séisme :

De toute évidence, l'aide humanitaire massive est d'une absolue nécessité dans une situation aussi apocalyptique (d'Haïti, 2010). Car le séisme a créé une situation sans précédent, amplifiée par le fait qu'il a touché la zone la plus

peuplée du pays ainsi que son centre économique et administratif (Rainhorn, 2013a).

Dans le bilan de deux ans de l'aide humanitaire après le séisme, Grünewald a souligné que, dans la phase d'urgence, le système d'aide a permis de sauver des vies (Pélissier, 2013b; Grunewald, 2023). Le bilan est assez révélateur et il serait injuste de ne pas attribuer un certain impact aux interventions des ONG humanitaires qui ont contribué à réduire les difficultés de centaines de milliers de familles logées dans des camps conçus rapidement sans aucune planification et souvent dépourvus des services de base. Certaines de ces organisations ont pris en charge le secteur de la santé et ont soigné beaucoup de blessés et sauvé beaucoup de vies. D'autres ont soutenu les dirigeants du pays dans la construction d'abris d'urgence. Un certain nombre fournissait de l'aide alimentaire.

Cependant, malgré une estimation exorbitante de 12 000 organisations non gouvernementales sur le terrain, qui a valu à Haïti le surnom « République des ONG » et un pourcentage non négligeable de fonds qui leur sont alloués, les donateurs méfiants envers le gouvernement haïtien, ont préféré verser l'argent à des ONG surtout internationales qu'haïtiennes, leurs résultats sur le terrain font l'objet de vives critiques (Bayet, 2019). En guise d'exemple pour chaque dollar, 42 centimes ont été envoyés à des ONG publiques et privées comme Save the Children, le Programme alimentaire mondial des Nations Unies et l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS ; Bill & Amber, Publié le 12 janvier 2012)

mis à jour le 1 juin 2022/ 2012) ; (CounterPunch, 2012). Les failles et les faiblesses de cette gestion de l'aide humanitaire ne sont pas tardé à apparaître. Elles se situent essentiellement dans les domaines de l'information du public concerné, de la coordination des actions malgré l'organisation des « clusters » et surtout de la relation avec les organisations et les acteurs de la société civile haïtienne (Bill & Amber, Publié le 12 janvier 2012, mis à jour le 1 juin 2022/ 2012).

Pour toutes ces raisons, le bilan que dressent les organisations de droits humains et autres personnalités de la société civile haïtienne sur l'action internationale durant les deux premiers mois est assez critique et pointe en particulier :

Au préalable :

La gestion de la distribution de l'aide humanitaire : Il semble que le problème principal soit le manque de communication et d'information concernant les opérations de distribution. De plus, de nombreux camps dispersés dans toute la zone métropolitaine n'ont pas été inclus dans les circuits de distribution. Cela a probablement entraîné des difficultés supplémentaires pour les personnes vivant dans ces camps. ;

- La gestion de la distribution de l'aide humanitaire : en plus du manque de communication et d'information sur la nature et les modalités des opérations

de distribution, un grand nombre de camps éparpillés dans toute la zone métropolitaine n'ont pas été intégrés dans les circuits de distribution ;

- Le manque de coordination entre les différents acteurs internationaux et l'absence d'interaction avec les acteurs nationaux, voire l'exclusion de ces derniers, notamment à cause de l'utilisation systématique de l'anglais comme langue de travail ;
- L'absence de cohérence dans les stratégies suivies par les différents acteurs dans la distribution de l'aide alimentaire, de l'eau ou des abris ;
- Le peu d'attention manifesté au respect de la dignité des bénéficiaires ;
- L'éloignement physique des agences internationales des zones affectées (les bureaux sont concentrés à proximité de l'aéroport), qui se traduit parfois par un décalage entre les mesures prises et la réalité.

Voici une image de Port-au-Prince la capitale de la République d'Haïti



Figure 5: La capitale de Port-au-Prince fraîchement frappée par le séisme du 12 janvier 2010

4.13- Choléra en Haïti

Moins d'un an après le séisme, la reconstruction des zones touchées est difficile en raison d'un contexte politique préoccupant. En plus de cela, le pays a été frappé par une épidémie de choléra. Les premiers cas ont été diagnostiqués neuf

mois après le séisme, à la mi-octobre, dans le département du Centre. Cette épidémie dont les Nations Unies (les Casques bleus) ont reconnu leur implication après six ans (août 2016) après avoir causé près de 10 000 morts et 800 000 malades (Martine, 19 août 2016). La propagation du choléra est en partie due aux conditions sanitaires précaires du pays. En 2012, l'OMS et l'UNICEF ont rapporté que 50% des résidents urbains et 30% des résidents ruraux n'avaient pas accès à l'eau potable, et 83% n'avaient pas accès à des installations améliorées pour l'élimination des excréments. Des ONG, comme Solidarités internationales, sont intervenues en distribuant des kits d'hygiène, en désinfectant des foyers infectés, en installant des points de chloration, en réhabilitant des points d'eau, des douches et des latrines, et en sensibilisant la population aux bonnes pratiques d'hygiène. Ces actions ont bénéficié à 347 904 personnes.

Dans un article publié dans le Nouvelliste (2012), on constate l'évidence que les ONG n'ont pas bien abordé la question du choléra. En août 2011, près d'un an après l'introduction du choléra, seulement 12% des tentes fournies par les ONG étaient équipées de lavabos, une légère augmentation par rapport aux 8% de mars 2011. Seulement 7% des camps avaient accès à de l'eau propre, contre 48% en mars de l'année précédente, selon un recensement des Nations Unies. Sur les 12 000 latrines nécessaires, seulement 4 579 (38%) étaient fonctionnelles (nouvelliste, 2012).

Pour Biquet le Chargé de recherche à l'Unité de Recherche sur les Enjeux et Pratiques Humanitaires (UREPH), la coordination humanitaire et ses nombreux acteurs a semblé figée. Des ONG ont dû à nouveau lancer un appel de fonds pour répondre à l'épidémie. Alors que, selon certains rapports, les fonds récoltés lors du séisme sont loin d'être dépensés (Biquet, 2013). L'ONG Médecins Sans Frontières, présente depuis 1991 dans le pays, est l'une des organisations ayant joué un rôle sans précédent dans cette catastrophe. Elle a mentionné dans son rapport avoir traité plus de 300 000 personnes atteintes de choléra, dont 170 000 en 2011 (Pélissier, 2013c). Quoiqu'il y ait d'autres organisations ONG, la réponse en eau, hygiène et assainissement, pourtant cruciale face à cette maladie fera cruellement défaut, obligeant MSF à prendre aussi en charge ces besoins.

Les interventions des ONG sont faites au nom du respect et de la protection de la population et de manière juridique au nom du principe de l'ingérence humanitaire prêché par le Médecin Bernard Kouchner en 1995 (BAYET, 2019). Pour réguler les missions des ONG, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté deux résolutions fondamentales (BAYET, 2019). La résolution 43/131 du 8 décembre 1998 établit le principe de subsidiarité, exigeant des États qu'ils facilitent l'accès des secours internationaux aux victimes (BAYET, 2019). La résolution 45/100 du 14 décembre 1990 institutionnalise l'humanitaire priver, elle établit un droit de passage des ONG dans un pays sinistré (BAYET, 2019). Ce « droit » est encore prévalu en concertation avec l'État concerné dans un souci de respect de sa souveraineté (BAYET, 2019).

Cette phase d'urgence semble pérenne en Haïti et a été remise en question. Comme l'a écrit Thomas, la vulnérabilité et les besoins sont tels qu'il est impossible de distinguer l'urgence du long terme (Pélissier, 2013b). Mais en ramenant tout à l'urgence, on hypothèque le long terme (Pélissier, 2013c). Après la phase d'urgence c'est la phase de relèvement immédiat qui suit pour réaliser la transition nécessaire à la mise en place des activités de reconstruction et de réhabilitation (Ky. Luu & Henry, 2011).

Dans leur analyse sur l'aide internationale et le développement en Haïti, les auteurs Lemay-Hébert et Pallage ont posé le problème de l'autoreproduction de l'urgence en ces termes : on sent l'histoire tourner en boucle, la fatalité du précaire se renouvelle (Pélissier, 2013b). On est dans l'urgence aujourd'hui. On y sera demain (Lemay-Hébert & Pallage, 2012). Dans le cas du séisme de 2010, des ONG sont, d'une part, venues en aide urgente aux victimes (BAYET, 2019). D'autre part, elles ont pu déployer des politiques d'aide au développement, notamment sur des questions de logements et de santé (BAYET, 2019). C'est autour de cette deuxième phase que va s'accentuer notre analyse pour ensuite répondre à l'une de nos hypothèses.

4.14- *Impact des programmes d'aide au développement*

Le deuxième volet des interventions des ONG en Haïti s'articule autour de l'application des programmes d'aide au développement. La vulnérabilité d'Haïti dans tous les secteurs et l'incapacité de l'État expliquent l'engagement de ces ONG qui définissent des projets de développement dans divers domaines, selon Michel Julien, soit par des interventions directes, soit par des appuis à des initiatives locales, par le transfert de connaissances ou par le financement. Les médias accordent malheureusement moins d'importance à ce genre d'interventions dont les résultats ne sont pas immédiats (Julien, 2012). Or, ça devrait être le pilier des débats autour des ONG. Cela est peut-être aussi dû au fait que les expériences faites en Haïti par certaines ONG humanitaires de développement n'ont pas été souvent couronnées de succès. On qualifie souvent leurs résultats de négligeables. Ce qui amène Raoul Peck à accuser dans son reportage « Assistance mortelle » les ONG d'être des « monstres paternalistes ». De ce fait, au cours des trois dernières décennies, il est légitime de s'interroger sur les actions des ONG (D Alalouf-Hall & A. François, 2020).

Depuis 1954, l'ONG américaine Catholic Relief Services (CRS) intervient dans les départements de l'Ouest et du Sud d'une part, dans l'urgence et d'autre part, mettent sur pied des programmes pour renforcer le système de santé et des services sociaux ; des programmes éducatifs pour permettre l'accès à une éducation de qualité, renforcer les capacités et mettre en œuvre de programmes

d'alphabétisation de la petite enfance ; des programmes de partenariat et de renforcement des capacités communautaires en soutenant le plaidoyer au niveau local et fournir des orientations stratégiques et également des projets agricoles pour aider les familles d'agriculteurs à faire face aux conditions météorologiques changeantes, à construire des systèmes agricoles résilients et à les transformer en agro-entreprises ("Analyse sectorielle : Typologie des pays et appellations," 16 décembre 2013).

L'ONG française action internationale contre la Faim (AICF), de son côté, avec une équipe de 189 personnes intervient en Haïti depuis 1985 dans l'urgence également et dans les domaines de la nutrition et de la santé ; sécurité alimentaire et ressources d'existence ; eau, assainissement et hygiène. Et ceci dans les départements du Nord-Ouest, de l'Artibonite, de la Grande Anse et du Sud-Est (Pélissier, 2013c).

Pour sa part, l'Organisation canadienne, le Centre d'Étude et de Coopération internationale (CECI) travaille en Haïti depuis 1971 dans 45 communes, soit 32% du territoire. Elle est parvenue à mettre sur pied des programmes de valorisation des filières agricoles, des programmes en alphabétisation et éducation nutritionnelle, des programmes pour améliorer l'accès à l'eau potable (Anglade, 1982).

Ces organisations précitées font partie des organisations les plus anciennes en Haïti et qui reçoivent le plus de financement de grands bailleurs internationaux, de là provient une grande chance pour ces ONG, dans leur quête de

développement, qui pourrait jouer en leur faveur par rapport aux autres ONG n'ayant débuté qu'à partir du séisme du 12 janvier 2010. D'abord, elles devraient avoir une meilleure capacité de connaître le terrain en raison de leur ancienneté, de mieux cerner les principaux problèmes du domaine de leurs interventions et d'être davantage en mesure d'aborder ces problèmes en raison des capacités financières et humaines dont elles disposent. En réalité, nous considérons le bilan global de ces ONG de développement qui, bien avant le séisme, s'étaient engagées dans divers programmes ou projets de développement, dans certains secteurs essentiels tels ceux de l'éducation, de la santé et de l'agriculture, les réalisations sont plutôt décevantes et il est difficile d'affirmer que ces programmes, tout en comblant certains besoins, contribuent vraiment à relancer le pays. Très souvent, quand ils ont un impact, il est plutôt limité géographiquement et seul un faible pourcentage de la population en bénéficie.

D'après Aliette Mathurin et ses collaborateurs, depuis le début des années 1980, les ONG en Haïti rencontrent de nombreuses difficultés dans le cadre de leurs activités de développement. Ces problèmes se situent sur différents aspects. D'abord, au niveau des résultats escomptés, ensuite de la perte de confiance de la population en leurs projets et finalement d'une perte d'efficacité des projets. Après la terrible tragédie qui a frappé le mardi 12 janvier 2010, le terme de développement était à nouveau sur toutes les lèvres (Aliette, 1989).

Le journal le Monde a même publié un article le titrant « Haïti, année zéro » traduisant que c'est un nouveau départ pour Haïti. Mais, chacun avait un modèle de développement qui lui semble correct à la situation d'Haïti. De nombreux projets de reconstruction et de développement sont présentés par des ONG, surtout dans le domaine de la santé et de la reconstruction (Ozer & Perrin, 2010).

Dans la phase de stabilisation, s'inscrivant dans une perspective de reconstruction, les bilans sont ceux que l'on pourrait attendre des efforts de reconstruction d'un système de santé qui était faible et inégalitaire avant le séisme et, qui a été décapitée à la fois en personnel et en infrastructure, et qui devrait tout remettre en place : systèmes de diagnostic et de soins, mécanismes de référencement, volets économie de la santé, articulation public-privé (François, 2012). Voilà qu'aujourd'hui, 15 ans après le tremblement de terre du 12 janvier 2010, des milliards dépensés, la population haïtienne croupit encore dans la misère et de la pauvreté. L'ONG Médecins sans Frontières (MSF) alerte sur la détérioration actuelle du système de santé haïtien, gravement affecté par la crise politique, les gangs armés et économiques en cours et qui sont désormais au bord du gouffre (Jabouin, 2012).

À titre d'exemple, dans leur analyse critique sur les travaux réalisés par les ONG, Klarreich et Polman ont porté une attention spéciale sur la ville de Léogâne dénommée la ville des ONG (Pélissier, 2013b). (Klarreich & Polman, 2012). Se trouvant à 12 miles au sud-est de l'épicentre du tremblement de terre de 2010 et à

15 miles à l'ouest de Port-au-Prince, Léogâne est devenu le centre d'activités des ONG. Certains projets mis en œuvre ne répondent pas vraiment aux besoins prioritaires de cette ville qui est située à l'intersection de trois rivières alors qu'aucune ONG n'a voulu travailler à consolider les berges du fleuve et à créer un système de drainage durable (Pélissier, 2013b). (Aucune ONG n'avait la volonté de travailler sur le rivage de la rivière et la création d'un système de drainage durable). Seul le Centre canadien d'études et de coopération internationale (CECI) a aidé à renforcer les rives des rivières avec des pierres, ce qui a permis de réduire les risques d'inondations de 15%, mais cela n'est pas suffisant (Pélissier, 2013b).

En outre, les gens de cette ville s'attendaient à de nouveaux logements sûrs sur la terre ferme alors qu'ils ont reçu des boîtes carrées au milieu d'une plaine inondable (traduction) (Pélissier, 2013b). Si la situation haïtienne était déjà dégradante avant le séisme, elle tend encore à l'être davantage (Thamara, 2023) (Rainhorn, 2013b).

En conclusion de cette deuxième partie, le bilan est relativement mitigé dans le cas des programmes de développement à long terme qui n'ont pas provoqué de réels changements dans le pays (Bulonza, 2024). Leur impact est plutôt négligeable et surtout très restreint. Ces programmes constituent plutôt des palliatifs et sont incapables de relancer l'économie régionale ou nationale. Au vu de l'ampleur des fonds investis dans l'aide humanitaire et dans les projets de développement en Haïti, on peut évidemment remettre en question le bilan global des ONG, car il est loin

d'être satisfaisant et à la hauteur des attentes. Par ailleurs, le pays régresse dans le classement des pays ayant rapport à l'indice de développement humain (Rainhorn, 2013b). Suivant les deux types d'intervention des ONG présentés dans notre travail, la deuxième hypothèse secondaire est vérifiée. Les activités menées par les ONG sont des actions humanitaires plutôt que des actions de développement, et ceci constitue un handicap à leur contribution au développement d'Haïti(Olivier, 2012) (Thamara, 2023). Les ONG interviennent non pas pour mettre fin à une anomalie, mais plutôt pour alléger les effets collatéraux de celle-ci au lieu d'éradiquer ses causes (Olivier, 2012 et Thamara 2023).

Cette présence massive d'ONG continue de poser de sérieux problèmes à Haïti. Premièrement, cela crée une substitution des capacités locales. La mise à disposition des soins de santé gratuits à la population par certaines ONG à un impact considérable sur le système de santé haïtien en est une preuve (Lemay-Hébert & Pallage, 2012).

Certes, comme l'affirment Hebert, Martel et Robitaille, la gratuité des services de santé sauve d'innombrables vies (Tels que cité dans Pélissier, 2013b). Dans un contexte où le manque d'accès aux soins pour une majeure partie de la population était déjà considéré comme « l'urgence oubliée » avant le séisme (Andréanne, 2018 et Lemay-Hébert & Pallage, 2012). Cependant, cette action peut s'avérer destructrice pour le système

de santé haïtien, et notamment pour les institutions privées et mixtes. Les institutions locales se retrouvent en concurrence active avec celles internationales (Lemay-Hébert & Pallage, 2012).

À cet égard, la gratuité des services de santé répondant aux besoins de la phase d'aide d'urgence peut renforcer la logique de dépendance existante envers l'aide étrangère, et ce, sur des perspectives à moyen et long terme – c'est-à-dire pendant les phases de réhabilitation et de développement. C'est dans ce contexte que certains auteurs considèrent des ONG comme des contre-pouvoirs, de véritables États dans l'État. Comme le souligne Thamara, les ONG cherchent à accomplir les fonctions relevant du domaine de l'État haïtien que les gouvernants sont incapables de remplir (Thamara, 2023).

Pour aller plus loin, Bayet (2019) : estime que l'intervention des ONG à Haïti peut cependant légitimement poser la question de l'ingérence dans les affaires intérieures du pays. En effet, en agissant sur des politiques de développement d'ordre sociales, les ONG se substituent au rôle de l'État (BAYET, 2019).

C'est également le sentiment que partage le Premier Ministre haïtien entre 2009 et 2011, Jean-Max Bellerive, aux micros de Raoul Peck, il affirme que *la ligne entre ingérence, appui et support est très fine*.

Deuxièmement, cette présence massive des ONG engendre la migration de la main-d'œuvre qualifiée, il est évident que les ONG offrent des salaires alléchants aux professionnels qualifiés haïtiens. Quand nous comparons les 50 000 gourdes d'un directeur de l'administration publique au 5 000 dollars US d'un coordonnateur de projet et des frais de déplacement, on comprend la raison de cette migration (HAITI, 2006).

Troisièmement, elle entraîne l'affaiblissement et la perte en confiance de l'État haïtien. En effet, il est à constater que dans l'Administration publique, l'inefficacité, l'irresponsabilité et la corruption sont les principales raisons pouvant expliquer le passage de l'aide par le canal des ONG. Selon Pélissier (2013),

Depuis la fin des années 1970, L'USAID a montré l'incapacité de l'État haïtien face aux terribles problèmes de pauvreté et de surpopulation en déclarant que : Haïti est mal équipé pour faire face aux énormes problèmes de pauvreté et de surpopulation auxquels il est confronté en tant qu'un des 25 pays les moins développés du monde. [...]. L'administration gouvernementale est extrêmement faible (*Pélissier, 2013c*).

Haïti est mal équipé pour s'attaquer aux énormes problèmes de pauvreté et de surpopulation auxquels il est confronté en tant que l'un des 25 pays les moins avancés du monde. [...] La gouvernance est extrêmement faible). La réaction des bailleurs internationaux à la suite du tremblement de terre de 2010 est l'expression de la méfiance à l'égard du gouvernement haïtien (Etzer, 2013). Le Bureau de l'Envoyé spécial des Nations Unies pour Haïti a indiqué que seulement 1% de l'aide

humanitaire octroyée à Haïti durant la période de janvier 2010 à juin 2011 a été fournie au gouvernement (Pélissier, 2013a). Le reste a été distribué comme suit : 34% aux entités civiles ou militaires propres des bailleurs, en réponse à la catastrophe ; 28% aux agences des Nations Unies et aux ONG internationales pour des projets recensés dans l'appel des Nations Unies ; 26% aux autres ONG internationales et contractants privés ; 6% à des bénéficiaires non précisés ; et 5% aux Fédérations internationales des sociétés de la Croix-Rouge et des sociétés nationales (Etzer, 2017).

Voyant le volume d'aide passant par les ONG outrepassant le gouvernement haïtien. Il est important de se questionner sur la relation existante entre l'État haïtien et les ONG.

4.15- L'État haïtien et les ONG

L'État haïtien dès le départ n'a jamais eu de bonnes relations avec les ONG. Vers les années 1980, le gouvernement dictatorial des Duvalier se sentait menacé par ces organisations ayant à leur portée des sommes exorbitantes et s'étendant sur tout le territoire national. Il a fallu mettre des garde-fous pour les contrôler. Les organisations paysannes, les partis et acteurs politiques, les syndicats et les églises et autres avaient toutes leurs ONG. D'où la nécessité d'instituer, d'après le décret en vigueur de 1989, l'Unité de Coordination des Activités des ONG du MPCE pour coordonner et superviser les ONG sur tout le territoire de la République. Malgré tout, l'État n'a pas la capacité de contrôler également les ONG dans leurs actions.

D'ailleurs, il est clairement défini dans le décret du 14 septembre 1989 que les ONG doivent transmettre un rapport annuel au MPCE. Or, en moyenne, seulement 30% des ONG acheminent leur rapport d'activités et leur programmation annuelle au MPCE(E. Émile, S., 2017) .

En retour, les ONG accusent l'État de ne s'intéresser qu'à leur budget. Elles estiment que les rapports transmis ne sont pas réellement étudiés, car aucune proposition et orientation n'est faite à la suite autour de leurs actions. L'État dispose également du pouvoir de sanctionner les ONG qui n'observent pas les exigences légales. Pendant des ONG qui entreprennent des activités qui sont incompatibles avec leur statut d'ONG, comme s'adonner à des activités commerciales, aucun retrait de reconnaissance légale n'a été enregistré. L'État haïtien a toujours été pris au dépourvu et il n'a jamais été au rendez-vous également (Etzer, 2017).

D'où en découle l'absence de décisions relatives aux types d'actions cohérentes à entreprendre par les ONG, de leur rôle précis dans des programmes ou projets de développement et de partenariat effectif de l'État avec les ONG. Dans ce cas, on est face à un manque de confiance des ONG vis-à-vis des pouvoirs publics qualifiés de prédateurs, de corrompus et une distance de l'État haïtien vis-à-vis des ONG qui s'érigent en de véritables États. En principe, il est nécessaire pour qu'il y ait un partenariat entre tous les acteurs de développement L'État haïtien, ONG et bailleurs de fonds.

CONCLUSION

À la fin du XXe siècle, les organisations non gouvernementales (ONG) se sont véritablement implantées en Haïti, leur nombre a atteint plus de 12 000 après le séisme du 12 janvier, qui a causé plus de 300 000 morts, attribuant ainsi à Haïti le titre de terre des ONG. Cependant des critiques ont émergé concernant leur mode de fonctionnement en Haïti ainsi que leur incapacité a contribué au développement réel du pays. Malgré l'augmentation de l'aide passant par les ONG, la situation socio-économique d'Haïti reste désastreuse, le pays étant classé 125^e parmi les plus pauvres selon le fonds monétaire international (FMI) en 2023 en fonction du PIB par habitant (FMI, 2001).

En outre, dans le cadre de notre travail de recherche, après consultation de nombreux documents, livres, rapports d'ONG, revue, articles, mémoires et thèses, nous avons d'abord présenté les sous-développements haïtiens en mettant l'accent sur des domaines clés comme la santé et l'éducation, en avançant des statistiques tirées de rapports. Il était également nécessaire d'exposer les défis auxquels les ONG font face sur le terrain. Aujourd'hui, le niveau d'éducation en Haïti est plus bas de la région, avec 50 % de la population analphabète. La situation sanitaire est préoccupante, avec une carence en main-d'œuvre et en hôpitaux. Environ 90% de la population est exposée a des risques environnementaux, avec 60 catastrophes reconnues internationalement, dont 23 cyclones et tempêtes, 28 inondations

majeures et sécheresses, ayant causé plus de 19 000 mille victimes et près de 6,8 millions de sinistrés. Plus de six millions d'Haïtiens vivent sous le seuil de pauvreté avec moins de 1\$ US par jour.

Ensuite, avec l'aide de la littérature, nous avons examiné la situation des ONG en Haïti pour comprendre les raisons de leur afflux au cours des trois dernières décennies. Nous avons conclu que leur présence croissante s'explique par la pauvreté endémique, les inégalités sociales, les troubles sociopolitiques, la mauvaise gouvernance et la vulnérabilité environnementale du pays. À partir de cette lecture, nous nous remémorons la dernière catastrophe ayant attiré la compassion de la communauté internationale et de la société civile. D'où la vérification de notre première hypothèse secondaire.

Par la suite, nous avons mesuré les impacts des interventions urgentes et des programmes d'aide au développement des ONG. Pour effectuer ce travail, nous avons considéré plusieurs grandes catastrophes notamment Cyclone Jeanne 2004, Cyclone Hanna 2008, Séisme 2010, choléra 2010 et nous utilisons des rapports qu'ont publiés des ONG sur leurs interventions durant ces catastrophes. Il y a l'évidence de comprendre que les ONG jouent un rôle important dans la survie de la population haïtienne après les cataclysmes, car l'État seul ne pourrait pas soutenir les sinistrés en temps de crise. Cependant, les critiques sévères s'articulent autour

de la mauvaise gestion des fonds alloués aux ONG lors du séisme, de leur mauvaise coordination sur le terrain et de leur tendance à pérenniser l'urgence.

De plus, nous avons également prouvé que les ONG, tant internationales que nationales, œuvrent principalement dans deux domaines : l'urgence et le développement. Elles dépendent des bailleurs de fonds privés, publics et internationaux, ce qui limite leur autonomie et les rend parfois des instruments de la politique étrangère des états donateurs.

En addition, les évaluations indépendantes montrent que l'aide substantielle apportée n'a pas eu d'effet durable, contribuant au cynisme dans les débats sur Haïti. Les programmes d'aide au développement des ONG sont souvent décevants, car ils ne correspondent pas à la réalité haïtienne et privilégient l'humanitaire au détriment du développement. Les ONG allègent les effets collatéraux des dysfonctionnements structurels sans y remédier. L'économiste haïtien Kesner Pharel parle de décennie perdue, le philosophe et militant haïtien James Darbouze reprend le terme fort d'Haïticide et le réalisateur haïtien Raoul Peck évoque l'assistance mortelle, des ONG dans son documentaire éponyme de 2013 (Alalouf-Hall,2020).

D'ailleurs, nous avons démontré que l'État haïtien n'a pas les moyens de contrôler les ONG et les bailleurs de fonds sur son territoire. L'État, en tant qu'autorité exerçant son pouvoir sur la population et le territoire, a montré son

incapacité à régulariser les activités des ONG, comme l'a illustré la gestion des fonds après le séisme du 12 janvier 2010. Seul 1 % des fonds annoncés par la communauté internationale a été mis à la disposition du gouvernement haïtien, tandis que la majorité transitait par de grandes ONG internationales et des agences de Nations Unies, avec seulement 0,4 % accordé aux ONG haïtiennes. La littérature nous a permis de déduire que l'humanitaire est préférentiel dans les interventions des ONG sur le développement. Or, intervenir dans les situations consistant à sauver des vies, ne va pas éradiquer la pauvreté. Considérant que les ONG sont limitées à cause de leur source de financement, le passage des budgets de l'aide d'urgence aux activités de développement dépend souvent plus des raisons politiques et de financement que d'une évaluation des besoins locaux (Pélissier, 2013a). Notre deuxième hypothèse secondaire est donc vérifiée. Les activités menées par les ONG sont des actions humanitaires plutôt que des actions de développement, ce qui peut faire comprendre leur handicap à la contribution au développement d'Haïti.

Au surplus, nous avons mis en lumière les conséquences de la présence massive des ONG, telles que la substitution des capacités locales, la migration de la main-d'œuvre qualifiée, et l'affaiblissement et la perte de confiance en l'état haïtien (Pélissier, 2013a). La Coopération entre les acteurs internationaux et l'état repose sur une réponse sur une confiance dimensionnelle, mais la corruption reste

une barrière au développement, la république d'Haïti étant classé 165e sur 176 pays sont l'index de perception de la corruption et de transparence internationale.

Enfin, selon Ricardo (2011), il a décrit une relation perverse entre la force des ONG et la faiblesse de l'État haïtien, certaines ONG n'existant que grâce au malheur du peuple haïtien. Certaines ONG n'existent qu'à cause du malheur haïtien. De ce fait, nous vérifions notre troisième hypothèse secondaire, l'impuissance de l'État haïtien à contrôler les bailleurs de fonds et les ONG, ce qui constitue un obstacle à leur contribution au développement du pays. La problématique du fonctionnement des ONG en Haïti constitue un handicap au développement en raison des circonstances de leur évolution, de la défaillance de leurs interventions dans le champ du développement, du manque de transparence dans leurs actions, du caractère imposé par les bailleurs de fonds et de la faiblesse du gouvernement haïtien. Ce travail de recherche peut faire l'objet de critiques sur différents aspects ; il est néanmoins fondamental de souligner qu'il demeure exploratoire et ouvre la voie à de futures investigations sur le sujet.

VI- BIBLIOGRAPHIE OU LISTE DE RÉFÉRENCES

. (MSF), M. S. F. (2011). *RAPPORT DE MÉDECINS SANS FRONTIÈRES SUR SES OPÉRATIONS D'AIDE HUMANITAIRE*. (pp. 34). chrome-extension://efaidnbmnnibpcajpcgkclefindmkaj/https://www.msf.org/sites/default/files/haiti_one_year_after_fr.pdf

AFP. (2010). Haïti, "la plus grave crise humanitaire depuis des décennies" selon l'ONU. *LA DEPECHE*. <https://www.ladepeche.fr/article/2010/01/17/756796-haiti-plus-grave-crise-humanitaire-depuis-decennies-selon-onu.html>

Alalouf-Hall, D., & François, A. (2020). Haïti : mieux comprendre le bilan mitigé de l'action humanitaire internationale. <https://occah.uqam.ca/publications/haiti-mieux-comprendre-le-bilan-mitige-de-laction-humanitaire-internationale/>

Alalouf-Hall, D., & François, A. (2020). Haïti : mieux comprendre le bilan mitigé de l'action humanitaire internationale *alternatives-humanitaires*. <https://www.alternatives-humanitaires.org/fr/2020/03/12/haiti-mieux-comprendre-le-bilan-mitige-de-laction-humanitaire-internationale/>

Albertini, J.-M. (1967). *Les mécanismes du sous-développement* (3ème).

Alliette, M., Ernst, M., & Bernard, Z. (1989). *implantation et impact des organisations non gouvernementales contexte général et étude de cas (Haïti)* (SHSE,Suisse , CIDIHCA, Canada).

Analyse sectorielle : Typologie des pays et appellations. (16 décembre 2013). pages 1- 9. <https://www.ladissertation.com/Politique-et-International/Politiques/Typologie-des-pays-et-appellations-117208.html#:~:text=Appellation>

André, K. (2024). WILSON THOMAS WOODROW (1856-1924). <https://www.universalis.fr/encyclopedie/thomas-woodrow-wilson/>

Andréanne, M., Lemay-Hébert, N., & Patrick, R. (2018). Haïti : tensions entre aide humanitaire et développement dans le secteur de la santé *alternatives-humanitaires*, Article 8. <https://www.alternatives-humanitaires.org/fr/parution/numero-8-juillet-2018/>

Anglade, G. (1982). *Espace et liberté en Haïti*. ERCE & CRC Montréal. chrome-extension://efaidnbmnnibpcajpcglclefindmkaj/https://web.archive.org/web/20180720182813id_/https://classiques.uqac.ca/contemporains/anglade_georges/espace_liberte_en_haiti/espace_liberte_en_haiti.pdf

Anna, J. (2013). Les ONG envisagent un nouveau mode de financement humanitaire 7-12. <https://www.thenewhumanitarian.org/fr/actualites/2013/11/06/les-ong-envisionnent-un-nouveau-mode-de-financement-humanitaire>

BAYET, C. (2019). Haïti: «La République des ONG». *les yeux du monde*. <https://les-yeux-du-monde.fr/actualites-analysees/amerique/41812-haiti-republique-ong>

Bellerive, J. M. (2010). *Haïti – Résumé du PDNA Évaluation sectorielle des dommages, des pertes et des besoins Le tremblement de terre du 12 janvier 2010 et ses impacts*. Préparé par le Gouvernement de la République d'Haïti avec l'appui de la Communauté internationale.

Bill, Q., & Amber, R. (2012). HAÏTI. Mais où diable est passé l'argent de la reconstruction ? <https://www.courrierinternational.com/article/2012/01/12/mais-ou-diable-est-passe-l-argent-de-la-reconstruction>

Biquet, J.-M. (2013). Haïti: entre urgence et reconstruction. Une réponse insatisfaisante. *International Development Policy| Revue internationale de politique de développement*, (4.3). <https://journals.openedition.org/poldev/1602>

Boinet, A. (2011). Aide humanitaire, ONG et diplomatie économique. *Géoéconomie*, (1), 119-129.

Bourdarias, F. (2003). ONG et développement des élites. *Journal des anthropologues. Association française des anthropologues*, (94-95), 23-52. <https://journals.openedition.org/jda/1950>

Bruno, L., Fernando, H., Patrick, B., & Wilfrid, T. (2020/2023). « *Face à la crise haïtienne: Une consultation nationale sur les priorités de réforme et les options de financement pour accélérer les ODD* » *Haïti ODD : Politiques et Options de financement* Ministre de la Planification et de la Coopération externe (MPCE), Ministère de la Planification et de la Coopération externe, PNUD, Nations unies. chrome-extension://efaidnbmnnibpcajpcglclefindmkaj/https://mptf.undp.org/sites/default/files/documents/2022-12/prodoc_haiti_fca_2020extension_signed_fc1_2020_reddacted.pdf

Bulonza, Z. (2024). THÉORIES EXPLICATIVES DU SOUS-DÉVELOPPEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO *hal open science*, 67. <https://hal.science/hal-04453841v1>

Canguilhem, G. (1983a). *Études d'histoire et de philosophie des sciences*. Vrin. <https://books.google.ca/books?hl=fr&lr=&id=HRx580iW9aMC&oi=fnd&pg=PA3&dq=Canguilhem,+Georges,+%C3%89tudes+d%20%99histoire+et+de+la+philosophie+des+sciences&ots=9o4I7S0ZxH&sig=t3vA2YJkojzWfDzrv->

[UuCKW2GGY&redir_esc=y&v=onepage&q=Canguilhem%2C%20Georges%2C%20%C3%89tudes%20d%E2%80%99histoire%20et%20de%20la%20philosophie%20des%20sciences&f=false](#)

Canguilhem, G. (1983b). *Études d'histoire et de philosophie des sciences* (7e). Vrin.

<https://books.google.ca/books?id=HRx580jW9aMC&printsec=frontcover&hl=fr#v=onepage&q&f=false>

Cardoso, F. H., & Faletto, E. (1978). Dépendance et développement en Amérique latine. (*No Title*), pages 12. <http://pascal-francis.inist.fr/vibad/index.php?action=getRecordDetail&idt=12742627>

CARE. (2010-2015). *Séisme en Haïti : Rapport de progrès, 2010-2015.* (pp. 48). chrome-extension://efaidnbmnnibpcajpcgkclefindmkaj/https://global.care.org/wp-content/uploads/2020/06/Haiti_5_year_Report_French_web.pdf

Célia, S. (2023). Comment les ONG sont-elles financées ? <https://www.carenews.com/carenews-info/news/comment-les-ong-sont-elles-finances>

Chan-Tung, L. (2014). Organisation non gouvernementale. Dans *Dictionnaire d'administration publique* (pp. 361-362). Presses universitaires de Grenoble.
https://shs.cairn.info/article/PUG_KADA_2014_01_0361?tab=premieres-lignes

Charte des Nations Unies. (1945). Article 71.

Cohen, S. (2003). *La résistance des États: les démocraties face aux défis de la mondialisation*. Éditions Seuil. <https://hal.science/hal-03416780/>

Colette, L. (2018). Les ONG peuvent-elles contribuer au renforcement de l'Agriculture familiale paysanne en Haïti ? CoEH. <https://www.coeh.eu/fr/les-ong-peuvent-elles-contribuer-au-renforcement-de-lagriculture-familiale-paysanne-en-haiti/>

Collet, B. (2002). Les Ong de défense des droits de l'homme aux Nations unies. *Projet*, (1), 33-41. <https://shs.cairn.info/revue-projet-2002-1-page-33?lang=fr>

Coquery-Vidrovitch, C. (2007). *Pour une histoire du développement: États, sociétés, développement.* (pp. 55). https://connectionivoirienne.net/2023/06/04/cest-qui-le-developpement-par-dr-ben-zahoui-degbou/#google_vignette

CounterPunch. (2012). HAÏTI. Mais où diable est passé l'argent de la reconstruction ? *courrier international* <https://www.courrierinternational.com/article/2012/01/12/mais-ou-diable-est-passe-l-argent-de-la-reconstruction>

Couzon, I. (2003). «Les espaces économiques» de François Perroux (1950). Organisation de l'espace et aménagement du territoire dans l'économie et la géographie francaises au milieu du XX ème siècle.

Revue d'histoire des sciences humaines, (2), 81-102. <https://shs.cairn.info/revue-histoire-des-sciences-humaines-2003-2-page-81?lang=fr>

Cyrille, Y. (2011). *Analyse des interventions des ONG et associations à "uvrant dans le secteur de l'Action Sociale et leur coordination dans la région du Plateau central au Burkina Faso*

institut international d'ingénierie de l'eau et de l'environnement -
https://www.memoireonline.com/12/12/6556/m_Analyse-des-interventions-des-ONG-et-associations-uvrant-dans-le-secteur-de-l-Action-Sociale-et-le4.html

d'Haïti, G. d. I. R. (2010). *Haïti – Résumé du PDNA Évaluation sectorielle des dommages, des pertes et des besoins Le tremblement de terre du 12 janvier 2010 et ses impacts*. (pp. 120) Préparé par le Gouvernement de la République d'Haïti avec l'appui de la Communauté internationale. chrome-extension://efaidnbmnnibpcajpcglclefindmkaj/https://www.pseau.org/outils/ouvrages/haiti_pdna_an nexes.pdf

Daniel, J.-L., & Klamer, J. (2016). *From Aid to Trade*

How Aid Organizations, Businesses, and Governments Can Work Together: Lessons Learned from Haiti.
<https://www.perlego.com/book/2050277/from-aid-to-trade-how-aid-organizations-businesses-and-governments-can-work-together-lessons-learned-from-haiti-pdf> (Original work published 2016)

des Comptes, C. (2013). *L'Aide Française à Haïti Après le Séisme du 12 Janvier 2010. Rapport Public Thématique, Janvier 2013* (pp. 237) cour des comptes. chrome-extension://efaidnbmnnibpcajpcglclefindmkaj/<https://www.vie-publique.fr/files/rapport/pdf/134000035.pdf>

Diane. A.H, & A., F. (2020). Haïti : mieux comprendre le bilan mitigé de l'action humanitaire internationale OCCAH, pages 6-13. <http://alternatives-humanitaires.org/fr/2020/03/12/haiti%E2%80%89-mieux-comprendre-le-bilan-mitige-de-laction-humanitaire-internationale/>

Doucin, M. (2005). *Les organisations non gouvernementales «acteurs-agis» des relations internationales?* [doctorat]. Institut d'études politiques de Bordeaux; Université Montesquieu-Bordeaux IV.
https://theses.hal.science/tel-00365820v1/file/Doucin_Michel_2005.pdf

Émile, E., S. (2017). *Haïti a choisi de devenir un pays pauvre: les vingt raisons qui le prouvent*. Les Presses de l'Université Quisqueya.

Émile, E. S. (2017). *Haïti a choisi de devenir un pays pauvre: les vingt raisons qui le prouvent*. Les Presses de l'Université Quisqueya.

Emmanuel, M., Y. (2020). La ONGisation d'Haïti a commencé bien avant le séisme. *ayibopost*.
<https://ayibopost.com/la-ongisation-dhaiti-a-commence-bien-avant-le-seisme/>

Éthier, D. (2006). *Introduction aux relations internationales* (3e). Les Presses de l'universités de Montréal,2006.

Étienne, S., P. (1997). *Haïti : L'Invasion des ONG* (Regain et CIDIHCA).

Etienne, S. P. (1997). *Haïti : L'Invasion des ONG* (Les Editions du CIDIHCA).

Étienne, S. P. (1997a). *Haïti : L'Invasion des ONG* (CIDIHCA).

Étienne, S. P. (1997b). *Haïti : L'Invasion des ONG* (CIDIHCA).

Ezéchiel, N., C. (2020). *Aide humanitaire des ong et son impact sur l'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires : cas spécifique des groupements de bugorhe et d'irhambi katana*

STD-MULUNGU. https://www.memoireonline.com/08/22/13101/m_Aide-humanitaire-des-ong-et-son-impact-sur-l-amlioration-des-conditions-de-vie-des-bnfic14.html / <https://books.openedition.org/editionsmsm/8341>

FAUD. (2018). F. d. a. d. u. e. c. d. désastre. https://www.international.gc.ca/world-monde/issues_development_enjeux_developpement/response_conflict-reponse_conflits/emergency_disaster-urgence_desastre.aspx?lang=fra#dataset-filter

François, G. (2012). L'aide humanitaire : quel bilan deux ans après le séisme ?

. *Éditions de la Maison des sciences de l'homme*, p. 171-184. <https://books.openedition.org/editionsmsm/8341>

Frécon, G. (2012). Chapitre 1. Savoir définir et quantifier un concept. *Méthod'o*, 2, 5-10.

Frédéric, T. (2020). Comment Haïti est devenu la « république des ONG ». *Le monde* https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/01/09/comment-haiti-est-devenu-la-republique-des-ong_6025258_3232.html

Galibour, É. (1990). *organisations non gouvernementales et participation politique en Haïti*.

Gaspard, F., Gautier, A., & da Silva, R. T. (2007). Mission en Haïti, 16-19 avril 2007. <https://hal.science/hal-00655989/>

Gauvreau, F., & Martelle, A. (2016). Aide humanitaire en Haïti: le cas de la Croix-Rouge américaine. <https://monde68.brebeuf.qc.ca/2016/09/09/aide-humanitaire-en-haiti-le-cas-de-la-croix-rouge-americaine/>

Geneviève, J., Jimena, R., & Claire, C. (2012). *Haiti la sécurité humaine en danger*. FIDH - Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme. chrome-extension://efaidnbmnnibpcnajpcglclefindmkaj/https://www.fidh.org/IMG/pdf/haiti_fr.pdf

George, E., L. (2010). Considérations sur la saison cyclonique dévastatrice de septembre 2008 en Haïti : De l'importance des actions majeures dans une perspective de durabilité. *Open Edition Journals* <https://journals.openedition.org/etudescaribennes/4851>

Grünewald, F. (2003). Avant, pendant et après les crises: Comment mieux lier urgence, réhabilitation et développement.». *le courrier ACP-UE*, 198, 32-33.

Grünewald, F., & Renaudin, B. (2010). *Etude en temps réel de la gestion de la crise en Haïti après le séisme du 12 janvier 2010. La Fontaine des Marins: Groupe URD* (pp. 73) Etude financée par la Délégation aux Affaires Stratégiques du Ministère de la Défense chrome-extension://efaidnbmnnibpcajpcgclefindmkaj/<https://pnrs.ensosp.fr/var/pnrs/storage/public-files/e2af8a865f163b2c3374d8bc3dbc4cef.pdf>

Guay, J. (2013). Perspective Monde-outil pédagogique des grandes tendances mondiales depuis 1945. *Sherbrooke University, Canada.* <https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/BMEncyclopedie/BMFAQ2.jsp>

Guy, R. (1968). *introduction a la sociologie générale: le changement social.*

HAITI, U. F. D. O. P. (2006). République d'Haïti.

humanitaire, a. Quel est le rôle d'une association humanitaire *association humanitaire*.

<https://www.association-humanitaire.com/quel-est-le-role-d-une-association-humanitaire/>

HURBON, L. (1987). *Comprendre Haïti. Essai sur l'État, la nation, la culture.* (Édition numérique réalisée le 1er mars 2010 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, province de Québec, Canada.). Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/> chrome-extension://efaidnbmnnibpcajpcgclefindmkaj/<https://ruor.uottawa.ca/server/api/core/bitstreams/266fd413-8fa3-4a7e-8b49-7b3dc32de808/content> (Ouvrage original publié en Paris : Les Éditions Karthala, 1987, 174 pp.)

Jabouin, E. (2012). Haïti, en situation post-séisme: quelques effets de la catastrophe du 12 janvier 2010 sur la population locale. *Études caribéennes*, (17). <https://journals.openedition.org/etudescaribennes/4842>

Jean-Jacques, r. (2018). La Psychologie En Haïti Durant Les Dernières Décades

<https://ronaldjeanjacques.wordpress.com/2018/01/23/la-psychologie-en-haiti-durant-les-dernieres-decades/>

Jeff, L., J. (2024). Six ONG reconnues officiellement par le gouvernement haïtien

Trip Foumi. <https://www.tripfoumi.com/blog/2024/07/05/six-ong-reconnues-officiellement-par-le-gouvernement-haitien/>

Joffroy, T., Crété, E., Nko'o, C. B., Douline, A., Moles, O., & Garnier, P. (2018). *(Re) construire en Haïti, du séisme de 2010 à l'ouragan Irma en 2017: réduction des risques, cultures constructives et développement local*. CRAterre. <https://hal.science/hal-01861825/>

Julien, M. (2012). *Impacts des interventions des ONG en Haïti: nécessité d'un nouveau cadre de partenariat*.

Junior, A., M. (2014). *Aide au développement et croissance économique en RDC. Une étude critique du modèle économétrique*. Université de Kindu. <https://www.memoireonline.com/02/20/11561/Aide-au-developpement-et-croissance-economique-en-RDC-Une-etude-critique-du-modele-econometri.html>

Klarreich, K., & Polman, L. (2012). The NGO Republic of Haiti The international humanitarian effort to help the devastated country has left out its people. *Nation*, 295(21), 11-+. <https://www.thenation.com/article/archive/ngo-republic-haiti/>

Ky. Luu, & Henry, J. V. (2011). *Disaster Resilience Leadership Academy Tulane University 200 Broadway Suite 203 New Orleans, LA 70118* Tulane University/Université d'État d'Haïti (UEH). chrome-extension://efaidnbmnnibpcajpcgkclefindmkaj/file:///C:/Users/midmoya/Downloads/UEH%20Tulan e%20DRLA%20Haiti%20Humanitarian%20Aid%20Evaluation%20FRENCH%20May%202012%20(1).pdf

Lamaute-Brisson, N. (2015). *Promotion et protection sociale de l'enfance et de l'adolescence en Haïti* UNICEF. chrome-extension://efaidnbmnnibpcajpcgkclefindmkaj/<https://repositorio.cepal.org/server/api/core/bitstream/s/dabcb52e-95a0-499f-853e-e99f8329b89e/content>

Larochelle, D. (2011). *Le rôle des organisations non gouvernementales dans la défense des droits de la personne en République populaire de Chine: le cas des organisations de défense des droits des femmes*. UQAM. <https://tematio.blogspot.com/2011/06/emergence-des-ongs-et-le-developpement.html>

Lebel, D., & Desforges, D. (2009). Les ONG de défense de l'environnement. *Regards croisés sur l'économie*, (2), 059-061. <https://shs.cairn.info/revue-regards-croises-sur-l-economie-2009-2-page-59?lang=fr>

Legouté, J. R. (2001). *Définir le développement: historique et dimensions d'un concept plurivoque*. Université du Québec à Montréal, Groupe de recherche sur l'intégration <http://www.unites.uqam.ca/gric>

Lemay-Hébert, N., & Pallage, S. (2012). Aide internationale et développement en Haïti: bilan et perspective. *Haïti Perspectives*, 1(1), 13-16. chrome-extension://efaidnbmnnibpcajpcgkclefindmkaj/<https://core.ac.uk/download/pdf/185475878.pdf>

Lerat, S. (1968). Albertini (J.-M.). Les mécanismes du sous-développement, 1967. *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 21(83), 334-335. https://www.persee.fr/doc/caoum_0373-5834_1968_num_21_83_4395_t1_0334_0000_2

Lièvre, P. (2016). 5. La construction de l'hypothèse. *Politiques et interventions sociales*, 3, 85-91.
https://shs.cairn.info/article/EHESP_LIEVR_2016_01_0085

Louis Herns Marcellin, P. D. T. C., Ph.D. (2017). *Après l'ouragan Matthew: Ressources, capacités et moyens de redressement et de reconstruction des communautés dévastées en Haïti.* (pp. 54) Institut Interuniversitaire de Recherche et de Développement (INURED). chrome-extension://efaidnbmnnibpcajpcglclefindmkaj/http://www.inured.org/uploads/2/5/2/6/25266591/haiti_report_onlinefrench.pdf

Malouin, H. (1986). Le libéralisme: 1848-1851. *Petite revue de philosophie*, 8(1), 59 - 101.
<https://doi.org/10.7202/1104246ar>

Mark, S. (2007). Invasion or Infusion? Understanding the Role of NGOs in Contemporary Haiti 96-119. chrome-extension://efaidnbmnnibpcajpcglclefindmkaj/<https://www.haiti-now.org/wp-content/uploads/2021/02/Understanding-the-Role-of-NGOs-in-Contemporary-Haiti.pdf>

Martine, V. (19 août 2016). L'ONU admet sa responsabilité dans l'épidémie de choléra en Haïti. *le monde* https://www.lemonde.fr/planete/article/2016/08/19/l-onu-admet-sa-responsabilite-dans-l-epidemie-de-cholera-en-haiti_4985249_3244.html

Mathieu, L. (2013). Les relations internationales pour tous. *Les technologies de l'information et de la communication dans les moyens et grands groupes du programme court de deuxième cycle en pédagogie de l'enseignement supérieur de l'Université du Québec à Montréal.* <https://lesrelationsinternationales.weebly.com/agrave-propos.html>

MAUREPAS, L. (2018). *ONG, développement et sous-développement: repères théoriques et critiques* (2018). chrome-extension://efaidnbmnnibpcajpcglclefindmkaj/<https://www.anthropopolitics.org/wp-content/uploads/2021/08/Chantiers-v-4.pdf>

MENFP. (2018). *Plan Décennal d'Éducation et de Formation (PDEF) 2017-2027* République d'Haïti Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (MENFP) chrome-extension://efaidnbmnnibpcajpcglclefindmkaj/https://www.haitilibre.com/docs/plan_decennal_d_27_education_et_de_formation_2017-2027.pdf

MENFPP. (2020). *Plan décennal d'éducation et de formation (PDEF)* République d'Haïti Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (MENFP) chrome-extension://efaidnbmnnibpcajpcglclefindmkaj/https://omniscientinfo.com/wp-content/uploads/2021/01/MENFP_Plan-decennal-d-education-et-de-formation- 11Dec2020-1.pdf

Minn, P. (2018). L'Échec de l'aide internationale à Haïti: Dilemmes et égarements by Ricardo Seitenfus. *Journal of Haitian Studies*, 24(1), 173-175. <https://muse.jhu.edu/article/707409>

MPCE. (1990a). *le livre blanc.*

MPCE. (1990b). *le livre blanc*.

MSPP. (2016- 2017 & 2017-2018 & 2018-2019). *Rapport Statistique 2016* (pp. P.45-46). chrome-extension://efaidnbmnnibpcajpcglclefindmkaj/<https://mspp.gouv.ht/site/downloads/Rapport%20des%20Comptes%20Nationaux%20de%20Sante%20Janvier%202023.pdf>

Nations Unies. (2000). *Déclaration du Millénaire, A/55/L.2.* (pp. 81).

nouveliste, l. (2012). Haïti:«La République des ONG». <https://lenouvelliste.com/article/110873/la-republique-ong-dhaiti>

OCHA. (2014). L'aide humanitaire, Polls, Posts

Les principaux acteurs humanitaires. <https://nhout2014.wordpress.com/category/laide-humanitaire/page/2/>

Olivier, M., M. (2012). *L'afflux des organisations non gouvernementales et leur impact sur la vie sociale dans la ville de Bukavu en RDC*

Université officielle de Bukavu. Université officielle de Bukavu.

<https://www.memoireonline.com/01/13/6734/L-afflux-des-organisations-non-gouvernementales-et-leur-impact-sur-la-vie-sociale-dans-la-ville-de-B.html>

ONU. (1946). organisation non gouvernementale (O.N.G.). *Larouse*

https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/organisation_non_gouvernementale_ONG/75270

Ozer, P., & Perrin, D. (2010). 2010, Année zéro? *La Libre Belgique*. chrome-extension://efaidnbmnnibpcajpcglclefindmkaj/https://orbi.uliege.be/bitstream/2268/36069/1/lb_20100514_fla_libre_053.pdf

PAD. (2022). *Le manque d'écoles en Haïti, une menace pour l'avenir de la nation.*

<https://www.parolesetactions.org/post/le-manque-d-%C3%A9coles-en-ha%C3%A9ti-une-menace-pour-l-avenir-de-la-nation>

Paquin, S. (2021). Les organisations internationales dans la théorie des relations internationales. *Revue québécoise de droit international*, 11-36. <https://doi.org/https://doi.org/10.7202/1087379arCopiedAn>

Pélissier, P. E. (2013a). *Le Rôle des ONG dans les pays en développement, le cas d'Haïti.*

<https://ruor.uottawa.ca/items/ecf5c1e4-b006-4b1e-ae6c-a6e6bfbb973>

Pélissier, P. E. (2013b). *Le Rôle des ONG dans les pays en développement, le cas d'Haïti.*

<https://ruor.uottawa.ca/items/ecf5c1e4-b006-4b1e-ae6c-a6e6bfbb973>

Pélissier, P. E. (2013c). *Le Rôle des ONG dans les pays en développement, le cas d'Haïti.* Faculté des sciences sociales Université d'Ottawa <https://ruor.uottawa.ca/items/ecf5c1e4-b006-4b1e-ae6c-a6e6bfbb973>

Perroulaz, G. (2004a). Le financement des ONG dans la coopération au développement et l'aide humanitaire: le cas de la Suisse et comparaisons internationales. *Annuaire suisse de politique de développement*, (23-2), 49-82. <https://doi.org/10.4000/aspd.452>

Perroulaz, G. (2004b). Le rôle des ONG dans la politique de développement: forces et limites, légitimité et contrôle. *Annuaire suisse de politique de développement*, (23-2), 9-24. <https://journals.openedition.org/aspd/446>

PIERRE-CHARLES, G. (1991). *Le système économique haïtien* (2e). https://classiques.uqam.ca/contemporains/PIERRE-CHARLES_Gerard/systeme_economique_haitien/systeme_economique_haitien_tdm.html

Pierre, p., E. (2013). *Le Rôle des ONG dans les pays en développement, le cas d'Haïti*. Université d'Ottawa chrome-extension://efaidnbmnnibpcajpcglclefindmkaj/<https://ruor.uottawa.ca/server/api/core/bitstreams/266fd413-8fa3-4a7e-8b49-7b3dc32de808/content>

Pierre, S. (2010). *Construction d'une Haïti nouvelle: vision et contribution du GRAHN*. Presses inter Polytechnique. https://books.google.ca/books?hl=fr&lr=&id=ZOhZpaPTfQIC&oi=fnd&pg=PR1&dq=Construction+d%E2%80%99une+Ha%C3%AFti+nouvelle.++Vision+et+contribution+du+GRAHN+chapitre+3.+page+87&ots=BqShP4cb9V&sig=K171mjPOyf5b4u5J_TDFc20S-UU&redir_esc=y#v=onepage&q=Construction%20d%E2%80%99une%20Ha%C3%AFti%20nouvel le.%20%20Vision%20et%20contribution%20du%20GRAHN%20chapitre%203%C2%20page%2087&f=false

Pilon, M. (2010). *Le droit à l'éducation: quelle universalité?* Archives contemporaines. https://books.google.ca/books?hl=fr&lr=&id=APpRuLmrSWsC&oi=fnd&pg=PA7&dq=Marc+pijon,+Jean-Yves+Martin,+Alain+Carry,+le+droit+%C3%A0+l%E2%80%99%C3%A9ducation+:+quelle+universalit%C3%A9+A9+%3F+%C3%89ditions+des+archives+contemporaines,+304+pages,+octobre+2010&ots=QaiLs5_qsx&sig=gcA0ujKse2pheUPXIDEUx9xnzM&redir_esc=y#v=onepage&q&f=false

PNUD. (2013). *Rapport sectoriel Éducation, Évaluation des besoins post cyclone Mathieu*. (pp. p.7). chrome-extension://efaidnbmnnibpcajpcglclefindmkaj/file:///C:/Users/midmoya/Downloads/UNDP-HT-Rapport-sectoriel-education.pdf

Rainhorn, J.-D. (2013a). *Haïti, réinventer l'avenir*. Les Editions de la MSH.

Rainhorn, J.-D. (2013b). *Haïti, réinventer l'avenir*. Les Editions de la MSH. <https://books.openedition.org/editionsmsh/8295>

Rega, K. A. P. (2014). *Mémoire de master: Caractéristiques physiques et sociologiques des zones criminogènes dans la commune d'Abobo*. Université Alassane Ouattara. <https://idl-bnc-idrc.dspacedirect.org/items/30bceb9f-b3d0-4974-9b6e-f1b92469ad71>

Roc, N. (2012). *Le rôle des ONG en Haïti: entre le bien et le mal*. Colloque international sur le rôle des ONG en Haïti (Compte rendu), Montréal, Incas Productions Inc.
https://scholar.google.com/scholar?lookup=0&q=Roc,+Nancy,+%C2%AB+Le+r%C3%B4le+des+ONG+en+Ha%C3%A9ti+:+entre+le+bien+et+le+mal%22&hl=fr&as_sdt=0,5

Rony, B. (1996). L'assistance humanitaire chrome-extension://efaidnbmnnibpcajpcgclefindmkaj/<https://msf-crash.org/sites/default/files/2017-05/e230-rb-1996-lassistance-humanitaire-fr-p.10.pdf>

Rony, B. (1996). L'assistance humanitaire
<https://msf-crash.org/fr/acteurs-et-pratiques-humanitaires/lassistance-humanitaire#:~:text=Nous%20en%20proposons%20donc,%20pour%20commencer,%20une%20d%C3%A9finition:,hommes%20qui%20en%20sont%20priv%C3%A9s%20par%20les%20circonstances.>

Ryfman, P. (1993). Un nouvel acteur de poids dans le concert international: les ONG. *Quotidien de Paris*, 17. . <https://shs-cairn-info.sipiproxy.uqac.ca/relations-internationales-7e-edition--9782340040021-page-163?lang=fr#rel1nol>

S.L., & L. D. (2010). Haïti : «la plus grave crise humanitaire»
lefigaro. <https://www.lefigaro.fr/international/2010/01/17/01003-20100117ARTFIG00027-les-secours-commencent-a-arriver-en-haiti-.php>

Sauveur, P., É. (1997). *Haïti : l'invasion des ONG* (les éditions du CIDIHCA).

Sauveur, P., É. (2005). *Sauveur Pierre ÉTIENNE, L'énigme haïtienne. Échec de l'État moderne en Haïti* (CIDIHCA). Les Presses de l'Université de Montréal, 2007

Schuller, M. (2007). Invasion or infusion? Understanding the role of NGOs in contemporary Haiti. *Journal of Haitian Studies*, 96-119, Article vol. 13, no 2, . <https://www.jstor.org/stable/41715359>

Seitenfus, R. A. S. (2015). *L'échec de l'aide internationale à Haïti: dilemmes et égarements*. Éditions de l'Université d'État d'Haïti. <https://muse.jhu.edu/article/707409>

Severino*, J.-M., & Ray**, O. (2012). La fin de l'aide publique au développement: les enjeux de l'action hypercollective. *Revue d'économie du développement*, (2), 83-142. <https://shs.cairn.info/revue-d-economie-du-developpement-2012-2-page-83?lang=fr>

Stival, M. L., & Stival, M. (2018). Le sujet du (néo) libéralisme. *Le foucaldien*, 4(1).
<https://doi.org/https://doi.org/10.16995/lefou.44>

Stromquist, N. (1998). organisation non gouvernementale environnementale.
https://fr.wikipedia.org/wiki/Organisation_non_gouvernementale_environnementale

Stromquist, N. P. (1998). NGOs in a new paradigm of civil society. *Current issues in comparative education*, 1(1). <https://journals.library.columbia.edu/index.php/cice/article/view/11306>

Sylvie, B. (1997). *La coopération Nord-Sud* (1e). **Paris Presses universitaires de France, 1997.** https://www.urd.org/fr/revue_presse/avant-pendant-et-apres-les-crises-comment-mieux-lier-urgence-rehabilitation-et-developpement/

Tematio, M. (2011). *Emergences des ONGs et le développement local*. Consulté sur <http://tematio.blogspot.com/2011/06/emergence-des-ongs-et-le.html> <https://shs.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2015-2-page-73?lang=fr>

Thamara, L. (2023). *La colonialité de l'expérience des intervenant.e.s haïtien.ne.s dans des projets de développement promus par des ONG du Nord dans le domaine de l'enfance en Haïti* Université d'Ottawa chrome-extension://efaidnbmnnibpcajpcglclefindmkaj/<https://ruor.uottawa.ca/server/api/core/bitstreams/c1d22148-06f1-4c2f-b656-c554e927ee91/content>

Thériault, J. (1986). André Liebich, Le libéralisme classique, Montréal, PUQ, 1985, 625 p. *Politique*, (9), 189-193. <https://doi.org/https://doi.org/10.7202/040523aradresse>

Théus, B. (2012). *ONG & pauvreté en Haïti* (2e édition). Bibliothèque et archives nationales du Québec.

Thioune, A. (2015). Quels rôles pour les ONG du Sud? *Revue internationale et stratégique*, (2), 73-81. <https://shs.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2015-2-page-73?lang=fr>

UM. (2003). Introduction aux relations internationales. . *Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal.* <https://lesrelationsinternationales.weebly.com/neacuteolibeacuteulisme.html>

Umontreal. (2013). Classification des théories des relations internationales chrome-extension://efaidnbmnnibpcajpcglclefindmkaj/<http://www.mapageweb.umontreal.ca/zaharm/Th%C3%A9ories.pdf>

UNICEF, H. (2023). *Haiti Humanitarian Situation*. <https://www.unicef.org/haiti/french/health.html>

Valantin, X. (1962). À propos des «étapes de la croissance économique» de Rostow. *Présence Africaine*, (4), 204-209. <https://doi.org/10.3917/presa.044.0204>

Valentin, B. (2014). La théorie libérale des Relations internationales *les yeux du monde* <https://les-yeux-du-monde.fr/ressources/18582-la-theorie-liberale-des-relations>

Veyret, P. (1966). Lacoste (Y).—Géographie du sous-développement. *Revue de Géographie Alpine*, 54(2), 365-365. https://www.persee.fr/doc/rga_0035-1121_1966_num_54_2_3266_t1_0365_0000_1

visions. (2011). EMERGENCE DES ONGs ET LE DEVELOPPEMENT LOCAL. *Visions*.
<https://tematio.blogspot.com/2011/06/emergence-des-ongs-et-le-developpement.html>

Wiederkehr, M.-O. (1995). La convention européenne sur la reconnaissance de la personnalité juridique des organisations internationales non gouvernementales. *Transnational Associations-Associations Transnationales*, (3), 181-189. chrome-extension://efaidnbmnnibpcajpcglefindmkaj/<https://rm.coe.int/168007a683>

Ytrehus, R. E. (2016). *Ayiti ap vanse-Haïti avance Le rôle de la Croix-Rouge française depuis le séisme de 2010*. Mémoire de maîtrise en civilisation française Département des études de littérature, de civilisation et des langues européennes Faculté des Lettres et Sciences Humaines UNIVERSITETET I OSLO I 15 mai 2016 <https://www.duo.uio.no/handle/10852/51545>

Zabangire, B. (2024a). Théories explicatives du sous-développement de la République Démocratique du Congo. *Revue. Palais de la découverte* (Paris, France), pages 4-5 <https://hal.science/hal-04453841/>

Zabangire, B. (2024b). Théories explicatives du sous-développement de la République Démocratique du Congo. *Revue. Palais de la découverte* (Paris, France), pages 18-19. <https://hal.science/hal-04453841/>

ZAHOUI-DÉGBOU, B. (2023). C'EST QUOI LE DÉVELOPPEMENT ? .
<https://connectionivoirienne.net/2023/06/04/cest-quoi-le-developpement-par-dr-ben-zahoui-degbou/>

ANNEXES OU APPENDICES

Les annexes et/ou appendices sont identifiés individuellement sur une feuille blanche (comme pour les chapitres) au moyen de chiffres arabes et le texte y réfère de façon appropriée. S'il y a lieu et selon le cas, les listes des symboles et des abréviations, le glossaire, un lexique... y sont présentés.

.

INDEX

S'il le désire, l'auteur peut présenter, par ordre alphabétique, une liste des noms ou sujets qu'il juge importants aux fins de référence en indiquant la-les pages où ils se trouvent dans le texte principal.